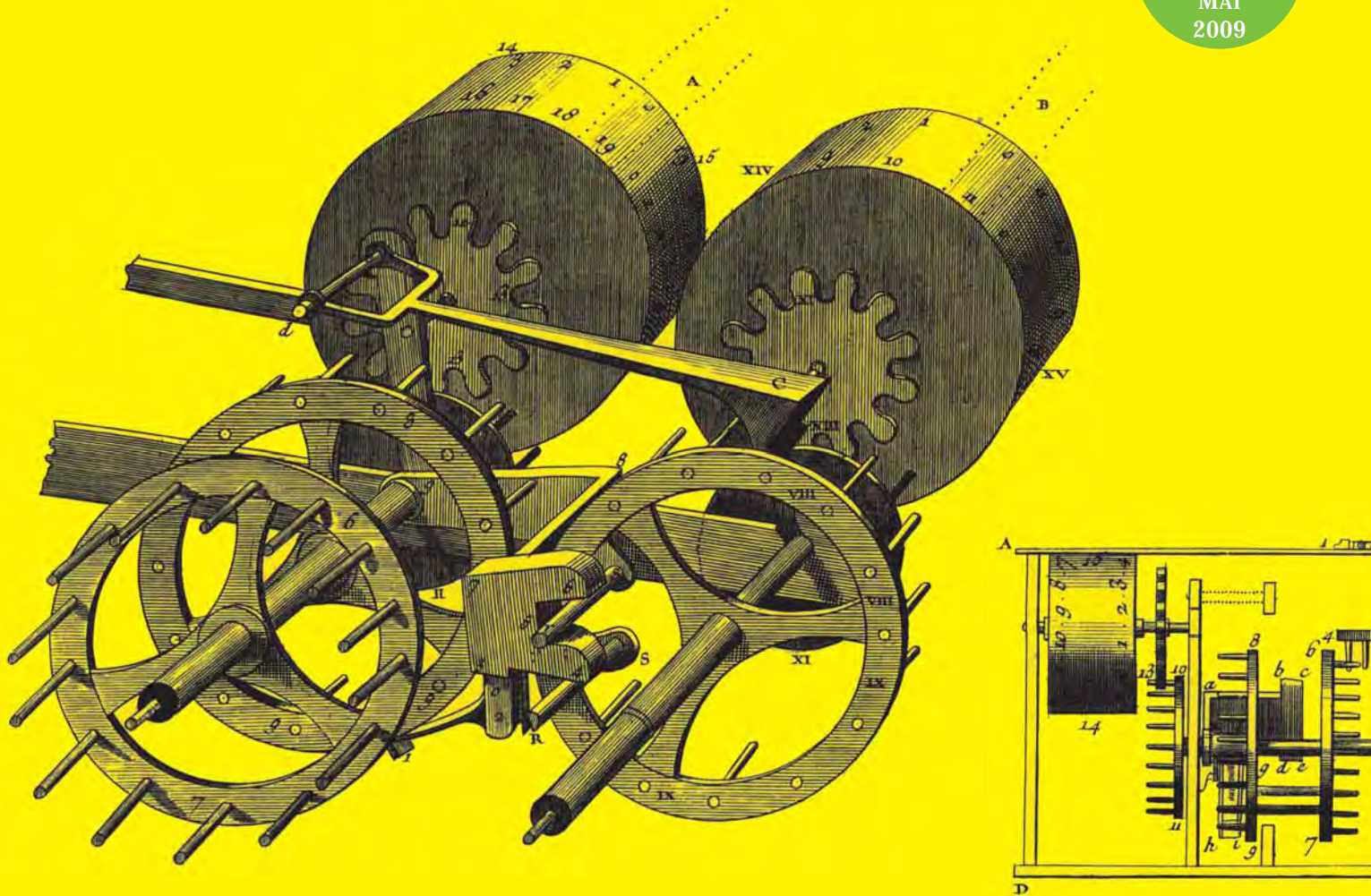


Bibliothèque(s)

Machure Arithmétique de Pascal.

44

MAI
2009



ET SI ON PARLAIT D'ARGENT ? / 2

Éditorial, par Dominique Arot **1** Sommaire **2** Bibliobrevés **4** Foire aux questions, par Geneviève Boulbet et Jean Mallet **10** Trois procédures de financement, par Bernard Démay **12** Construire en VEFA, trois exemples, par Jean-François Jacques **16** Des projets PPP en BU ?, par Marie-Dominique Heusse **18** Développement culturel et roman communautaire, par Olivier Bianchi **20** Une saison en transfert. La médiathèque Hugo Pratt de Clermont Communauté, par Dominique Mans **21** De la difficulté de prévoir..., par Delphine Quéreux-Sbaï **26** Bordeaux en phases de requalification, entretien avec Marie-Claude Julié **30** Développement durable : quel impact financier pour les bibliothèques ?, par Valérie Vesque-Jeancard **34** Un SIGB libre ? Un objectif du SCD Lyon 2, par Caroline Gayral **38** « Je t'aime... Moi non plus... » Les bénévoles et l'argent en bibliothèque, par Nelly Vingtdeux **42** La cession des collections des bibliothèques, par Jeanne-Marie Jandeaux et Caroline Rives **46** Le projet RETRIVAL du ministère de la Défense ou peut-on financer le catalogage par la vente de livres ?, par Jean-Philippe Lamy **52** Pour un premier bilan de la mise en ligne d'ouvrages sous droits dans Gallica, par Nicole da Costa **54** L'expérience de Gallica 2 : une impulsion décisive pour l'édition numérique en France, par François Gèze **58** La formation d'auxiliaire de bibliothèque en Midi-Pyrénées, par Marie-Françoise Guenette **59** Actualités de l'ABF • Les gens • En bref **62** Reportages • Mécénat culturel et patrimoine écrit, par Olivia de la Panneterie • Lever les malentendus, par Annie Coisy • PEB pas mort ! Le prêt entre bibliothèques et la fourniture de documents : éclairages internationaux, par Christophe Pérales • Recoter en Dewey un fonds de Lettres et Sciences humaines en BU... 2. Des espaces et des hommes, par Alia Benharrat **64** Le billet des hybrides • Delicious, un outil de sauvegarde de signets, par Cécile Arènes **76** Bonnes feuilles • Marie-Renée Morin, vedette matière, par Jean Gabriel Cosculluela, suivi d'un entretien croisé avec Marie-Renée Morin et Jaques Jouet **78** Les bibliothèques exposent **82** Notes de lecture • René Daumal... L'ascension continue • Permis de croquer, Un tour du monde du dessin de presse • Histoire en bibliothèque • Planète Google. Faut-il avoir peur du géant du Web ? • Mener un projet Open Source en bibliothèque, documentation et archives • Guide de la coopération entre bibliothèques • El último lector **83** Nous avons reçu **88**

Venez nous rendre visite sur
notre stand B12 lors du Congrès
de l'ABF 11-13 JUIN 2009 !



100 ANS d'expérience
au service des
BIBLIOTHECAIRES

● Produits de haute qualité

● Produits spécialisés

● Garantie satisfaction

DEMCO®

Votre partenaire spécialiste des bibliothèques

Pour passer commande :
Tel : 0800 908 382
Email : commandes@demco.fr
En ligne : www.demcocatalogue.fr

-5% de remise en citant BIB0001



© P. Dana

Éditorial

Qu'ils en soient ou non adhérents, les bibliothécaires attendent beaucoup de l'ABF. Cette attente est légitime et stimulante. Et les plus critiques d'entre eux nous rassurent : notre action ne les laisse pas indifférents.

Par ces temps de réformes accélérées, de déréglementation et de mutations techniques constantes, notre association, comme toutes celles qui ont à voir avec les bibliothèques et la documentation, avec la culture et l'éducation, se trouve souvent au pied du mur, contrainte à réagir dans l'urgence devant des décisions publiques déjà prises ou, au moins, largement engagées. Qu'il s'agisse de réformes de fond (les réformes de l'Université, par exemple), de remises en cause moins essentielles (la fin de « Lire en fête ») ou de situations individuelles préoccupantes (la mise à l'écart brutale de collègues).

Les instances de l'ABF s'efforcent depuis toujours (plus d'un siècle !...) de faire face avec conviction et avec sagesse à ces problèmes. Nous devons les affronter en respectant quelques principes.

Le travail collectif, d'abord. À force d'être sur le terrain de la réaction immédiate, nous courons le risque de ne pas renouveler, de ne pas approfondir, notre réflexion sur notre profession et ses enjeux et de nous appuyer sur des réflexes conditionnés tenant lieu de doctrine. Il est essentiel que, dans les groupes régionaux, dans les groupes de travail et les commissions, à travers les journées d'étude, nous prenions le temps de confronter les points de vue, d'observer les réussites étrangères. Nos prises de position publiques seront d'autant plus fortes et d'autant plus écoutées qu'elles se nourriront de tous ces échanges. Quand notre revue *Bibliothèque(s)* consacre des numéros à la censure ou à l'argent, elle contribue à cette réflexion commune et s'en fait l'écho. Et notre congrès annuel, dans quelques semaines à Paris, va nous offrir l'occasion de partager de nombreuses questions.

Le travail interassociatif, ensuite. Sur de nombreux sujets, et le travail sur la loi HADOPI en fournit un bon exemple, la veille partagée et les discussions au sein de l'IABD permettent de peser plus fortement dans le débat public. Les échanges réguliers que souhaitent instaurer à l'avenir les présidents de l'ADBU, de l'ADBDP, de l'ADBGV et de l'ABF vont aussi dans cette direction. Pourquoi, par exemple, ne pas imaginer de créer ensemble un observatoire de la déontologie qui pourrait constituer un recours des pairs sur toutes les questions de censure et d'abus d'autorité ?

L'Europe, enfin. Notre collègue Pascal Wagner a participé il y a quelques jours aux travaux d'EBLIDA à Vienne. Il en est revenu avec la conviction que l'Europe pouvait aussi constituer un espace de réflexion très précieux pour nos associations. Comment penser une loi sur les bibliothèques, sans se référer à la réalité et aux réussites d'autres pays ?

Réfléchir ensemble au sein de l'ABF, avec les autres associations, avec les collègues européens, voici un programme qui devrait nous permettre de répondre mieux aux attentes, voire aux inquiétudes, des bibliothécaires.

DOMINIQUE AROT

Publication paraissant depuis 1907.
Éditée par l'**Association des bibliothécaires de France**

31, rue de Chabrol – 75010 Paris
Téléphone : 01 55 33 10 30
Télécopie : 01 55 33 10 31
abf@abf.asso.fr
www.abf.asso.fr

Directeur de la publication
Dominique Arot

Rédacteur en chef
Philippe Levreaud
redaction@abf.asso.fr

Secrétariat de rédaction
Michel Delacroix
m.delacroix@abf.asso.fr

Ont collaboré à ce numéro
Geneviève Boulbet et Jean Mallet

Comité de rédaction
Dominique Arot, Geneviève Boulbet, Danielle Chantereau, Bernard Démay, Jean Mallet, Philippe Raccah, Caroline Rives.

Responsable de rubrique
Les bibliothèques exposent
Nicole Picot

Publicité
Josiane Stern
Téléphone : 01 47 88 19 99
josiane_stern@wanadoo.fr

Diffusion
ABIS - Danielle Chantereau
Téléphone : 01 55 33 10 33
Télécopie : 01 55 33 10 31
dchantereau@abf.asso.fr

Maquette
M.-C. Carini et Pictorus

Mise en pages
Éditions de l'Analogie

Abonnements 2008
Individuel : 50 €
Collectivités : 90 €
France 90 € – Étranger 95 €

Commission paritaire
n° 1109G82347
ISSN : 1632-9201
Dépot légal : mai 2009

Impression : Jouve, Paris

Bibliothèque(s)
REVUE DE L'ASSOCIATION
DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE
est analysée dans la base Pascal
produite par l'Inist et dans la base Lisa.

Couverture : *Machine Arithmétique de Pascal*, in *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Suite du recueil de planches, art. « Algèbre », 1777.

Au sommaire des prochains numéros de *Bibliothèque(s)*

- n° 45 : Cinéma – 31 juillet 2009
- n° 46 : C qui ? – 15 octobre 2009
- n° 47/48 : L'intime – 31 décembre 2009

Sommaire

4 **Bibliobréves****Dossier ET SI ON PARLAIT D'ARGENT ? / 2**

- 10 Foire aux questions, par GENEVIÈVE BOULBET et JEAN MALLET
- 12 Trois procédures de financement, par BERNARD DÉMAY
- 16 Construire en VEFA, trois exemples, par JEAN-FRANÇOIS JACQUES
- 18 Des projets PPP en BU ?, par MARIE-DOMINIQUE HEUSSE
- 20 Développement culturel et roman communautaire, propos d'OLIVIER BIANCHI recueillis par DOMINIQUE MANS
- 21 Une saison en transfert. La médiathèque Hugo Pratt de Clermont Communauté, par DOMINIQUE MANS
- 26 De la difficulté de prévoir..., par DELPHINE QUÉREUX-SBAÏ
- 30 Bordeaux en phases de requalification, par MARIE-CLAUDE JULIÉ
- 34 Développement durable : quel impact financier pour les bibliothèques ?, par VALÉRIE VESQUE-JEANCARD
- 38 Un SIGB libre ? Un objectif du SCD Lyon 2, par CAROLINE GAYRAL
- 42 « *Je t' aime... Moi non plus...* » Les bénévoles et l'argent en bibliothèque, par NELLY VINGTDEUX
- 46 La cession des collections des bibliothèques, par JEANNE-MARIE JANDEAUX et CAROLINE RIVES
- 52 Le projet RETRIVAL du ministère de la Défense. Ou peut-on financer le catalogage par la vente de livres ?, par JEAN-PHILIPPE LAMY
- 54 Pour un premier bilan de la mise en ligne d'ouvrages sous droits dans Gallica, par Nicole DA COSTA

Liste des annonceurs

• Demco	2 ^e de couverture	• EKZ	p. 49
• Onisep	3 ^e de couverture	• Arkhênum	p. 51
• Borgeaud Bibliothèques	4 ^e de couverture	• Brevet carrosserie	p. 53
• Electre	p. 15	• Infor	p. 57
• Cartadis	p. 19	• Bruynzeel	p. 61
• SDM	p. 25	• BiblioMondo	p. 71
• BRM	p. 29	• Interco	p. 73
• Arte	p. 41	• Ebsco	p. 75
• Nedap	p. 45		

58 L'expérience de Gallica 2 : une impulsion décisive pour l'édition numérique en France, par FRANÇOIS GÈZE

59 La formation d'auxiliaire de bibliothèque en Midi-Pyrénées, par MARIE-FRANÇOISE GUENETTE

Actualités de l'ABF

62 *Les gens. En bref*

Reportages

64 Mécénat culturel et patrimoine écrit, par OLIVIA DE LA PANNETERIE

66 Lever les malentendus, par ANNIE COISY

69 PEB pas mort ! Le prêt entre bibliothèques et la fourniture de documents : éclairages internationaux, par CHRISTOPHE PÉRALES

72 Recoter en Dewey un fonds de Lettres et Sciences humaines en BU...
2. Des espaces et des hommes, par ALIA BENHARRAT

Le billet des hybrides

76 Delicious, un outil de sauvegarde de signets, par CÉCILE ARÈNES

Bonnes feuilles

78 Marie-Renée Morin, vedette matière,
propos recueillis par JEAN GABRIEL COSCULLUELA

Les bibliothèques exposent

Notes de lecture

83 *Les bibliothèques éditent*

René Daumal... L'ascension continue, par PHILIPPE LEVREAUD •
Permis de croquer, Un tour du monde du dessin de presse,
par PHILIPPE LEVREAUD

84 *Histoire de livres, livres d'histoire*

Histoire en bibliothèque, par BENOÎT LECOQ

85 *Boîte à idées, boîte à outils*

Guide de la coopération entre bibliothèques, par CÉCILE SWIATEK •
Planète Google. Faut-il avoir peur du géant du Web ?,
par MARIE-NOËLLE LAROUX • *Mener un projet Open Source en bibliothèque,*
documentation et archives, par DOMINIQUE COTTART • *El último lector*,
par PHILIPPE LEVREAUD

88 **Nous avons reçu**

Les opinions exprimées dans Bibliothèque(s) n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.



• **5 juin, Sarlat (24)** : « Découvrir le talent de petites maisons d'édition indépendantes », journée professionnelle organisée par la BDP-24, dans le cadre du Salon du livre jeunesse de Sarlat, avec la participation de Vents d'ailleurs. Rens. : Nicole Lacoste. Tél : 05 53 53 37 81
n.lacoste@dordogne.fr

• **5 juin, Paris (75)** : « À qui profite la normalisation documentaire ? Les modèles économiques de production et de diffusion des normes et métadonnées », journée d'étude Afnor-BnF à la BnF. Inscr. : Tél : 01 41 62 83 14 /
monique.brunoro@afnor.org

• **9 juin, Charleville-Mézières (08)** : journée d'étude « Actions et moyens d'actions des services pédagogiques en service d'archives et en bibliothèque ». Archives départementales des Ardennes. Rens. : delphine.henry@interbibly.fr
fax : 03 26 65 02 08.

• **15 juin, Saint-Cloud (92)** : « Du livre à l'auteur (Autorité, sociabilités, matérialité et circulation de l'écrit du XVI^e au XIX^e s.) ». Rens. : Médiadix – Christophe Pavlidès (01 40 97 98 75) /
christophe.pavlidès@u-paris10.fr

• **15 juin, Paris (75)** : Lundis du MOTif, 3^e rencontre sur les « Modèles de la diffusion pour l'édition indépendante ». Rens. : Élodie Ficot (01 53 38 60 64). Inscr. : www.lemotif.fr

• **16 juin, Reims (51)** : Journée d'étude « Organiser l'accueil d'un écrivain en bibliothèque », organisée par Interbibly. Auditorium de la Bibliothèque Carnegie. Rens. : delphine.henry@interbibly.fr
fax : 03 26 65 02 08.

• **24 au 26 juin, Lyon (69)** : Le prochain colloque international

suite p. 6

En vrac

■ GRAND BLEU

À deux criques de Nice, et en écho à la Journée mondiale des océans (le 6/06), la 4^e édition du festival Courants d'Ere, livres de mer et beaux gréments propose les 6 et 7 juin une rencontre avec les auteurs de livres de mer et une démonstration/exposition de bateaux remarquables. Auteurs et voyageurs s'y rencontreront, dont Erik Orsenna, Olivier de Kersauson, Maud Fontenoy, etc. Balades en mer, lectures à quai ou sur le pont de bateaux. Rens. et progr. complet : mediatheque.capdail@sivom-villefranche.org
Tél : 04 93 41 99 61.

■ DARWIN TOUJOURS



Les festivités darwiniennes battent leur plein pour saluer les 150 ans de la publication de *L'Origine des espèces* et les 200 ans de sa naissance. Rappelons que les nombreuses manifestations organisées dans le monde entier (expositions, colloques, conférences, etc.) sont répertoriées sur le site www.hominides.com ainsi que l'ensemble des publications associées à l'événement.



■ À DEGUSTER

Placées sous le signe du dieu grec, Les Petites Fêtes de Dionysos est un festival littéraire original, en pays d'Arbois et du Revermont, organisé par le CRL de Franche-Comté et la BM d'Arbois. Depuis le printemps, la bibliothèque propose aux Arboisiens de découvrir les livres des écrivains qu'ils pourront y rencontrer. Lectures par des comédiens, promenades littéraires, passerelles transartistiques émaillent les festivités, soirées gastronomiques en sus. Rens. : Pascaline Mangin. Tél : 03 81 82 04 40 /
crlfc@wanadoo.fr

■ ACHEVÉ D'INVENTER

Depuis mai 2007, l'État avait réduit son aide de près de 50% et la vie de l'association Inventaire/Invention était devenue difficile. « Continuer n'allait pas de soi. Certains savent que je travaillais à peu près bénévolement depuis ce temps dans le but de préserver l'équilibre financier de l'association et de ne licencier personne. C'était précaire mais nous y arrivions » a déclaré Patrick Cahuzac son initiateur. Le désengagement du conseil

général de Seine-Saint-Denis, principal partenaire de l'association depuis 10 ans, et son refus de verser une subvention pour 2008 et l'avance de la subvention de fonctionnement, début 2009, a sonné le glas et l'association a dû se placer en cessation de paiement. La liquidation de l'association a été prononcée par le Tribunal de Grande Instance de Paris. Inventaire/Invention a accompli un travail remarquable : édition de textes contemporains, revue en ligne, lecture publique et ateliers de lecture conduits dans des dizaines de classe, en Seine-Saint-Denis principalement, rencontres interprofessionnelles (Transversales) un site vivant (www.inventaire-invention.com)... Ainsi va l'exception culturelle. Patrick Cahuzac ne désarme pas puisqu'il a créé une librairie à Saumur. Son nom : Le livre à venir...

■ PORTE OUVERTE

La médiathèque intercommunale de la Porte des Hautes-Vosges (88) a ouvert le 26 mai dernier. Il n'existait jusqu'alors que deux BM sur le territoire de cette

communauté de communes. Grâce à ce nouveau réseau de lecture publique qui se déploie sur cinq sites (Dommartin, Remiremont, Saint-Étienne, Saint-Nabord et Vecoux), les usagers auront accès à de nouveaux espaces, services et supports (musique, cinéma, cyber-espace...), dont la gestion informatisée est assurée par le logiciel libre PMB.

■ ANCRES NOIRES



Pour la 7^e année, les amoureux du polar et du roman noir se retrouveront du 12 au 14/06 sur la digue promenade du Havre l'après-midi et à l'Espace Oscar Niemeyer le soir. Le Festival du Polar à la plage accueillera une vingtaine d'auteurs français et étrangers (dont Graham Hurley et Marcus Malte) et des dessinateurs : lectures, débats, théâtre, conteurs. À noter qu'un vote sur les polars sera effectué dans les bibliothèques partenaires avant acquisition. Le 12 : remise des prix des lycéens, court-métrage par le Grain à démoudre, théâtre, accueil enfin au Cabaret Electric. Le 13 : animations, ateliers pour les jeunes « Ancres », un espace bibliothèques, les « Contes

Noirs » (par Autrement Dire puis S. Bonnamour et M. Hauchecorne) ; expos, dédicaces, et concert gratuit. Le 14 : remise des prix du concours de nouvelles et du prix des Ancres Noires 2009. Paella avec les auteurs et reprise du programme du samedi. Tél : 02 35 46 89 75 www.lesancresnoires.com graffs, expositions, etc. Rens. : Association Soleil Noir. Tél/Fax : 04 67 92 53 48 soleil.noir@libertysurf.fr Ville de Frontignan : Tél : 04 67 17 51 05 / m.pons@ville-frontignan.fr

■ DÉLIT DE LECTURE ET GRAND DÉBALLAGE

La Maison des écrivains et de la littérature réplique à la perquisition de la bibliothèque personnelle de Julien Coupat, en détention provisoire pour des « actes terroristes » par la publication en ligne d'une pétition afin de défendre le droit à la liberté d'expression. « Nos bibliothèques sont toutes pleines à craquer de livres subversifs... De

ceux-là, nous apprenons à penser... Ainsi pour dénoncer le délit de lecture dont est accusé Julien Coupat, nous entendons ouvertement déballer nos bibliothèques, à l'instar de Walter Benjamin ». www.m-e-l.fr/expression-libre-petitions.php

■ JEUNESSE AFRICAINE



Trois éditeurs du Mali, de Madagascar et du Bénin, tous partenaires au sein de l'Alliance internationale des éditeurs indépendants, proposent une offre de livres jeunesse joliment illustrés, écrits en français, qui rendent compte de l'Afrique d'aujourd'hui.

L'Alliance contribue à inverser, modestement, le sens unique des flux commerciaux Nord-Sud. Contact : Marion Vanstaeyen (01 43 14 73 65) 38, rue Saint-Sabin 75011 Paris mvanstaeyen@alliance-editeurs.org

■ SANS FRONTIÈRES

La 12^e édition du Festival international du roman noir (FIRN) se déroulera du 22 au 28/06 à Frontignan (34) et d'autres villes alentours : plus de 40 auteurs de la planète polar autour du thème « Roman noir et frontière ». Américains, Anglais, Algériens, Espagnols, Iraniens, Argentins, Belges ou Français, ils aborderont la notion de frontière sous toutes ses formes, géographique ou psychologique. Tables rondes, séances de dédicaces conviviales, masterclass par le cinéaste Michel Deville, etc. Dès le mardi, le FIRN convoque d'autres pratiques artistiques : cinéma, musique, théâtre de rue, *murder-*

■ MUSIQUES IMPROVISÉES, MÉTÉO FAVORABLE

Après 25 ans d'existence, le festival Jazz à Mulhouse est mort, vive Météo 2009. Inscrit depuis 1993 dans le paysage des (rares) festivals de jazz (vraiment) contemporain, ouvert aux formes les plus actuelles de l'improvisation, Météo enfonce le clou du 25 au 29/08 : cette année le festival convie les bibliothécaires à découvrir dans toute leur diversité les musiques improvisées, en concert, mais aussi par deux journées d'étude en partenariat avec l'ABF-Alsace et l'ACIM les 25 et 26/08. Un programme riche et varié pour conclure l'été, des figures incontournables (Fred Van Hove, Evan Parker, Fred Frith, Peter Brötzmann, Luc Ex...) aux jeunes générations (Pascal Battus, Marc Baron, Jean-Luc Guionnet, Fred Blondy, Charlotte Hug, Lionel Marchetti, Edward Perraud, Hasse Poulsen...)

www.festival-meteo.fr

Journées d'étude « Musiques improvisées » 25 et 26/08 : programme complet dans ce numéro p. 62, rubrique Alsace. Un tarif spécial pour un pass concerts est consenti accompagnant l'inscription aux journées d'étude.



de l'ISKO aura lieu à Lyon sur le thème : « L'intelligence collective et l'organisation des connaissances », organisé par l'Université de Lyon III et l'Enssib.
Contacts : C. Laborie
Tél : 04 72 44 43 37
Carole.laborie@enssib.fr
ou M.-C. Thiébaud
Tél : 04 78 78 76 87
thiebaut@univ-lyon3.fr

• **25 et 26 juin, Paris (75) :** 12^e Journées des pôles associés et de la coopération sur la coopération numérique. « Comment mieux articuler les projets de numérisation entre eux ? Quelle cohérence et quelle complémentarité doit-on rechercher au-delà des priorités que se fixe chaque établissement ? » (Invité d'honneur : le Centre national des arts du cirque). BnF, site F.-Mitterrand.
Inscr. : sylvie.damase@bnf.fr
Tél : 01 53 79 41 94
Fax : 01 53 79 50 45

• **29 juin, Paris (75) :** Cycle de rencontres interprofessionnelles sur les marchés publics. « Les professionnels du livre face aux méandres de la commande publique » en Seine-Saint-Denis.
contact@lemotif.fr
ou 01 53 38 60 64 (61).

• **1^{er} au 8 août, Lagrasse (11) :** Le « Banquet de Lagrasse », ateliers de philosophie et de littérature et civilisation grecques, bistrot littéraire, projections de documentaires.
Association Le marque-page
Tél : 04 68 24 05 75
www.editions-verdier.fr/banquet

parties, lectures publiques, ateliers BD et graffs, expositions, etc.
Rens. : Association Soleil Noir.
Tél/Fax : 04 67 92 53 48 / soleil.noir@libertysurf.fr
Ville de Frontignan : Tél : 04 67 17 51 05 / m.pons@ville-frontignan.fr

■ CONGRÈS LIBER

Le 38^e congrès de Liber (Ligue des bibliothèques européennes de recherche) se tiendra à Toulouse du 30/06 au 3/07 sur le thème : « Coopérer pour innover ». Organisé par le SICD des universités de Toulouse et de Midi-Pyrénées et le SCD de l'université des Sciences sociales de Toulouse qui mettra son campus à disposition, il s'intéressera à de nombreux enjeux comme le futur classement européen des universités. Son thème est décliné sur 5 demi-journées de séances plénières : la bibliothèque dans son contexte politique et technique ; l'« e-science » : un rôle pour les bibliothèques ? ; renouveler les compétences des bibliothécaires ; la bibliothèque comme lieu physique ; la formation en ligne (« e-learning »). Une exposition professionnelle se tiendra sur les lieux ainsi qu'une séance de posters et une masterclass : « Comment rédiger un programme européen de recherche ». Rens. : Marie-Dominique Heusse (05 34 45 61 35) marie-dominique.heusse@univ-toulouse.fr <http://liber2009.biu-toulouse.fr>

■ EN RPIST

Les Rencontres 2009 des professionnels de

l'information scientifique et technique (RPIST) se dérouleront à Villers-lès-Nancy (54) du 22 au 24 juin prochains. Les thèmes « Nouvelles pratiques de communication scientifique : relations chercheurs-documentalistes » et « Politiques et pratiques d'acquisition : relations éditeurs-documentalistes » seront traités sous forme de conférences plénières, posters, retours d'expériences. Raymond Bérard, dir. de l'ABES, animera ces journées. 400 professionnels de l'information des organismes de recherche et associations professionnelles tels que : CNRS, Inra, Inserm, Cirad, Cemagref, Inria, IRD, CEA, Ademe, Ineris, ADBS, Institut Pasteur et Nancy Université se tiendront au Domaine de l'Asnée.
Progr. et inscr. : <http://rpist.inist.fr>

■ RÉSURRECTION D'UN CŒUR

Grâce au travail de conversion des catalogues imprimés, le service Patrimoine de la Bibliothèque de la Communauté d'Agglomération de Pau-Pyrénées a retrouvé un exemplaire de *l'Histoire d'un Cœur* du célèbre pyrénéiste Henry Russel. Troisième exemplaire connu de cet ouvrage rarissime – dont le tirage avait été presque intégralement détruit par l'auteur, jeté, selon la légende, dans le Gave de Pau – c'est le premier que l'on localise dans une

bibliothèque publique, les deux autres appartenant à des collectionneurs privés. Il gisait dans les collections de la Ville de Pau depuis plus d'un siècle, certainement depuis bien avant la rédaction du catalogue en 1912, date à laquelle il était encore considéré comme anonyme.

Internet

■ REIMS ET NET



Les Archives municipales et communautaires de la ville de Reims sont maintenant présentes sur site Internet. Fort de ses fonds prestigieux du IX^e s. aux années 2000, de l'Ancien Régime et de l'époque révolutionnaire, le site fournit informations régionales, archives en ligne (plans, registres d'état civil et tables décennales), instruments de recherche en ligne, rubriques diverses (bibliothèque des Archives, Service éducatif, action culturelle, actualité des archives) et conseils aux particuliers (pour le don, la conservation).
<http://archives.reims.fr>

■ BIBLIOTHÉCAIRES EN LIGNE

Depuis un an déjà, comme Ruedesfacs et Ubib, les professionnels du SCD de

Lyon 2 proposent un service de questions/réponses en ligne. D'abord restreint à la seule communauté de l'université, il est désormais ouvert sur le web institutionnel de l'université et répond dans les 48 h à toute question bibliographique (document non fourni). Petit détail technique : ce service s'appuie sur l'application libre Askal, sous système Linux.

<http://scdaskal.univ-lyon2.fr/Askal/inputform.php>

■ LE JUSTE PRIX



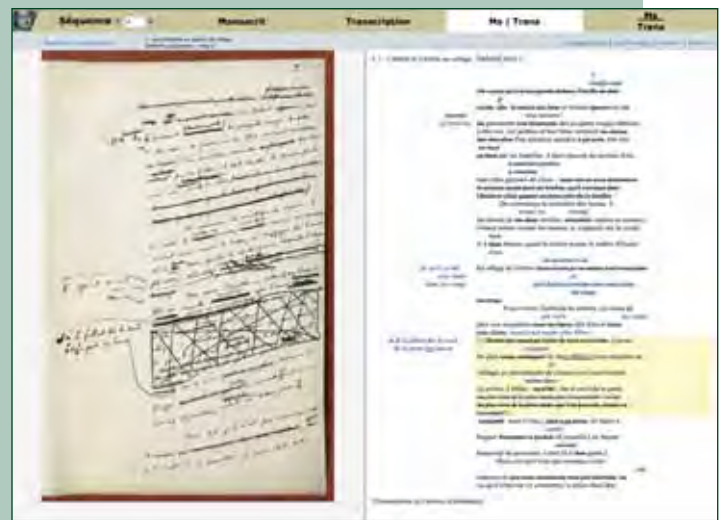
Carel (Consortium pour l'Acquisition de Ressources Électroniques en Ligne) a établi une grille avec l'objectif de donner aux éditeurs un aperçu sur les bibliothèques en France, leurs usagers, leurs budgets pour proposer des modalités de calcul de prix équitables pour des documents en accès illimité. Cette grille est susceptible d'être améliorée. À cet effet, Isabelle Antonutti, chargée de mission Coopération et Action territoriale à la Bpi, espère pouvoir mettre sur pied un groupe de travail régulier sur les acquisitions musique en ligne. Vous êtes intéressé ? Faites vous connaître...

www.bpi.fr/fr/professionnels/carel/catalogue.html

■ EMMA DANS TOUS SES ÉTATS

À l'occasion de RN'Bi, grande manifestation organisée par la ville de Rouen pour le bicentenaire de sa bibliothèque et le dévoilement de sa nouvelle stratégie de lecture publique, le site Bovary.fr a été lancé le 15 avril dernier, mettant en ligne les manuscrits et l'édition génétique de *Madame Bovary*. Projet conçu dès le départ comme service au public, la numérisation des manuscrits du roman de Flaubert et leur transcription est le résultat d'un partenariat entre la Ville, la bibliothèque et l'université de Rouen ; de l'aveu des chercheurs impliqués, il n'aurait pu être mené à bien sans l'outil internet qui a permis en outre une collaboration ouverte à l'échelle internationale entre universitaires, étudiants et scolaires de 17 classes de seconde pour le déchiffrement des quelque 4 500 folios manuscrits. Un moteur de recherche permet de sonder les différents états du texte avec une extraordinaire finesse. Dénichera-t-on de nouveaux recoins dans le cœur d'Emma ?

<http://bovary.univ-rouen.fr>



International

■ BRAIN STORMING À SEATTLE



En mars dernier se sont rassemblés à Seattle (État de Washington) 3 000 bibliothécaires de l'ACRL (Association of College and Research Libraries) pour se concerter sur les nouvelles ressources informatiques – réseaux Google, Facebook, Twitter – à travers 250 communications. La

tendance est de proposer plus fréquemment leur utilisation aux étudiants : objectif pédagogie donc pour pallier leur « difficulté récurrente à approfondir la recherche d'information ». Ce grand congrès comportait

un salon, la présence d'environnementalistes et de nombreuses retransmissions en direct (conférences synchrones online, captures dynamiques d'écran, forums, etc.). À voir sur : www.acrl.org/seattle

■ CONGRÈS DE L'ABF 2009

Du 11 au 14 juin se tiendra le prochain congrès de l'ABF à Paris, Porte de Versailles, sur le thème : « Des bibliothèques à vivre : usages, espaces, architectures ». Cette année, l'organisation du congrès ne sera liée à aucun groupe régional.

Programme complet en p. 63.

Une émission consacrée à un « état des lieux » des bibliothèques de France et du métier de bibliothécaire ainsi qu'au Congrès de l'ABF, réalisée par WebTVCulture sera mise en ligne pour un an sur le site www.webtvculture.com dès le 17/06.





► 13

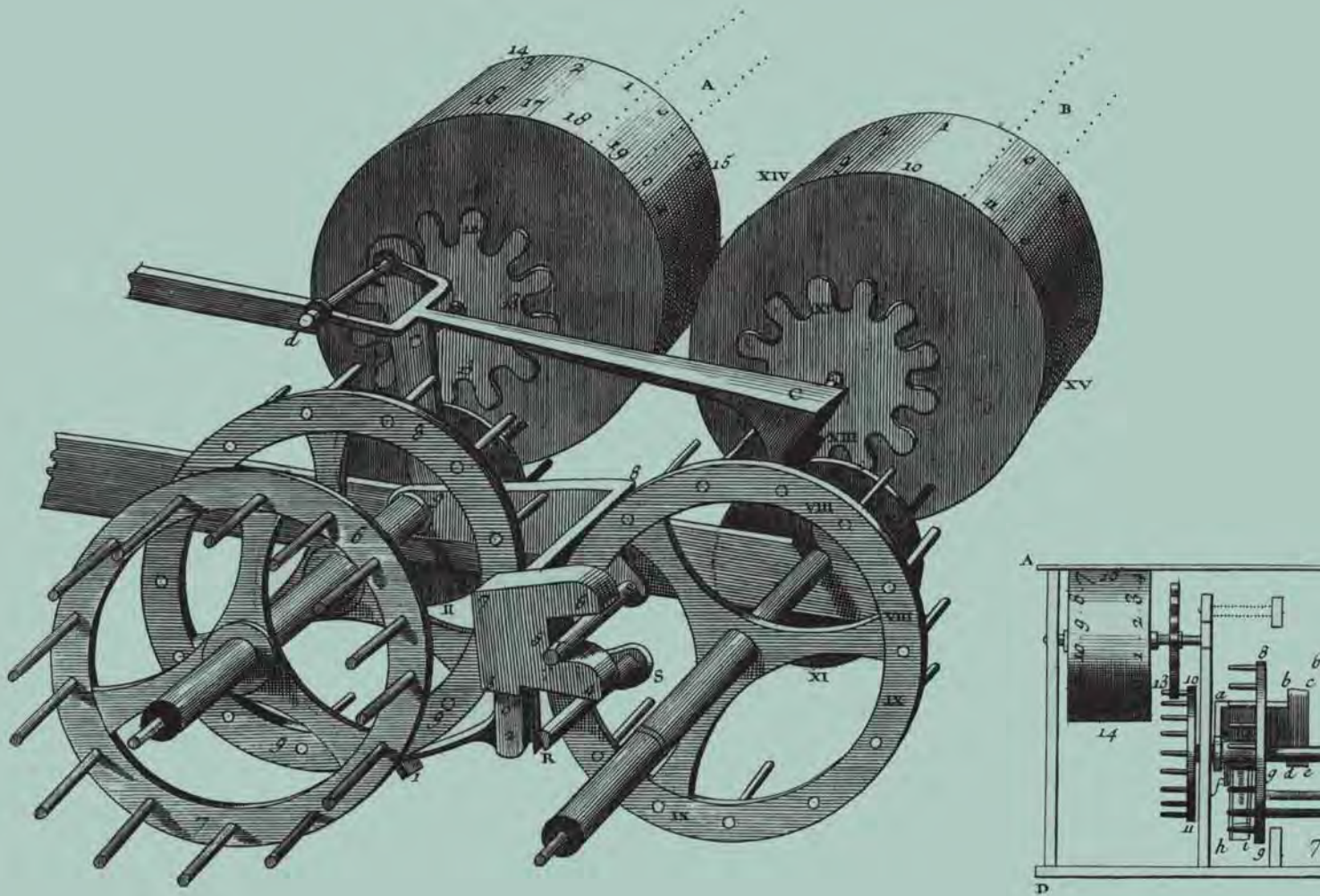


► 17



► 31

Machune Arithmétique de Pascal.





▶ 33



▶ 35



▶ 40



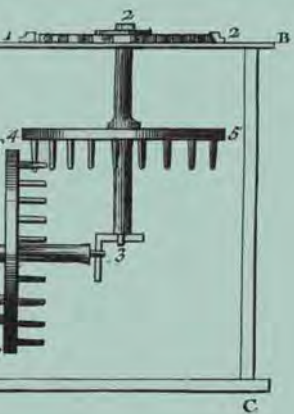
▶ 43

Et si on parlait d'argent ? /2

L'argent a permis d'évaluer par une mesure commune le travail des hommes et la circulation des choses, de régler leurs rapports en les rendant fluides. Tout au long de ce deuxième volet de notre dossier, débuté en octobre dernier, et à travers des problématiques fort diverses — construction, maintenance, collections, emploi, formation — l'angle adopté que l'économie commande ne cesse de renvoyer les hommes aux choses et les choses aux hommes. Car le temps commande uniment aux uns et aux autres : les marchandises sont du temps incarné et le temps des hommes est devenu marchandise.

Du côté de la langue, le double sens du mot « économie » — organisation et épargne — favorise également le glissement de la description d'un fonctionnement à l'exigence de rentabilité dans sa gestion. Que la culture soit désormais soumise à de semblables évaluations, et avec elle ce qui l'abrite, la conserve, la promeut, la diffuse, et voici parachevée la transformation de ce qui passa longtemps pour un instrument de libération en outil de contrôle. Gérée selon les critères de l'économie moderne, ainsi quantifiée, réifiée, la culture devient susceptible d'être délivrée aux proportions convenables selon les lois de l'équilibre de la recette et de la dépense. Mais, pour autant que la bibliothèque, entrepôt du savoir et outil pour la construction de soi, remplisse l'un des objectifs pour lesquels elle a été pensée, comment évaluer la liberté, l'autonomie, en un mot la souveraineté du sujet ?

Dans cette mise en équation générale, comment mettre en balance les éléments chiffrables et ceux qui ne le sont pas ? Ce sont pourtant ces derniers qui donnent son contenu réel à la forme du projet démocratique dont la bibliothèque est à la fois un instrument et un symbole. Comment intégrer le bénéfice immatériel — au risque de passer désormais pour exclusivement symbolique — que constitue l'émancipation des hommes dans un calcul où ceux-ci ne figureraient plus qu'une inconnue à *réduire* ?



GENEVIÈVE BOULBET
Conservateur général des
bibliothèques honoraire



JEAN MALLET
Conservateur général des
bibliothèques honoraire



Foire aux questions

Un train de réformes doublé d'un séisme économique viendront-ils amplifier encore la mutation profonde qui, sous l'effet conjugué des nouvelles technologies et d'évolutions sociétales, métamorphose le métier de bibliothécaire ?

« LE DÉSERT CROÎT... »

Salon du Livre de Paris, mars 2009 : les administrations des bibliothèques brillent par leur absence. Sur le stand du ministère de la Culture, la Direction des archives nationales, le Centre national du livre (CNL) sont présents, mais où est la Direction du livre et de la lecture (DLL) ? Même constat au stand du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche où la sous-direction des Bibliothèques n'est pas représentée. Seules la Bibliothèque nationale de France et les Bibliothèques de la ville de Paris manifestent leur présence, profitant de leur statut particulier. Paris et le désert français... S'agit-il d'un infléchissement programmé de la politique de la lecture publique en France ou – gardons un zeste d'optimisme – d'un *no man's land* intellectuel caractéristique du flou et des incertitudes du moment ?

Au niveau des collectivités territoriales, certaines bibliothèques et médiathèques départementales voient leur budget de fonctionnement diminuer pour la première fois depuis la départementalisation. Des libraires nous alertent sur la baisse de la commande publique, témoignant ainsi des difficultés des bibliothèques municipales. Plus de Conseil des bibliothèques, des administrations très discrètes, des réformes institutionnelles lourdes en cours. Qui réfléchit actuellement aux moyens nécessaires au fonctionnement de nos établissements ?

Le premier volet de notre dossier « Et si on parlait d'argent ? », élaboré avant l'été 2008 et paru en octobre dernier¹, traitait d'un ensemble de questions bien souvent évoquées

1. *Bibliothèque(s)* n°40, octobre 2008.

dans notre profession : la baisse (ou l'augmentation) des crédits, leur provenance, les conditions d'élaboration et de négociation des budgets, la gratuité des services, les marchés... Toutefois, l'angle d'attaque plus spécifiquement économique que nous avons choisi pour un certain nombre d'articles était plus rarement adopté (le mécénat, la rentabilité du service public, les partenariats avec diverses institutions...). Près d'un an s'est écoulé depuis ce premier dossier et l'on constate que cet éclairage est devenu la règle commune et que nous sommes de plus en plus confrontés à ce type de réflexion. Depuis septembre 2008, la crise économique internationale accapare les esprits et nous ne parlons désormais plus que d'argent ; y compris dans notre domaine, celui des bibliothèques. À ceci s'ajoutent les conséquences d'un certain nombre de projets ministériels ou de réformes institutionnelles, déjà « dans l'air » auparavant, et qui commencent à se concrétiser : la loi LRU (loi relative aux libertés et responsabilités des universités) ; la suppression programmée de la DLL et de la sous-direction des Bibliothèques ; les partenariats public-privé (PPP), de plus en plus encouragés.

POINTS D'INTERROGATION

Le fonctionnement de nos établissements est directement affecté par ce contexte. Les Services communs de documentation (SCD) qui gèrent l'ensemble des bibliothèques universitaires seront plus étroitement sous l'autorité de leurs universités suite à la disparition probable du « fléchage » de leurs crédits qui leur permettait une relative autonomie de gestion. Les directeurs de SCD ne sont plus d'ores et déjà ordonnateurs secondaires. Quelle sera à l'avenir l'attitude des conseils d'administration des universités vis-à-vis de la documenta-

tion ? Si l'on peut espérer une certaine bienveillance dans les établissements de Lettres, Sciences humaines ou Droit, peut-on attendre le même intérêt de la part des établissements scientifiques dans un contexte de récession économique ? Quels seront les critères privilégiés d'attribution des budgets ? Dans le cadre de l'autonomie des universités, sera-t-il possible de conserver des normes garantissant une certaine égalité entre les SCD ?

Quant aux bibliothèques de lecture publique, elles évoluent dans un paysage institutionnel de plus en plus opaque et mouvant. Certains évoquent la disparition des régions ou des départements, tandis que d'autres – ou les mêmes – envisagent de confier la responsabilité des bibliothèques aux... départements ! Ubu n'est pas loin... mais l'humour n'est plus de mise lorsque la crise économique qui affecte tous nos organismes de tutelle se traduit par des conséquences inquiétantes pour nos établissements. D'autres encore craignent même, à l'image de ce que nous signalent nos collègues américains et britanniques, la fermeture de certains d'entre eux.

L'évaluation des coûts et des services devient donc une question d'une brûlante actualité. Un partenariat public-privé

intelligemment géré peut-il constituer une opportunité ou demeure-t-il au contraire incompatible avec la déontologie du service public ? Faut-il externaliser un certain nombre de services ? Mais alors, ne risque-t-on pas ainsi de conforter la fragilisation de la fonction publique ?

En France, le nombre d'inscriptions en bibliothèque a globalement tendance à stagner, parfois même à diminuer : comment pourra-t-on envisager d'assurer l'extension des horaires d'ouverture sans augmentation des crédits ni des dotations en personnels titulaires ?

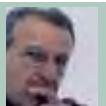
Partout et de plus en plus se pose la question de la rentabilité et de l'impact économique du développement d'un réseau de bibliothèques dans une perspective d'aménagement du territoire. Cette question, posons-la aux responsables et aux décideurs ; mais, en tant que professionnels du livre et de la lecture, nous ne pouvons faire l'économie d'une réflexion individuelle qui engage l'avenir de nos établissements.

Sans avoir la prétention de répondre à toutes ces questions, ce deuxième volet essaiera d'en compléter l'inventaire entrepris avec le précédent dossier et d'ouvrir des pistes de réflexion pour tenter d'apporter quelques remèdes. ■



Nos remerciements à Dominique Lahary pour ses dessins pages 11, 12, 40 et 47.

BERNARD DÉMAY
Conseiller pour le livre et la lecture
Drac Île-de-France



Trois procédures de financement

DGD, PPP, VEFA : sous les lettres, des chiffres.

Pour s'orienter dans le labyrinthe des aides publiques en matière de construction mais aussi d'entretien et de maintenance et même d'acquisitions, cet aperçu de trois procédures de financement nous tiendra lieu de boussole : origines, conditions et limite.

1. LA DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION (DGD) DES BIBLIOTHÈQUES

Créée en 1986, la Dotation générale de décentralisation des bibliothèques avait pour but de financer, de manière fortement incitative, les constructions d'équipements aux normes de surface de l'État, dont la France avait alors grand besoin.

Le dispositif financier retenu, le concours particulier, garantissait – au sein, par ailleurs, du budget du ministère de l'Intérieur, et non de celui de la Culture ! – un fonctionnement budgétaire autonome à la dotation, ce qui la mettait à l'abri des aléas des projets de lois de finance annuels.

À l'origine, la dotation était divisée en deux parts inégales : 35 % étaient dévolus au fonctionnement, 65 % à l'investissement. Cette répartition ne permettant pas de dégager suffisamment de crédits pour l'in-

vestissement, et le taux de remboursement des dépenses de fonctionnement ne cessant de baisser au fil des ans (un peu plus de 3 % les dernières années), en raison du nombre accru de bibliothèques éligibles à l'intérieur d'une dotation constante, il a été décidé, par la réforme de 2006, de consacrer désormais

l'intégralité du financement à l'investissement. Au sein de cette nouvelle enveloppe, une première fraction prend en charge la très grande majorité des dossiers, une seconde, dont le montant ne peut excéder 15 % du total, est réservée aux projets les plus importants, au moins de niveau intercommunal (une quinzaine de dossiers devraient émarger à cette fraction, dans les trois ans à venir, pour l'ensemble de la France).

La DGD permet de financer les bibliothèques municipales, intercommunales ou départementales, sous trois angles principaux : pour les opérations de travaux, d'acquisition de mobilier et matériel, pour l'achat d'équipements informatiques et multimédia. Elle peut aussi prendre en charge les acquisitions de bibliobus et des opérations de numérisation, tout comme des travaux d'amélioration des conditions de conservation des fonds anciens, rares ou précieux. Les aides de l'État sont soumises à condition de surface, pour les premières mentionnées (travaux et mobilier et matériel). Ce seuil minimum à atteindre a été fixé à 0,07 m²/hab. (d'où l'appellation qui lui a été plaisamment attribuée de « norme James Bond ») pour un chiffre de population allant jusqu'à 25 000 hab., à 0,015 m²/hab. au-delà de 25 000.

Dans tous les cas, un équipement aidé ne peut être inférieur à 100 m² SHON (surface hors œuvre nette). Lorsqu'il s'agit d'annexe de quartier, la surface minimale requise est de 100 m² (SHON) jusqu'à 10 000 hab. de population, de 300 m² (SHON) au-delà de 10 000.

Les taux de subvention tournent autour de 30 % des coûts hors taxe pour les travaux, le mobilier et le matériel ; ces deux aides sont assujetties à un prix-plafond d'intervention au m², qui est révisé chaque année en fonction de l'évolution du coût





© Amaud Terrier

Bibliothèque Marguerite Audoux.

de la construction (en 2009, il s'élevé à 1581 € HT du m² SHON pour les travaux, et à 316 € HT du m² SHON pour le mobilier et le matériel) ; pour l'informatique et le multimédia, la subvention représente environ 20 à 25 % de la dépense hors taxe, sans contrainte de prix-plafond.

Depuis sa création, la DGD a permis de financer des centaines d'opérations de construction, et désormais aussi de réhabilitation, d'équipements de toute taille, ainsi qu'un très grand nombre de ré-informatisations, un même établissement pouvant solliciter une nouvelle aide pour ce même objet au bout de cinq ans.

LA DGD EN ÎLE-DE-FRANCE

Pour prendre l'exemple de l'Île-de-France, entre 2000 et 2008 inclus, 94 constructions, de toutes dimensions, ont bénéficié d'aides de l'État. La particularité francilienne est, par ailleurs, que le conseil régional intervient aux côtés de l'État pour soutien aux travaux, à l'informatique et au multimédia.

De plus, six des sept départements concernés – Paris, à la fois commune et département, ne relève pas de cette logique – subventionnent les communes et intercommunalités conduisant des projets, à des taux variables selon les cas ; c'est en Essonne que les aides cumulées sont les plus élevées,

en raison du fort niveau d'intervention du conseil général : elles peuvent atteindre le maximum autorisé, soit 80 % du total de la dépense (État + Région + Département).

En matière de DGD, les conseillers pour le livre et la lecture des Drac fournissent informations et conseils aux collectivités souhaitant réaliser un nouvel équipement ; ils participent aux jurys de concours désignant les architectes retenus ; ils instruisent les dossiers de demandes de subvention présentées à l'État dans le cadre de ces projets ; et ils adressent des propositions de financement relatives à ces dossiers aux préfets de région, qui envoient aux collectivités bénéficiaires les arrêtés de notification des aides attribuées.

2. LE CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ (PPP)

C'est l'ordonnance du 17 juin 2004 qui a défini les modalités du Contrat de partenariat public-privé (PPP). Ce dispositif permet à une collectivité publique (un ministère, une commune ou une structure intercommunale, un département, une région) de contracter avec un prestataire privé en vue de la réalisation d'équipements publics.

Le principe en est que la collectivité confie au prestataire un ensemble de missions, qui peuvent aller du financement

jusqu'à la l'entretien et la maintenance, en passant par la conception et la construction. En contrepartie de cette réalisation, la collectivité verse au partenaire privé une rémunération, sous la forme d'un loyer, mensuel ou annuel, sur une durée arrêlée au départ : cinq, six, dix, vingt ou trente ans par exemple. Au terme de ce paiement échelonné, la collectivité qui détient la maîtrise d'ouvrage, le donneur d'ordres donc, devient pleinement propriétaire de l'équipement réalisé.

Le contrat PPP prévoit expressément que le partenaire public aura, tout au long de la procédure, la possibilité de faire évoluer les conditions de la coopération avec le prestataire privé, en fonction de circonstances nouvelles par exemple. Y est fortement affirmé le principe juridique de « mutabilité » qui permet une adaptation permanente aux nécessités de l'intérêt général.

Des modifications du contrat, en tant que de besoin, sont donc toujours possibles, sous réserve de commun accord, de même qu'une éventuelle transformation du financement de la collectivité, si elle bénéficie de nouvelles aides, par exemple. Les modalités de prise en compte d'une défaillance du prestataire sont, bien sûr, également prévues d'emblée.

URGENCE ET COMPLEXITÉ

Outre qu'on doive, bien évidemment, démontrer l'intérêt financier de la démarche retenue, les conditions posées par le texte de l'ordonnance du 17 juin 2004 à la passation d'un contrat PPP renvoient à deux notions fondamentales : l'urgence de l'opération, et sa complexité de réalisation, en comparaison avec les procédures classiques de passation de marchés publics.

À l'usage, la procédure se révèle effectivement assez rapide. Pour le reste, il conviendra d'avoir un peu de recul pour apprécier la pertinence de la procédure par rapport aux dispositifs classiques. Début 2007, sept collectivités avaient signé un contrat PPP, trois concernaient une opération d'éclairage public ; quarante étaient en cours de montage ; le montant le plus élevé de ces contrats, 1,5 milliard d'euros, portait sur un projet de tram-train dans le département de La Réunion.

EN BIBLIOTHÈQUE ?

Demeure la question la plus intéressante pour notre domaine : le contrat PPP est-il à retenir pour la création de bibliothèques ?

Le fond de l'affaire consisterait à comparer les avantages réciproques de cette formule et ceux des subventions de droit commun. La DGD des bibliothèques offre des financements importants : 30 % en moyenne des coûts hors taxe pour les

travaux et le mobilier, 20 à 25 % pour l'informatique et le multimédia. À ces crédits d'État s'ajoutent, en Île-de-France, ceux du conseil régional (pour les travaux et l'informatique) et de la plupart des conseils généraux (à des taux variables, mais pouvant aller jusqu'à environ 80 %, au total, le maximum autorisé, en Essonne). Dans ces conditions, est-il souhaitable – et à moins de trouver un prestataire que la démarche intéresse ! – de songer au contrat PPP ?

Car, c'est évident, les deux dispositifs sont aujourd'hui exclusifs l'un de l'autre : le contrat PPP relève d'un paiement sous forme de location-vente, donc d'une logique de dépense de fonctionnement, alors que la DGD est, par essence, une aide à l'investissement, donc inapplicable en l'état¹.

3. LA PROCÉDURE DE LA VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT (VEFA)

Cette procédure permet à une collectivité locale (commune, structure intercommunale, département, région) d'avoir recours à un promoteur pour la réalisation d'équipements de nature diverse. Il s'agit de créer à la fois un équipement relevant du service public (bibliothèque, école de musique...) et des constructions pouvant faire l'objet d'une vente ultérieure (logements, commerces).

Dans le cas de la VEFA, l'opération a lieu en deux étapes.

Pour la première, le promoteur a la maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire qu'il est le seul donneur d'ordres au maître d'œuvre, l'architecte. Le promoteur prend intégralement à sa charge cette partie, qui consiste à réaliser le *gros œuvre* (fondations, murs, toit), la « coque » en vocabulaire d'architecte, pour la totalité du chantier.

Une fois cette première phase achevée, le promoteur cède à la collectivité la maîtrise d'ouvrage sur les équipements à caractère de service public, mais la conserve sur le reste (logements et commerces), dont il assurera ensuite la commercialisation. La collectivité réalise alors le *second œuvre*, c'est-à-dire les interventions artisanales effectuées à l'intérieur des bâtiments (peinture, menuiserie, électricité...).

En termes de subventions, la collectivité ne peut prétendre à aucune aide publique tant qu'elle est dessaisie de la maîtrise d'ouvrage au profit du promoteur. Une fois celle-ci reprise, à compter donc du second œuvre, les aides DGD (Dotation générale de décentralisation) de l'État lui sont attribuables, ainsi, éventuellement, que celles des autres collectivités territoriales. ■

1. Cf. *infra* Marie-Dominique Heusse, « Des projets PPP en BU ? », p. 18.



Bénédicte Dupré-Paturel

Conservateur et responsable informatique
à la Bibliothèque de Caen

“ **Nous sommes passés
des CD Rom electre à electre.com**
depuis maintenant 6 mois. Il était en effet

indispensable que tous les bibliothécaires aient un accès en ligne à la recherche bibliographique pour mener à bien notre nouvelle politique d'acquisition. Celle-ci concerne à la fois la bibliothèque centrale de Caen, 7 bibliothèques de quartiers et celles du réseau de la communauté d'agglomération de Caen La Mer qui regroupe Caen, Hérouville et Ifs. Nous avons travaillé ensemble sur le nombre d'accès afin d'optimiser la répartition du coût. L'investissement fait a permis de servir beaucoup plus de gens et beaucoup plus de services qu'avec les CD Rom. Aujourd'hui, nous avons mutualisé 9 accès qui, grâce à des codes communs ou réservés à certaines bibliothèques, servent quotidiennement à une trentaine de personnes dans de nombreux aspects de leur vie de bibliothécaire... et pas seulement pour les acquisitions évidemment!

”

electre.com

L'information bibliographique professionnelle

CONSTRUIRE EN VEFA, TROIS EXEMPLES

Il est très difficile de calculer exactement ce que peut représenter, pour une collectivité, l'avantage financier qu'elle peut trouver à construire un équipement public par le biais d'une VEFA plutôt que par la régie directe. En effet, pour les quelques cas que j'ai eus à connaître directement, la question se posait en d'autres termes, qui tiennent plus à l'opportunité urbaine, aux relations entre la ville et des promoteurs, à des choix politiques, au calendrier.

On sait donc à peu près ce que coûte l'équipement final, on sait que la ville perd les subventions de l'État pour la construction, mais il est difficile d'apprécier le gain réel apporté par la participation privée. J'examinerai ici trois cas.

Médiathèque d'Issy-les-Moulineaux

Dans le cas de cette construction (3 880 m² SHON), plusieurs facteurs se conjuguèrent.

D'abord un choix politique clair : celui fait par le maire de ne pas constituer de réserves foncières publiques, sauf exception, mais de multiplier au contraire les zones d'aménagement concertées (ZAC) privées au sein desquelles la négociation avec les opérateurs les oblige à prévoir la construction d'équipements publics financés en partie par la promotion de logements ou de bureaux privés.

Ensuite, le fait que le terrain disponible, un ancien garage d'entretien des taxis de la G7, était trop vaste pour la médiathèque seule. Mais il présentait l'avantage considérable de jouxter le conservatoire de musique et sa salle de concert et de cinéma, et de se situer à la bonne articulation entre la ville traditionnelle et les futurs quartiers. La ville a donc « autorisé » un promoteur à racheter cette parcelle, à la condition d'inclure une médiathèque dans le projet. Lequel nécessitait une dérogation au coefficient d'occupation au sol, clé de la négociation...

Ainsi, la médiathèque a été construite au sein d'une ZAC spécifique, très petite. L'ensemble bâti, aux composantes fortement imbriquées (logements, bureaux, médiathèque), a été confié à un architecte choisi par la Ville et imposé au promoteur. Celui-ci – Bernard Dupré – a fait en sorte que la médiathèque soit très clairement identifiable, mais pour une moitié seulement de sa structure : le reste est constitué par une partie du rez-de-chaussée et du premier étage de l'immeuble de bureaux. Le second œuvre a été directement pris en charge par la Ville. Au final, la Ville a affiché une participation de la promotion à hauteur de 33 %, sous la formule « autres contributions », sans plus de précision. Je pense pouvoir dire que cette part représentait l'assiette foncière de la médiathèque, ainsi financée par les bureaux et les logements.



La Médiathèque d'Issy-les-Moulineaux : le hall.



La Médiathèque d'Issy-les-Moulineaux.
Façade sur la rue du Gouverneur Eboué.



La Médiathèque d'Issy-les-Moulineaux : le hall,
exposition Anne Slacik 2003.



© Jean-François Jacques

La Médiathèque Marguerite Duras en mai 2009. À gauche, la résidence hôtelière.

Médiathèque Marguerite Duras, Paris XX^e

Cette future médiathèque (4 512 m² SHON) est aussi financée dans le cadre d'une VEFA. Un promoteur privé s'est porté candidat au rachat de l'immense garage de Charonne, en bordure de la petite ceinture. La Ville de Paris et le maire de l'arrondissement souhaitaient situer là un équipement public et des logements sociaux, et ont donc fait de leur construction une condition du permis de construire. Le promoteur, Trigano, souhaitait construire une résidence hôtelière, et avait

déjà son architecte, le cabinet Roland Castro. Il a donc paru naturel d'opérer dans le cadre d'une VEFA, pour le gros œuvre, la Ville souhaitant garder la maîtrise du second œuvre. Le coût prévu pour cette construction tourne autour de 4 000 €/m², charge foncière comprise, soit 1/3 du coût total (elle est dans ce cas identifiée, la Ville « rachetant » l'assiette foncière au promoteur pour en avoir la maîtrise définitive). À titre de comparaison, le coût de la construction de la médiathèque Marguerite Yourcenar, dans le XV^e (3 468 m² SHON) achevée en 2008, construite en régie directe, est identique hors charge foncière, la Ville étant depuis longtemps propriétaire de la parcelle.

Bibliothèque Marguerite Audoux, Paris III^e

La bibliothèque (1 282 m² SHON) a ouvert en janvier 2008. Ici encore, c'est un promoteur qui a pris l'initiative du rachat pour rénovation d'un ensemble d'immeubles, à destination de logements de luxe. L'un d'entre eux comportait en rez-de-chaussée et en sous-sol une ancienne usine de bijoux. Ce promoteur connaît bien le maire de l'arrondissement. Celui-ci, après l'échec de deux autres projets de construction d'une bibliothèque en remplacement de celle qui existait dans les combles de la mairie, était pressé, élections approchant, de voir se concrétiser une réalisation. Dans ce cas, la VEFER (vente en l'état futur de rénovation), a apporté une solution parfaite, notamment par la possibilité de réaliser un équipement dans un temps record, sans la contrainte des calendriers de la régie directe (inscription au budget de l'État à la Drac, procédures des marchés publics...). Le second œuvre a été inclus dans l'opération, réalisée en un temps record. Le coût total pour la Ville s'élève à 3 510 €/m² : l'opération est à l'évidence très intéressante financièrement.

Par contre, l'absence de maîtrise sur le second œuvre se fait un peu sentir : le cahier des charges a été parfaitement respecté, mais sans plus, et sans la finesse dans le détail (par exemple au niveau du choix des matériaux et des coloris) que permet d'apporter une présence continue du bibliothécaire sur le chantier. Dans le même ordre d'idée, si la VEFA permet quand même à la collectivité, élus, techniciens et bibliothécaires, d'intervenir dans l'élaboration du projet par l'architecte, et au cours du chantier de gros œuvre, ce n'est que dans une marge constamment négociable. Le coût final est fixé au départ, contractualisé entre le promoteur et la collectivité, et il devient une contrainte très lourde : toute modification demandée au projet, dès l'APS et l'APD, ne peut se faire qu'à coût égal, ou en renonçant à d'autres éléments. C'est un facteur de maîtrise des coûts, pas forcément de très grande finesse de réalisation.



© Jean-François Jacques



© Amaud Terrier

Bibliothèque Marguerite Audoux : état actuel du chantier, la bibliothèque est ouverte depuis plus de un an.

Jean-François JACQUES
Bureau des bibliothèques
de la Ville de Paris



MARIE-DOMINIQUE HEUSSE
Directrice du Service des bibliothèques
de l'Université de Toulouse



Intéressante pour les universités, la procédure du partenariat public-privé saura-t-elle séduire les investisseurs ? Et si oui, peut-elle concerner les bibliothèques universitaires ? Et en le supposant, sous quel angle ? Pour l'heure, plus de questions que de réponses... Et pourtant...

Des projets PPP en BU ?

LE PRINCIPE...

Le PPP (Partenariat public-privé) ou contrat de partenariat « *permet à une collectivité publique de confier à une entreprise la mission globale de financer, concevoir tout ou partie, construire, maintenir et*

*gérer des ouvrages ou des équipements publics et services concourant aux missions de service public de l'administration, dans un cadre de longue durée et contre un paiement effectué par la personne publique et étalé dans le temps*¹ ». Ce type de contrats existe depuis 2004 et ils sont utilisés dans plusieurs secteurs publics, mais le lancement de l'Opération Campus et la loi de juillet 2008 qui élargit les possibilités de recours les ont mis récemment sur le devant de la scène pour l'enseignement supérieur.

Concrètement, une université pourra confier à une entreprise ou un groupement d'entreprises la construction ou la rénovation de locaux, la mise en œuvre d'équipements (par ex. informatiques ou de grosses infrastructures techniques), ainsi que leur entretien, leur maintenance ou leur exploitation, sur une durée qui peut aller de 5 à 30 ans. On sait que c'est le produit de la vente par l'État de 2,5 % du capital d'EDF qui servira à financer le paiement des « loyers » dus par les universités aux entreprises titulaires des contrats. Ces crédits seront délégués par le ministère de l'Enseignement supérieur aux établissements dont le projet Campus aura été validé², en une seule fois, pour cet usage qui fera évidemment l'objet d'un encadrement très strict. Les crédits nécessaires au paiement des loyers pourront être abondés par des opérations locales

de valorisation du patrimoine universitaire : ainsi à Bordeaux 1 – qui est avec Toulouse II l'une des premières universités à expérimenter le dispositif dans le cadre de la rénovation de son campus – il est prévu la construction de logements sur des terrains excentrés appartenant à l'université, dont l'exploitation durant trente ans générera une partie des loyers nécessaires à l'opération d'ensemble.

Les avantages du PPP coté universités sont réels, même s'ils amènent à modifier leur vision de la gestion des projets immobiliers : la rapidité plus grande des opérations, l'existence d'un contrat global, l'assurance de la maintenance des locaux ou des infrastructures. La contrepartie est l'obligation de définir au préalable un schéma directeur immobilier, mais cette contrainte doit se transformer ensuite en atout pour la bonne conduite des opérations.

Côté privé, les entreprises sont en droit d'attendre un retour sur investissement sur les opérations réalisées. Le calendrier des opérations PPP ne permet pas de savoir encore quelles entreprises sont prêtes à se lancer dans la réhabilitation du patrimoine universitaire. Mais un acteur de poids est déjà visible, qui n'est pas à proprement parler de statut privé, la Caisse des Dépôts (CDC)³. Investisseur institutionnel « de long terme », le groupe Caisse des Dépôts est présent notamment dans l'immobilier, et vient d'inscrire les universités au rang de priorité pour les années à venir avec l'ambition avouée d'accompagner les grands projets de rénovation de campus universitaires. Dans un premier temps, il s'agit d'aider les universités à établir leur schéma directeur immobilier, mais la CDC souhaite visiblement continuer à accompagner le pro-

1. Site de la Mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariat : www.ppp.bercy.gouv.fr

2. En règle générale des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (Pres).

3. « La Caisse des dépôts et consignations et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités locales et peut exercer des activités concurrentielles. » (Code monétaire et financier. Art. L 518-2).

cessus, que ce soit pour les questions immobilières mais aussi l'équipement en très haut débit.

... À L'ÉPREUVE DE LA RÉALITÉ

Quelle place pour les BU dans ce paysage en mouvement ? Malgré les opérations successives U2000 et U3M, il reste de graves déficits en termes de superficie (ratio m²/étudiant) et de niveau de rénovation. Il y a assez peu de projets concernant des bibliothèques dans les dossiers Opération Campus, qui privilégient la réhabilitation des campus et le renforcement de la dimension internationale des universités. Et s'il est encore beaucoup trop tôt pour discerner quel mode de financement sera généralement retenu au niveau national pour les projets de BU là où ils existent, quelques pistes locales montrent que les collectivités territoriales invitées à participer au financement ont tendance à « choisir » d'investir sur les dossiers de bibliothèques. Ce phénomène n'est pas nouveau : il avait été régulièrement constaté lors des plans U2000 et U3M.

Après une période de questionnement au moment de la préparation des dossiers Campus, les BU seraient donc peu concernées par des opérations de PPP immobiliers. Non pas, comme on pourrait hâtivement le conclure, parce que ce ne

sont pas des équipements « rentables », mais de manière plus positive parce qu'elles sont suffisamment attractives et emblématiques pour mériter l'attention et l'investissement des politiques locaux.

Il reste un secteur, spécifique aux bibliothèques, où un partenariat public-privé peut se monter avec de bonnes chances de succès, celui de la numérisation. L'exemple des contrats que signe Google avec des bibliothèques publiques en est l'exemple le plus connu – faisant parfois d'ailleurs l'objet de rejets violents au sein de la profession. Mais ce n'est pas le seul. La Bibliothèque d'État de Bavière a ainsi conçu un projet global consistant à numériser la totalité de ses neuf millions de volumes, en plusieurs tranches et selon des modalités diverses : un partenariat avec Google concerne un million de volumes sur les neuf ; un contrat (déjà ancien et non renouvelé) avec Microsoft a permis de traiter une autre partie ; le reste est partagé entre réalisation en interne, financement de la Deutsche Forschungsgemeinschaft, et partenariat avec des éditeurs allemands pour les publications les plus récentes. Le caractère remarquable de ce projet n'est pas tant le recours au PPP, mais la cohérence et la vision d'ensemble qui le soutiennent. Libre aux bibliothèques françaises de s'en inspirer. ■



Lecteur de cartes Moneo

pour le paiement de photocopies et des impressions dans les bibliothèques, médiathèques, lieux publics

Paiement avec MONEO

CARTADIS TC20

Nouveau



Le **Cartadis TC20** est un lecteur de cartes **Moneo** pour imprimantes, photocopieurs et multifonctions permettant le **débit direct**, du porte-monnaie Moneo, des photocopies et impressions effectuées.

Le lecteur de cartes **Cartadis TC20** accepte toutes les cartes disposant d'un porte-monnaie Moneo.

Copie Monnaie France

Zone des Marais - 1, av. Louison Bobet - 94120 Fontenay-sous-Bois
Tél. 01 48 77 40 60 - Fax 01 48 77 36 47

Site web : www.cartadis.com - E.mail : sales@cartadis.com

DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET ROMAN COMMUNAUTAIRE

Deux questions à Olivier Bianchi, vice-président de Clermont Communauté, chargé du développement culturel et adjoint au maire de Clermont-Ferrand, chargé de la politique culturelle.

• **La politique culturelle de Clermont Communauté est annoncée comme participant à l'attractivité de l'agglomération et à son développement économique. Est-ce à dire que vous considérez que les bibliothèques peuvent être un vecteur de développement économique ?**

Olivier Bianchi : Les bibliothèques comme l'ensemble du champ culturel sont un des vecteurs du développement économique d'un territoire. D'abord pour une raison très simple qui vient immédiatement à l'esprit : pour leur fonctionnement, les services culturels injectent de l'argent public dans le secteur marchand et participent de fait à la vie économique d'un territoire. De même, une politique d'investissement public en termes de construction d'établissements a des répercussions sur l'emploi local.

Le deuxième élément est que le secteur culturel, dont les bibliothèques, est un pourvoyeur direct d'emplois que l'on peut qualifier « d'emplois métropolitains ». Il s'agit d'emplois d'un niveau de qualification et de rémunération qu'on ne retrouve pas forcément en milieu rural, des consommateurs et des citoyens qui payent leurs impôts et qui, de fait, participent au développement économique et à la vie commerciale du territoire.

Enfin, de manière moins visible à court terme, une offre culturelle adaptée, aux normes, de qualité, participe pleinement à l'attractivité d'une agglomération. Le cadre de vie et l'offre culturelle – et l'offre en bibliothèques en fait partie – est aujourd'hui l'un des critères pris en compte par les entreprises pour leur implantation. C'est un critère d'attractivité pour le recrutement de cadres et de personnels qualifiés dont les entreprises aujourd'hui ont besoin.

• **Lors du précédent mandat, vous aviez fait le pari – tenu – d'inscrire la culture à l'agenda politique. En ce début de nouveau mandat deux questions semblent être au cœur des préoccupations des élus, la question sociale et la question économique. Pensez-vous que la culture pourra à nouveau tenir une place de premier plan durant ce nouveau mandat ?**

Il me semble nécessaire de rappeler que la mise à l'agenda politique de la culture a été effectivement un enjeu important du précédent mandat. Sans cette mise à l'agenda, on peut raisonnablement penser que dans le contexte actuel de crise économique, d'incertitude sur la fiscalité locale, un choix drastique aurait pu être fait en disant que toutes les compétences optionnelles, dont la culture, ne sont plus des priorités. Finalement nous, élus, aurions pu faire le choix de recentrer notre action sur les compétences traditionnelles ou premières de la communauté agglomération et donc finalement de passer la politique culturelle par pertes et profits. C'est un scénario qui aurait pu être probable il y a quelques années. Or le premier résultat de cette mise à l'agenda, c'est qu'au contraire les politiques culturelles ont fait la preuve et la démonstration de leur utilité, de leur importance et ce constat est partagé.

Les élus se rendent bien compte qu'une politique qui consisterait à traiter uniquement la question de l'économie ou du logement (qui sont de la compétence de l'agglomération) ne permettrait ni une attractivité, ni un rayonnement suffisant du territoire. Elle ne participerait pas à elle seule à une qualité de vie et à la création d'un lien social absolument nécessaires.

De ce point de vue-là, très vite, il est apparu aux élus que les politiques culturelles au même titre d'ailleurs que d'autres types de politiques – le développement durable par exemple – avaient toute leur utilité, leur raison d'être. Il est nécessaire et même obligatoire, pour compléter le développement économique et le développement social, de maintenir notre stratégie de développement culturel.

Une autre raison est apparue, c'est que la politique culturelle participe à ce que certains sociologues ont appelé le « roman communautaire ». Pour un certain nombre d'élus, il est important qu'au moment où se crée au sein des agglomérations un nouveau territoire, celui-ci puisse s'incarner. Donc, il faut qu'il y ait une forme d'appropriation par les habitants. La culture participe, pour moi, d'une tentative de création d'un espace commun. Les créateurs, les artistes, à travers leurs œuvres, leurs expérimentations, mais aussi le service public de la culture – dont les bibliothèques –, incarnent ce nouveau territoire. La culture permet de rendre visible l'agglomération, elle permet que ce ne soit pas seulement un nouvel échelon administratif.

Olivier BIANCHI
Propos recueillis par
Dominique MANS



DOMINIQUE MANS
 Directeur de la lecture publique
 de Clermont Communauté



Une saison en **transfert**

La médiathèque Hugo Pratt de Clermont Communauté



© Ludovic Combe / Clermont Communauté

1 Médiathèque Hugo-Pratt, vue extérieur (Architectes : Jean Pierre Lott / Bresson - Ondet - Combe).

DE NOUVEAUX OBJECTIFS

Au 1^{er} janvier 2005, les quinze bibliothèques municipales des communes de la communauté d'agglomération étaient transférées à Clermont Communauté. Ce passage de la lecture publique des communes vers la communauté d'agglomération ne relève toutefois pas d'un simple transfert administratif comme la radicalité de l'annonce pourrait ici le laisser penser.

Ce transfert prend place dans un projet politique élaboré dès 2002 qui s'incarne dans un schéma d'orientation communautaire du développement culturel¹. Inscrit au sein du projet de développement communautaire, celui-ci fixe à la politique culturelle de l'agglomération des objectifs qui ne s'inscrivent pas seulement dans la seule compétence « création, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels d'intérêts communautaires » comme le prévoient les lois Chevènement, mais

1. Schéma consultable sur www.clermontcommunaute.net

aussi dans le cadre d'autres compétences communautaires : la politique de la Ville ou le développement économique.

C'est à l'aune de ce schéma que les projets de construction de bibliothèques déjà engagés par des communes ont été adaptés aux nouveaux objectifs.

L'intérêt communautaire du projet de médiathèque à Cournon d'Auvergne a été adopté en mars 2004 sur la base d'un pré-programme élargi par rapport au projet initial de la commune : des enjeux communaux vers les enjeux communautaires. La population à desservir a été « recalibrée » pour prendre en compte, outre la population de la commune, celle du bassin de lecture² qui comprend les communes de Cournon d'Auvergne et Le Cendre, les populations présentes en journée (scolaires des collèges et lycées) et les salariés et visiteurs

2. Pour mettre en œuvre sa politique de lecture publique, la communauté d'agglomération a découpé son territoire en huit bassins de lecture, entités de gestion qui se substituent à l'échelle communale.

Le feuilletage administratif notamment complexe engendre des problèmes spécifiques de transferts de compétence : s'agissant ici de la lecture publique, ce passage de l'échelle communale à celle d'une communauté de communes entraîne une redéfinition des objectifs à la hausse. Avec quelles incidences, en interne et sur le plan de l'économie locale ?

des zones commerciales et d'activités fortement développées sur cette partie de l'agglomération. Soit une population à desservir de 30 000 personnes et non plus 20 000 habitants. Ces données dépassent le seul aspect quantitatif, fixé par le programme : elles orientent les choix de fonctionnement de l'établissement, nous le verrons plus loin.

À un autre niveau, la création du réseau communautaire de lecture publique a permis de faire des choix relativement – en tout cas localement – innovants. Dès le transfert du projet, la médiathèque a été pensée comme un nouvel établissement et non comme un déménagement/agrandissement de l'ancienne bibliothèque. Cette volonté relevait aussi bien d'enjeux politiques (passer d'une BM à un établissement communautaire répondant à des critères de développement culturel explicites), que d'enjeux managériaux (passer d'une équipe de 8 à une équipe de 20 agents, élaborer un projet d'établissement, intégrer un réseau...).

L'OFFRE DOCUMENTAIRE

À côté des autres supports et de l'offre dématérialisée, le programme de la médiathèque prévoyait 65 000 documents imprimés dont 20 000 provenant de l'ancienne bibliothèque.



© Ludovic Combes / Clermont Communauté
Médiathèque Hugo-Pratt, vue intérieur.

Ce choix initial nécessitait, en phase projet, un double circuit à prendre en charge par l'équipe : l'acquisition/traitement des nouvelles collections, puis l'intégration des documents récupérés (identification, re-cotation, etc.). À ces données propres au bassin de lecture s'ajoutait le fait qu'une des bibliothèques de l'agglomération avait été créée juste avant le transfert de la lecture publique et que les collections transférées étaient déficitaires de quelque 20 000 titres pour un service adapté. Il convenait donc de les compléter au plus tôt. L'ancienne bibliothèque de Cournon constituait un vivier potentiel.

Ces éléments nous ont amenés à faire le choix de constituer des collections d'imprimés entièrement neuves pour la nouvelle médiathèque Hugo Pratt au même titre que ce qui était prévu pour les autres supports. À cela s'ajoutait la volonté de mobiliser au maximum l'équipe sur la sélection des documents, de simplifier le circuit du document, d'optimiser le transport, la manutention et le stockage. Enfin, il s'agissait d'assurer la continuité du service public en conservant des agents disponibles pour l'activité de l'ancienne bibliothèque. Sur cette base, un marché d'équipement physique des documents a été lancé.

Peu nombreuses sont, en France, les entreprises susceptibles de répondre à un tel appel d'offre, et seuls deux soumissionnaires se sont présentés. Ce marché d'un montant compris entre 150 000 € et 450 000 € portait sur l'équipement physique (plastification, consolidation, reliure, pose antivols et cote), le stockage, puis la livraison et la mise en rayons des documents à la livraison du bâtiment. C'est finalement un équipementier de Limoges, Reliure des bibliothèques, qui a été retenu.

En amont des premières commandes, la mise au point du marché a nécessité un travail précis entre toutes les parties : l'équipe de la médiathèque, les libraires titulaires des marchés de livres et Reliure des bibliothèques. Les échanges ont relevé davantage du processus industriel que de la pure bibliothéconomie ; un circuit en continu a été mis en place :

- transmission des commandes de livres par les bibliothécaires aux libraires et d'un double à l'équipementier, accompagné de la cote des documents et des spécifications de reliure ;
- enlèvement des documents chez les libraires par Reliure des bibliothèques qui se chargeait des vérifications et, le cas échéant, des retours ;
- transmission aux bibliothécaires par Reliure des bibliothèques des listes de documents livrés (sous forme de listing avec code-barres) pour leur exemplarisation.

Pour l'équipementier, il s'agissait du premier marché de cette nature et des développements informatiques spécifiques ont dû être faits par celui-ci pour assurer l'ensemble de la chaîne logistique. Des contrôles qualité ont été effectués tous



© Ludovic Combe/Clermont Communauté

Médiathèque Hugo-Pratt : secteur « Jeunesse ».

les mois par des membres de l'équipe de la médiathèque. S'il est un peu tôt pour tirer un bilan global de cette opération, un constat s'impose : la qualité du travail exécuté et des relations commanditaire/prestataire ainsi que le respect des engagements contractuels, tant pour les délais que pour la méthode.

D'autres projets de construction de bibliothèques sont à l'agenda de la communauté d'agglomération à court et moyen terme³. Aussi, la question de la reconduction du dispositif est-elle d'actualité.

Dans cette perspective, la Direction du développement économique de Clermont Communauté a souhaité accompagner la Direction du développement culturel de l'agglomération dans l'analyse du marché mis en place pour la médiathèque Hugo Pratt. Ce marché représente un double enjeu : industriel, et de gestion des deniers publics. Co-construit par l'ingénieur chargée de mission « innovation valorisation » de la Direction du développement économique et le directeur Lecture de l'agglomération, un partenariat a été noué avec l'Isima⁴. Encadré par une équipe de chercheurs dans le cadre d'un stage de six mois,

³. La médiathèque du bassin de lecture Nord est à l'agenda immédiat. Ce bassin comprendra une médiathèque à trois composantes : le bâtiment principal sur la commune de Blanzat dont l'APD a été validé en juin ; la reconstruction et le réaménagement des deux autres bibliothèques du bassin lecture.

⁴. Institut supérieur d'informatique de modélisation et de leurs applications – Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand.

un élève ingénieur de l'Isima est chargé de l'analyse du circuit mis en place et d'une modélisation d'un processus adapté aux nouveaux projets. La principale amélioration repérée à ce jour devrait porter sur les tâches d'exemplarisation qui ont représenté une part importante d'un travail jugé peu gratifiant par une bonne partie de l'équipe. Des améliorations sont également attendues du côté de la relation libraire/équipementier où des à-coups dans les livraisons ont pu ralentir la production moyenne qui était de 2 000 documents équipés par semaine. Pour la lecture publique, les attentes du travail de l'Isima relèvent surtout d'outils permettant de concentrer l'énergie sur les tâches du cœur de métier : l'accueil, l'offre documentaire et l'action culturelle. Pour le développement économique, il s'agit surtout d'avoir une visibilité sur la capacité de l'investissement public lié aux projets « lecture » à générer de l'activité économique voire une implantation d'entreprise.

L'ACCUEIL ET L'ACTION CULTURELLE

Pour les deux autres volets de services au public de la médiathèque, le lien avec les enjeux économiques est d'un autre ordre.

Le dimensionnement de la médiathèque pour accueillir une population de travailleurs et d'utilisateurs des zones d'activités se devait de trouver une traduction dans le projet



© Ludovic Combe/Clermont Communauté

Médiathèque Hugo-Pratt : secteur « Adultes ».

d'établissement et dans la mobilisation des moyens, notamment humains. Il ne saurait être question d'offrir des espaces puis d'attendre... le chaland !

Une stratégie d'identification puis de « démarchage » de relais a débuté quelques mois avant l'ouverture pour se poursuivre tout au long du premier semestre. 90 relais potentiels ont été identifiés sur le bassin de lecture, le projet de la médiathèque leur a été présenté. Puis, avec chacun d'eux, des canaux de communication sur les services de la médiathèque ont été précisés, et des usages spécifiques de l'établissement sont envisagés (usages en libre service des ressources, identification de ressources spécifiques, etc.). Parmi ces relais, on compte les associations de commerçants, les associations de chefs d'entreprise des zones d'activités, les comités d'entreprises ou encore les bailleurs sociaux. Ce travail de mobilisation et d'information est particulièrement bien accueilli par ce « public » qui manque souvent de repère quant aux fonctions d'une médiathèque adaptée, d'autant plus que le territoire communautaire ne comptait jusque-là aucune médiathèque de cette dimension proposant une réelle globalité de services.

La programmation culturelle de la médiathèque Hugo Pratt peut-elle enfin être interrogée sous l'angle des enjeux éco-

nomiques de l'agglomération ? Les premiers mois d'activité de ce type d'établissement relèvent toujours d'une période à part dans la vie d'un service public. Schématiquement, on peut relever trois temps :

- le deuil de l'ancien service par une partie du public (« l'autre bibliothèque était plus intime », « je ne m'y retrouve plus », etc.) et du personnel (« avant on faisait comme ça », « on connaissait tous les lecteurs », etc.)
- le questionnement avant l'ouverture : le bâtiment est terminé mais ça n'ouvre pas !
- enfin la découverte des lieux (sans commentaire !)

Pour accompagner ces trois étapes, commande a été passée à trois artistes pour la réalisation d'une exposition illustrant ces trois états : une photographe, Karine Pelgrims, un écrivain, Emmanuelle Pireyre, et un scénographe, Christophe Dalleky. Pour le coup, le principe n'était pas tant d'assurer des débouchés économiques aux artistes que de proposer un regard sur le début de vie d'une médiathèque tout en inscrivant celle-ci clairement dans une démarche artistique de qualité. Toutefois, les autres propositions de la médiathèque s'appuient sur le réseau local d'acteurs culturels pour formaliser l'offre : la Coopérative de mai, l'une des Scènes de musiques actuelles (SMAC) les plus dynamiques de l'hexagone ; les Souffleurs de verre, compagnie de théâtre en résidence à Courmon d'Auvergne ; la Baie des singes, café-théâtre animé par Chraz et implanté sur la commune ; Sauve qui peut le court métrage, association organisatrice du Festival international du court-métrage de Clermont-Ferrand. Nous attendons de ces partenaires qu'ils nous aident à offrir une programmation culturelle qui s'inscrive explicitement dans notre mission de faire découvrir à un public vaste (celui des bibliothèques n'est-ce pas ?) une offre en phase avec son temps et les enjeux propres des différents champs artistiques.

Participer au développement des publics ne constitue-t-il pas aussi un enjeu de viabilité économique pour les acteurs culturels ? ■

MÉDIATHÈQUE HUGO-PRATT

Maître d'ouvrage : Clermont Communauté.

Architectes : Jean-Pierre Lott (Paris) / Dominique Bresson-Alain Combes-Roland Ondet (Clermont-Ferrand).

Coût de la construction : 9,3 millions €.

3 950 m² de surface hors œuvre net.

65 000 imprimés ; 180 titres de périodiques.

9 000 CD ; 500 CD de textes lus ; 2 400 DVD ; 800 DVD documentaires.

28 PC connectés à Internet à disposition du public.

20 agents affectés à la médiathèque.

REPÈRE

Votre accès en ligne aux **périodiques** de la francophonie



REPÈRE, POUR NOTRE CLIENTÈLE INTERNATIONALE, C'EST :

- ✎ **245** périodiques et magazines francophones courants
- ✎ **168** publications nord-américaines
77 publications européennes
- ✎ **471 000** notices bibliographiques de **617** périodiques depuis 1980
- ✎ **19 000** nouveaux articles par an
- ✎ **53 000** articles en texte intégral disponibles en ligne

Et un accès à distance offert gratuitement.

Offrez Repère à vos utilisateurs.

Joignez les rangs de la **BPI**, des **bibliothèques municipales de Lyon, Nancy** et autres.

Demandez votre **essai gratuit de 30 jours** à www.sdm.qc.ca/repere

SDM

DELPHINE QUÉREUX-SBAÏ
Directrice de la BM de Reims



De la difficulté de prévoir...

Des choix qui se payent cash

Le souci de maîtrise énergétique remonte à plusieurs décennies, pourtant, lorsque ouvre un nouvel établissement, les surprises sont encore souvent au rendez-vous.

La programmation initiale ne suffit pas toujours

à empêcher des choix techniques inadéquats ou des problèmes de suivi de chantier qui conduisent à un fonctionnement décevant et/ou coûteux.

La vigilance est donc requise à toutes les étapes. Exemple.

MAUVAISES SURPRISES...

Le programme de la médiathèque centrale de Reims a été rédigé en 1996. À cette époque, pas de référence aux normes de construction HQE¹ et pas d'exigences environnementales particulières mais le souhait d'un bâtiment économe en énergie, comme il se doit.

Quelques années plus tard, lorsque le bâtiment est achevé (2003) et enfin en fonctionnement, la surprise de la maîtrise d'ouvrage est de taille lorsqu'elle découvre le montant des dépenses énergétiques nécessaires au bon fonctionnement du bâtiment. Difficile en effet de prévoir les coûts de fonctionnement d'un établissement avant de l'avoir fait fonctionner, en toutes saisons et sur une année complète. Les services techniques municipaux se sont rapidement étonnés des consommations énergétiques de la médiathèque centrale, tant il

était exact qu'elles ne pouvaient être comparées à celles d'aucun autre établissement municipal. Par son amplitude d'ouverture (35 h hebdomadaires, sans période de fermeture annuelle), la médiathèque se démarquait certes de la plupart des établissements municipaux, mais cela n'expliquait pas tout ; même le conservatoire de la ville, construction récente de 10 000 m², ne pouvait rivaliser² ! La médiathèque centrale s'est révélée être l'établissement municipal le plus gourmand en électricité, titre de gloire dont tout le monde se serait bien passé.

Il est vrai que la GTC (gestion technique centralisée) de la médiathèque, pour centralisée et automatisée qu'elle était, ne garantissait guère d'économies. Dans le domaine de l'éclairage par exemple, le bâtiment était ou tout allumé, ou tout éteint ; la demi-mesure était impossible. Ce qui conduisait à éclairer le bâtiment dans son entier (7 000 m² environ) dès 5 h du matin pour les femmes de ménage, et ce jusqu'à 20 h, après la dernière ronde de sécurité. Certains choix esthétiques se sont également révélés gourmands en énergie : la résille métallique noire derrière laquelle l'architecte avait choisi de camoufler ses néons au plafond, certes élé-



© Delphine Quéreux-Sbaï

Radiateur mural complétant le dispositif de chauffage par soufflage au sol.

1. Hautes Qualités Environnementales.

2. La consommation électrique de notre bâtiment rapportée au m² est près de trois fois supérieure à celle du conservatoire, 1,6 fois supérieure à celle de la médiathèque Croix-Rouge ouverte la même année dans les quartiers sud de la ville et 2,4 fois supérieure à celle de la bibliothèque Carnegie (bibliothèque d'étude datant des années 1920) après réhabilitation. Il est à noter que les bâtiments anciens réhabilités sont souvent bien moins énergivores que les bâtiments contemporains, même s'il faut se méfier dans le cas de bâtiments « mixtes », car partie ancienne et extension contemporaine ne réagissent pas de la même façon dans le domaine climatique et nécessitent parfois des installations techniques séparées.



© Delphine Quéréux-Sbai



© Delphine Quéréux-Sbai

Médiathèque centrale de Reims, à g. : éclairages partiellement dissimulés derrière une résille métallique noire en plafond ; à d. : verrières en façade et résille noire en plafond : deux sources de difficultés.

gante, faisait tout de même perdre la moitié de la puissance lumineuse des éclairages. Ce qui devait être compensé par plus de néons, qui chauffaient donc davantage le bâtiment. Cela a conduit à constater que, même en hiver, il fallait climatiser et rafraîchir les lieux³ !

Ces consommations énergétiques inquiétantes – tout particulièrement lorsque le prix des fluides ne cesse de grimper – ont conduit la Ville à entamer des travaux d'amélioration en 2007, destinés à lutter contre le comportement énergivore de l'édifice. Des interrupteurs ont été installés dans chaque pièce. Cette technique n'était pas particulièrement novatrice, mais elle a fait ses preuves, surtout lorsque le personnel est motivé... et mobilisé pour éviter des hausses de température excessives ! Car nous avons vécu non seulement des « chocs pétroliers » successifs, mais aussi les changements de régle-

³ Car la médiathèque centrale de Reims est un bâtiment qui se chauffe presque tout seul ! Si la consommation électrique est importante – liée à la climatisation et à l'éclairage notamment – la consommation de gaz liée au chauffage est minime, tant l'apport calorifique lié à la présence humaine, aux néons, aux appareils informatiques, au choix de matériaux comme la moquette pour les sols et aux larges surfaces vitrées en façade est considérable.

mentation. En effet, à compter de juillet 2007, une directive européenne a interdit la climatisation des locaux à moins de 26° C. Respectée à la lettre dans un bâtiment conçu pour fonctionner avec une climatisation à l'année initialement chargée de maintenir une température de 19° C, cette directive a conduit à bien des échauffements du côté des bibliothécaires...

Là encore, des travaux correctifs ont permis d'améliorer les choses, tant du point de vue de la consommation électrique que du point de vue du confort de l'utilisateur. Car dans un établissement recevant du public, le compromis entre ces deux paramètres est essentiel. Personne n'est obligé de fréquenter une bibliothèque – à part les bibliothécaires, bien sûr – et le public doit donc y trouver un certain confort lorsqu'il la fréquente, sinon il sera tenté d'échapper au chaud et froid en se réfugiant dans d'autres lieux.

Et que dire des larges surfaces vitrées, qui non seulement génèrent des frais en nettoyage, mais provoquent aussi des températures tropicales au moindre rayon de soleil, même dans des climats tempérés comme le nôtre. Il est vrai que face à la cathédrale de Reims, chef-d'œuvre du gothique, ne

pas ouvrir la bibliothèque sur la vue époustouflante qui en est le point fort incontestable aurait été un péché ! Toutefois tous ces choix architecturaux se paient cash.

... COMMENT LES ÉVITER

Sur ces questions douloureuses, les responsabilités sont indéniablement partagées entre architecte (surtout préoccupé par son geste architectural), bureau d'étude et maîtrise d'ouvrage. Les élus, pas toujours assez volontaristes sur ces problématiques énergétiques, sont souvent découragés par les surcoûts de construction qui découlent de préoccupations écologiques. Dans le cas rémois, la mission d'exécution complète qui déléguait la maîtrise d'ouvrage au bureau d'étude a sans doute été un facteur négatif également. Mais il est vrai que face à des chantiers complexes et inhabituels comme peuvent l'être ceux des médiathèques, les collectivités ne disposent pas forcément elles-mêmes des connaissances pour suivre seules ces chantiers et préfèrent déléguer, avec le risque de perdre en maîtrise.

La consommation énergétique, cas extrême en ce qui concerne la médiathèque centrale de Reims, n'est qu'un des éléments des frais de fonctionnement de la structure. Si l'on ajoute aux fluides (eau, électricité et gaz) les coûts d'entretien (travaux de maintenance et réparations courantes)⁴, les différents contrats de maintenance⁵, les frais liés au nettoyage des vitres et des locaux⁶, le coût de fonctionnement de notre médiathèque s'élevait en 2008 à environ 70 € /m² à l'année.

Hélas, ces frais de fonctionnement sont trop souvent découverts après coup – et après coût –, ce qui laisse peu de marge de manœuvre aux utilisateurs et à la maîtrise d'ouvrage. Car les partis pris initiaux sont très difficiles à corriger et le bâtiment reste en grande partie tributaire des installations techniques d'origine.

Aujourd'hui ces problèmes se posent sans doute différemment. Pas un architecte qui n'intègre de façon fine et volontariste les problématiques de respect de l'environnement et de maîtrise des dépenses d'énergie. Les maîtrises d'ouvrage sont également plus vigilantes, et les programmes plus contraignants. Labels et démarches⁷ HQE sont dans toutes les têtes, ou du moins dans toutes les bouches.

Les collectivités ont aussi appris à se défendre ; elles dis-

posent maintenant des procédures qui peuvent les garantir contre de mauvaises surprises telles que celles que nous avons mentionnées. À Reims par exemple, pour toute nouvelle construction, il est aujourd'hui demandé à la maîtrise d'œuvre d'indiquer, dès la remise de son projet, le coût global de construction mais aussi celui d'exploitation et même de destruction de son bâtiment ! Si ces calculs ne sont pas toujours aisés pour les bureaux d'étude, ces derniers sont aidés par différents logiciels développés par le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Ces éléments rentrent alors en ligne de compte dans le choix technique préconisé lors des concours d'architecture (même si ce choix n'est pas toujours suivi par les jurys, composés d'élus parfois plus sensibles à d'autres paramètres⁸). Les exploitants de chauffage peuvent également être choisis avant la fin des travaux et associés dès la phase chantier, ce qui leur donne l'opportunité de suivre les travaux, de participer aux essais et d'alerter la maîtrise d'ouvrage sur les anomalies éventuelles. Ces entreprises sont également souvent intéressées aux résultats énergétiques⁹ des locaux dont elles ont la charge.

Les normes de construction sont également devenues plus contraignantes. La réglementation thermique actuelle (dite RT 2010) est bien plus draconienne que celle en vigueur lors du programme de la médiathèque de Reims¹⁰. Toutefois, du fait qu'il s'écoule généralement plus de 5 ans entre programme et fin des travaux, il est impératif de se projeter dans l'avenir en anticipant sur les évolutions des réglementations à venir¹¹.

Aujourd'hui, les bâtiments municipaux se doivent d'être exemplaires. Ces chantiers doivent en effet développer des solutions innovantes sur ces problématiques, de manière à améliorer l'image de la collectivité, maîtriser les coûts de fonctionnement à long terme et surtout former les entreprises locales, qui pourront ensuite généraliser ces pratiques sur leurs autres chantiers. Il aura sans doute fallu des expériences malheureuses comme celle qu'a vécue la médiathèque de Reims pour faire évoluer les consciences et sensibiliser tous les acteurs à ces enjeux, lourds de conséquences dans les budgets de fonctionnement de nos établissements. ■

8. Moindre coût de construction, partis architecturaux flatteurs, opinion publique, etc.

9. Sur d'autres bâtiments municipaux, la ville de Reims est liée à ses exploitants de chauffage par des contrats d'intéressement à l'énergie, qui motivent l'exploitant pour un bon entretien des installations climatiques et une vigilance accrue.

10. RT 88.

11. À Reims, les programmes lancés aujourd'hui demandent des performances énergétiques 15 % supérieures aux recommandations de la RT 2010.

4. Environ 87 000 € en 2008.

5. 130 000 € par an environ, pour ascenseurs, alarmes, extincteurs, centrale incendie, portails, onduleur, exploitation des installations de chauffage, etc.

6. 155 000 € par an environ.

7. Le label HQE étant assez coûteux à obtenir, certaines collectivités préfèrent parler de « démarches HQE », intégrant des préoccupations environnementales sans entrer dans le jeu de la certification.

brm mobilier
CONCEPTEUR DE SOLUTIONS - FABRICANT DE MOBILIER

B

> Bibliothèques
& Médiathèques

> Concepteur de Solutions
> Fabricant de Mobilier

> BRM Mobilier :
Parc d'Activité de St Porchaire
BP 54 - 81 Boulevard de Thouars
79302 Bressuire cedex

> Service commercial :
tél. : 05 49 82 10 62
fax : 05 49 82 10 58

> e-mail : brm-mobilier@brm-mobilier.fr
> internet : www.brm-bibliotheques.com

brm mobilier
CONCEPTEUR DE SOLUTIONS - FABRICANT DE MOBILIER

Photo : Médiathèque de Vertou 44120, Architecte Xavier Ménard

MARIE-CLAUDE JULIÉ
Directrice de la Bibliothèque
municipale de Bordeaux



Bordeaux en phases de requalification

Moins de vingt ans après son inauguration, l'une des plus grandes bibliothèques de France est l'objet d'une requalification qui engage des travaux sur trois ans. Technologie d'avant-garde dépassée et dispendieuse, remaniement complet des espaces : comment les choix du passé engagent-ils l'avenir ?

La BM de Bordeaux-Mériadeck a dû s'insérer dans un bâtiment de forme un peu compliquée, sur 11 niveaux, où d'autres entités étaient déjà prévues. Légèrement décalée du centre-ville, la bibliothèque n'est pas située au point le plus attractif de la ville. En 1981, Pierre Bottineau son directeur, présentant le projet, l'avait qualifié de « dent creuse ». Il avait encore signalé qu'on avait beaucoup travaillé sur les coûts d'investissement, mais peu sur les coûts de fonctionnement, ce qui paraît étrange aujourd'hui alors que l'on fait étudier ces derniers, année par année sur dix ans ou plus, par des cabinets de programmation. Jacques Chaban-Delmas, le maire de Bordeaux de l'époque, se plaignait d'ailleurs de la faiblesse de l'aide de l'État (12% environ). Jean Gattégno, alors directeur du Livre et de la Lecture, disait que ce projet bordelais était l'un de ceux qui avaient accéléré la mise en place de la DGD¹.

Ouverte au public en 1991, elle était alors par sa taille (24 191 m² SHON) la première bibliothèque en région. Ses magasins robotisés et son prototype étonnaient professionnels et visiteurs ; 16 ans plus tard, on pouvait toutefois lire que la bibliothèque, « joyau des années 1990, est handicapée par les choix technologiques faits lors de sa construction.² » Son arrêt en 2006, et la requalification de l'établissement – les travaux ont débuté en avril dernier – nous invitaient à questionner la directrice de Bordeaux-Mériadeck.

« AVEC LE TEMPS... »

• Le fameux robot de recherches de documents en magasin a été arrêté ; pouvez-vous nous en expliquer les raisons ?

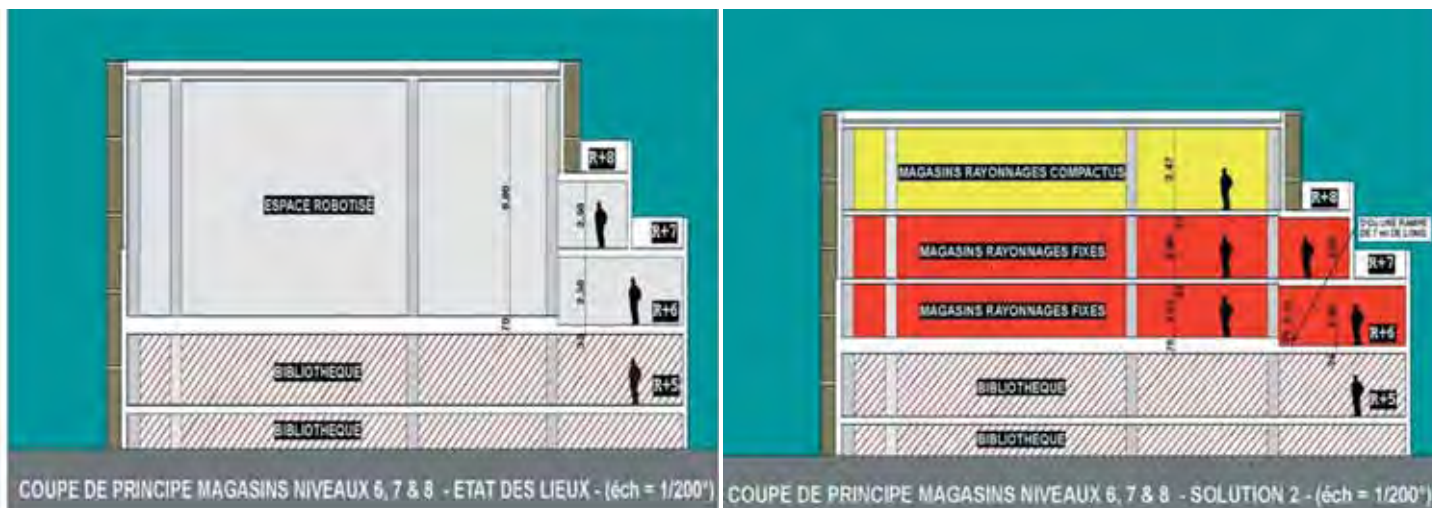
J'ai pris la direction de la bibliothèque en 2003 et fait différents constats liés au fonctionnement actuel, ses défauts et qualités. En effet, ce robot est arrêté depuis octobre 2006 ; il a été vidé de ses livres entre juillet 2006 et septembre 2007 ; on en est venu à cette décision à cause de son coût énorme de fonctionnement (230-240 000 €/an), de la baisse continue de la demande de documents issus de ce magasin, et de la difficulté à trouver des pièces pour la maintenance de ce robot qui était unique. Les objectifs poursuivis avec sa création – mettre à disposition des usagers les documents ayant un taux de rotation rapide – ne fonctionnaient pas, ou plus : les ouvrages de recherche et d'étude ont un taux de rotation lent et, pour ce type de documents, nous n'avons plus du tout cette



Magasin robotisé.

1. Cf. supra, pp. 12-14.

2. Dossier de présentation de la Ville de Bordeaux, 6/03/2007.



Démontage du robot et mise en place de 2 planchers.

approche de communication rapide. Une étude a été menée par la Direction de l'organisation et de l'informatique (DOI) de la Ville de Bordeaux ainsi que par des élèves ingénieurs. La conclusion a été nette : il fallait arrêter le robot.

• Quel bilan avez-vous fait à votre arrivée ?

J'ai trouvé la bibliothèque très attractive pour les usagers, même si elle est complexe dans sa mise en place des services et des collections. Mais, vingt ans après son ouverture, elle reste une bibliothèque agréable. Je la trouve cependant plus compliquée pour les services intérieurs, donc plus difficile à diriger en termes de management car agents et services sont éclatés sur l'ensemble des niveaux, du niveau -1 au niveau 5. Cette option, prise pour que les bibliothécaires soient près des services, induit tout de même des difficultés de fonctionnement. Le point fort, c'est la qualité de la lumière et des espaces pour le public.

Mais cette requalification majeure est partie du fait que nous utilisons un système de protection contre l'incendie au gaz halon, gaz interdit depuis le 31 décembre 2003. Ce dossier était en cours quand je suis arrivée, les décisions n'étaient pas prises et le choix d'un gaz ou d'un système de substitution n'était pas fait. C'est à partir de la contrainte du changement de système d'auto-extinction que l'on a élargi le questionnement et la problématique à l'ensemble du fonctionnement, au robot et à l'amélioration des services.

Aujourd'hui, les décisions sont arrêtées et les travaux commencent en avril. Il y aura des zones protégées en auto-extinction avec du brouillard d'eau et d'autres avec du gaz inerte, notamment dans les magasins conservant des collections plus patrimoniales.

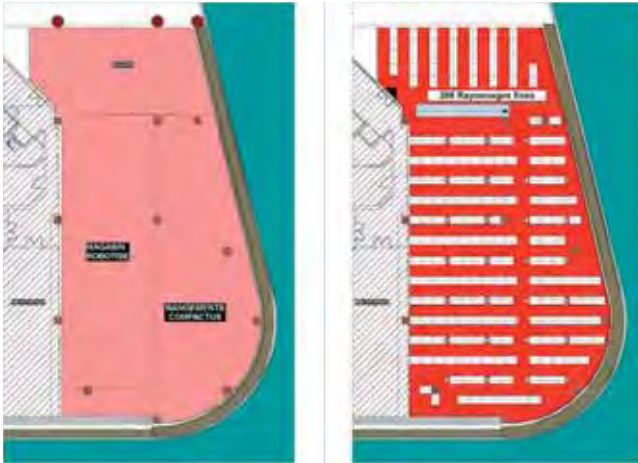
GRANDS TRAVAUX ET PHASAGE

• Cette requalification comprend deux phases, pouvez-vous nous les détailler ?

La phase 1, technique, se déroulera en 12 à 14 mois, d'avril 2009 jusqu'à avril-mai 2010. Elle comporte le démontage du magasin robotisé, la suppression du gaz halon, l'amélioration sensible des zones d'accueil du public en essayant de réduire la gêne dans les flux d'usagers qui se contrarient un peu. Les zones d'accueil et d'inscription seront revues. L'accueil réel du public doit revenir, comme il avait été envisagé à l'origine, en rez-de-rue. Il a très peu fonctionné ainsi en raison du froid et des courants d'air dans les espaces de travail. Ceci a été corrigé depuis avec des sas et une porte à tambour. La zone de prêt sera repositionnée pour être placée dans un sens plus logique par rapport à la sortie. La première phase des travaux – des retouches subtiles à la marge – ne va pas révolutionner Mériadeck.

Cette première phase s'accompagnera d'une mise à niveau pour l'accueil des handicapés, actuellement discriminatoire puisque ces personnes sont obligées de solliciter l'agent de sécurité pour se faire ouvrir un ascenseur. On déplacera les portiques de sécurité, et les ascenseurs seront immédiatement accessibles, pour tout public, dès le rez-de-rue.

Vous savez que le Centre régional aquitain pour la littérature d'enfance et de jeunesse (CRALEJ) et la Société des bibliophiles de Guyenne étaient hébergés au sein du bâtiment Mériadeck. Cette phase 1 comprend encore leur déplacement dans un bâtiment voisin que la Ville a acheté. Cela permettra de gagner de la place pour nos usagers : une nouvelle salle de lecture sur place pour le travail des étudiants, une petite salle d'accueil du public pour des présentations de documents patrimoniaux. Nous avons déjà un espace autoformation



Mise en place de rayonnages : état des lieux (g) et projet (d).

assez important (34 postes) ; le nouveau bâtiment acheté par la ville sera relié à la bibliothèque et on y disposera d'une salle de formation avec une quinzaine de postes informatiques qui renforceront ces ateliers en une zone spécifique.

Enfin, la surface actuelle est de 24 000 m², on gagnera 1 000 à 1 200 m² avec la requalification. Avec l'achat par la Ville d'autres locaux, cette première phase verra aussi une importante extension des magasins qui doivent faire 450 m² environ. Elle permettra de mieux répartir un certain nombre de collections conservées en magasins.

La seconde tranche de travaux permettra de créer la cafétéria et un véritable auditorium pour un public exigeant. La salle actuelle est de qualité si l'on se situe dans une perspective de conférence. Mais dès la construction, l'équipe aurait souhaité un autre type d'auditorium, davantage conçu pour accueillir des petites formes de spectacle vivant. Il s'agira aussi de repeindre murs et plafonds, de changer les moquettes, et, nous l'espérons, de revoir la signalisation. En 1991, lors d'une visite, j'avais remarqué l'absence d'une cafétéria. Il manquait des espaces conviviaux dans un établissement ayant vocation à être ouvert sur des horaires très larges. Après cette phase 2, de longue durée, la bibliothèque sera complètement rénovée !

SUR LA BALANCE

• Quel est l'enveloppe budgétaire nécessaire à tout ça ?

Au total, le coût est estimé à 10 millions d'euros HT, dont 5 572 156 € pour la phase 1 ; la participation de l'État s'élève à 2 196 000 € mais il n'y a pas d'aide du conseil régional ni du conseil général. La bibliothèque sera fermée 4 mois du 1^{er} juin au 30 septembre 2009.

• Comment cela se traduit-il sur les coûts de fonctionnement : des économies, des charges supplémentaires ?

La suppression du robot a fait baisser les coûts de 240 000 € depuis 2008, partiellement récupérés pour le fonctionnement de la bibliothèque. Une grande inconnue subsiste sur la phase 2 parce qu'on supprime les escalators qui vont figurer au rez-de-dalle et nous demandons une étude pour leur éventuelle suppression complète.

• Comment les ressources humaines sont-elles affectées par ces modifications ?

Il faut remonter à l'élargissement des horaires d'ouverture au 1^{er} octobre 2007, passant de 36 à 47 h/sem. Il avait été bien préparé en amont, deux ou trois ans auparavant avec le renforcement de l'encadrement, des recrutements sur des fonctions spécifiques – on essaie de renforcer les qualifications et là-dessus, la Ville suit bien. Au moment de l'élargissement, nous étions bien pourvus en agents et pour l'encadrement ; il a donc été réalisé avec des vacataires. Les modifications actuelles liées à la requalification ne devraient pas entraîner de besoin en personnels nouveaux.

Environ 120 personnes – en équivalents temps plein, mais il y a très peu de temps partiels – font fonctionner le bâtiment au niveau du service public (le réseau comprend 208 salariés). Les propositions que nous avons faites au moment de l'élargissement des horaires ont fait que la semaine de travail n'est pas désagréable, il en a découlé peu de demandes de temps partiel.

Chose importante : cette requalification a été portée longtemps et sera terminée dix ans après mon arrivée. Il y avait les constats dont nous avons parlé, et en même temps l'évolution de l'offre documentaire et de l'attente du public. Un énorme travail est mené depuis 2005-2006 sur les espaces et sur les collections. Mériadeck n'était pas complètement ouverte puisque 300 à 400 m² à l'étage 1 n'étaient pas accessibles au public ; on les a regagnés pour développer l'offre en périodiques, la valoriser, renforcer l'offre de périodiques en langues étrangères, créer une offre de prêt de périodiques à domicile. On a créé un espace d'autoformation très important qui a obtenu le label Cyberbase (qui doit être la première en France après l'éclatement de celui de La Villette). On a déplacé nombre de services pour faire du niveau 1 un espace grand public et multimédia. Il y avait les fonds de musique, la discothèque, on y a amené la BD, les films, l'image, la photographie, toute cette zone périodiques, l'espace autoformation... C'est un espace qui doit afficher que la bibliothèque n'est pas une bibliothèque pour étudiants comme elle a un peu trop tendance à le paraître aux yeux de certains usagers, mais une bibliothèque qui a tous les médias contemporains pour être agréable. Avec la fin de la rétroconversion du catalogue, qui a permis l'été dernier de reverser 360 000 notices dans notre base, on a pu considérablement réduire le fichier



D.R.



D.R.



D.R.



D.R.

Le personnel améliore les espaces.

papier, qu'on a gardé pour la partie Matières, et réinsérer les fonctions « catalogue bibliographique » au sein du département Études et donc gagner un plateau sur lequel on a positionné la documentation locale et régionale. Au cours de l'été qui vient, on va repositionner les collections du niveau 3 pour les rendre, après un gros désherbage, plus attractive pour les usagers.

Il y a une grande requalification immobilière, mais il y a aussi une grande requalification bibliothéconomique qui devrait s'achever en 2012.

PETITES MARGES

• Comment évoluent vos dotations budgétaires pour les acquisitions courantes sur quelques années ?

Nous n'avons pas eu d'évolution positive nette. Les orientations en terme de politique documentaire (effort important pour les périodiques, les DVD, la documentation numérique) se sont faites à budget primitif quasiment constant. Nous avons joué sur de petites marges de manœuvre que nous avons à droite ou à gauche qui nous ont permis de développer énormément l'action culturelle et de faire une politique d'acquisition documentaire à la hausse, sans crédits supplémentaires, mais grâce à la gestion interne qui nous a fait chercher des améliorations en termes de gestion et trouver quelques ressources complémentaires.

Pour cette année 2009, nous avons eu une baisse de près de 18% des crédits d'acquisition, assez incompréhensible au regard des efforts déployés et des résultats très positifs. Quiproquo autour de la fermeture de 4 mois, autour du désherbage massif entrepris pour rajeunir les collections et donc idée d'un besoin de documents moindre ? À l'heure actuelle, nous sommes en négociation pour essayer de les regagner au moment de la DM (décision modificative).

• N'y a-t-il pas un paradoxe dans le fait d'envisager une restructuration importante sans augmenter en regard les moyens de fonctionnement, voire en les diminuant légèrement ?

Restructurer 20 ans après coûte très cher... J'ai espoir quand même car la municipalité a lancé une opération d'évaluation des politiques publiques : cinq politiques annuelles évaluées chaque année. Et par chance, cette année justement, la lecture publique en fait partie. J'espère que, par comparaison avec d'autres villes ou par la mise en lumière des besoins de la bibliothèque par rapport aux services à rendre aux usagers, des choses seront dites par un regard extérieur qui conforteront notre propre point de vue. ■

Propos recueillis par Bernard DÉMAY

VALÉRIE VESQUE-JEANCARD
Directrice générale adjointe, directrice de
l'administration et du personnel (BnF)



Développement durable :

Réservoirs du temps, les bibliothèques doivent inclure un avenir qui dure longtemps dans le court terme de leur budget. Peuvent-elles se poser en exemple ?

Et à quel prix ?

quel impact financier pour les bibliothèques ?

Les bibliothèques commencent à se saisir de la problématique du développement durable. En témoignent la création à l'été 2008 d'un groupe dédié au sein de l'Ifla, l'organisation d'une journée d'études qui a réuni une centaine de participants le 23 janvier dernier à l'initiative de Médiat Rhône-Alpes, ou encore la tenue d'un atelier consacré à cette question lors du prochain congrès de l'ABF.

Que recouvre ce concept ? Quelles applications pour les bibliothèques ? On ne saurait pré-

tendre faire en quelques lignes le tour de ces questions ! S'y ajoute pourtant une troisième interrogation, liée au thème de ce numéro : quel impact financier d'une politique de développement durable pour les bibliothèques ? On s'efforcera de donner ici quelques pistes pour stimuler la réflexion... et l'action.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La notion de « développement durable » est apparue en 1987 dans le rapport dit Brundtland¹. Il s'agit « d'un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de "besoins", et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ». Le développement durable nous invite donc à vivre des dividendes de la Terre en respectant trois équilibres fondamentaux : social, économique, environnemental. Se rattachent au volet social du développement durable les notions d'équilibre culturel et d'équilibre territorial, qui figurent en bonne place dans la Stratégie nationale de développement durable.

L'accès au savoir et à la culture fait en effet partie des besoins reconnus des générations humaines. Les bibliothèques

¹. Gro Harlem Brundtland, Luc Gagnon, Harvey L. Mead et Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Notre avenir à tous, *Our Common Future*, Montréal, Éd. du fleuve, 1989.



Aménagements pour les vélos dans la rue intérieure du site François-Mitterrand.



Visite du jardin central du site François-Mitterrand, dans le cadre des « Rendez-vous aux jardins ».

ques prennent largement leur part dans la satisfaction de ce besoin aujourd'hui, en fournissant aux citoyens les outils pour s'épanouir personnellement, s'intégrer socialement et participer à la société de la connaissance. Elles contribuent à l'équilibre culturel en permettant à tous, quels que soient les générations, les milieux sociaux ou encore les origines géographiques, d'accéder à des collections et à une offre culturelle. Leur participation à l'équilibre territorial va croissant avec le développement des services à distance permis par la numérisation et l'Internet. Enfin, la dimension patrimoniale d'un grand nombre d'entre elles est le gage, pour les générations futures, de voir également ce besoin satisfait.

Il faut aussi voir, dans la fonction même des bibliothèques, leur contribution à l'équilibre économique de notre société. Il va ainsi de soi que les politiques menées en matière de médiation, diversification des publics ou encore coopération internationale, notamment avec les pays du Sud, s'inscrivent dans une logique de développement durable dans ses volets économique et social.

Le volet social du développement durable passe enfin, dans les bibliothèques comme ailleurs, par la mise en œuvre d'une politique des ressources humaines qui favorise la réus-

site et l'épanouissement professionnels, promeut l'égalité des chances, et assure un dialogue social et des conditions de travail de qualité.

La prise en compte par les bibliothèques des grands équilibres environnementaux ne va pas autant de soi. Elles ont pourtant, de façon certaine, un impact écologique : elles occupent des bâtiments, procèdent à des achats, produisent des déchets et engendrent des transports. Elles contribuent donc au réchauffement climatique, aux pollutions diverses, à la surconsommation des ressources naturelles, aux atteintes à la biodiversité...

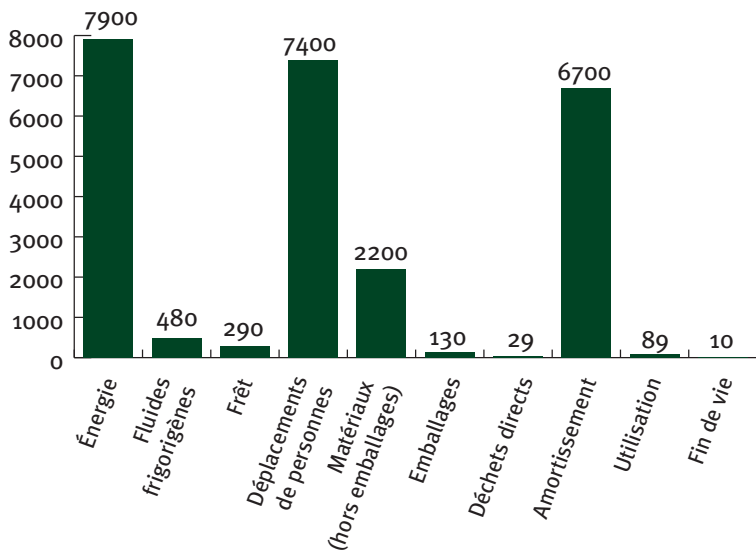
Comment les bibliothèques peuvent-elles, très concrètement, intégrer les préoccupations environnementales dans leur activité et quel impact financier attendre d'une telle politique ?

VERS LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) ET DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

On trouvera ci-après, à titre d'exemple, les résultats du bilan carbone de la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour l'année 2007, qui mesure son impact écologique à l'aune du réchauffe-

ment climatique. Il fait apparaître une émission globale de GES de 25 000 tonnes équivalent CO₂, soit un niveau d'émission correspondant à six mois d'activité d'une cimenterie.

Résultats du bilan carbone de la BnF pour 2007



Trois postes sont particulièrement émetteurs : l'énergie (électricité, climatisation, chauffage), les déplacements de personnes, l'amortissement des parcs immobilier et informatique². Ils seraient très vraisemblablement relevés dans nombre de bibliothèques.

La question des bâtiments apparaît centrale du fait de leur double impact environnemental : au moment de leur construction, puis en exploitation via leur consommation énergétique.

Jusqu'au début des années 2000, l'impact écologique n'était pas un critère de choix des projets ; en témoignent, dans l'univers des bibliothèques comme ailleurs, les nombreuses constructions aux façades vitrées, particulièrement gourman-

² Les émissions liées à la construction ou la fabrication d'un équipement (matériaux, énergie) ne sont pas comptabilisées l'année de sa mise en service ; leur impact est réparti sur plusieurs années, comme pour l'amortissement comptable.



Signature de l'accord-cadre ADEME / BnF le 11 avril 2008 par Chantal Jouanno et Bruno Racine.

des en énergie. Les bâtiments d'aujourd'hui bénéficient de techniques ou de dispositions fonctionnelles leur permettant d'être plus économes, voire à énergie positive, et moins émissifs. La haute qualité environnementale (HQE) permet de prendre en compte de multiples considérations additionnelles.

Les préoccupations écologiques et financières apparaissent ici étroitement liées. Un raisonnement en coût global d'opération montre en effet que les économies de fonctionnement générées par la moindre consommation de ces bâtiments font généralement plus que compenser le surcoût associé en investissement. L'une des difficultés rencontrées dans la promotion d'un développement durable est bien de faire valoir cette nécessité de raisonner dans un temps long, à une époque marquée, pour le secteur public, par l'annualité budgétaire, et pour le secteur privé, par l'utilisation de taux d'actualisation élevés contraignant à des retours rapides sur investissement.

On ne saurait par ailleurs s'interdire d'agir sur des bâtiments déjà existants. Nombre d'actions peuvent être entreprises, parmi lesquelles : suppression des usages inutiles³, remplacement de sources lumineuses par des modèles à moindre consommation et durée de vie accrue, mise en place d'automatismes (détecteurs de lumière du jour ou de présence), extinction automatique des postes informatiques la nuit, meilleure régulation de la climatisation (arrêt nocturne, variation de l'équilibre température-hygrométrie selon les saisons...). À titre d'encouragement, on notera que, par des mesures de ce type, la BnF a pu réduire de 2007 à 2008 la consommation du site François-Mitterrand de 3000 MWh (-6%), avec une incidence financière directe.

Au-delà de ces modifications touchant à l'exploitation, amplifiées par un comportement éco-responsable des occupants, un audit thermique et énergétique approfondi est généralement nécessaire pour identifier des modifications structurelles des bâtiments susceptibles de diminuer la consommation et les émissions. Cette démarche a été engagée par la BnF pour le site François-Mitterrand de 2007 à 2008, avec le soutien financier de l'ADEME et de la région Île-de-France ; ses résultats sont attendus pour l'été 2009.

Les déplacements peuvent aussi être un poste important d'émissions selon la qualité de la desserte des bibliothèques par les transports en commun. S'il est difficile d'agir sur les déplacements des lecteurs, l'accroissement des services à distance, qui sert aussi d'autres objectifs, contribue sans doute à limiter les déplacements.

Les bibliothèques ont quelques moyens d'action sur les déplacements du personnel. Les déplacements domicile-tra-

³ Exemple : l'éclairage de veille installé à l'origine dans les magasins de la BnF pour écarter les nuisibles, finalement sans bénéfice pour la conservation, a été supprimé début 2008 (économie annuelle de 50 MWh).

vail peuvent être réorientés par diverses mesures (réduction des places de stationnement, meilleur accueil des vélos, contribution aux titres d'abonnement aux transports en commun, facilitation du covoiturage...) pouvant s'inscrire dans un plan de déplacement concerté. Les déplacements professionnels peuvent être réduits par la mise en place d'un système de visio-conférence dont un nombre croissant d'établissements est équipé ; sa rentabilité est rapidement acquise (2 à 4 ans) par diminution des frais de déplacement, notamment pour les bibliothèques actives sur le plan international. Une démarche volontariste de réduction du parc automobile lorsqu'il existe, ou encore de remplacement de l'avion par le train pour les moyennes distances, peut aussi être conduite.

DES ACHATS ET UNE CONSOMMATION RESPONSABLES

Une part importante des gaspillages de ressources, des pollutions et émissions de GES découle des achats.

Les achats d'eau potable, ressource à préserver pour les sanitaires ou la climatisation, ont par exemple une conséquence directe sur l'environnement. Dans le cadre d'une politique de développement durable, leur diminution doit être recherchée : prévention des fuites, meilleurs réglages de débit, équipements économes (ex : dispositifs de temporisation, ou sans eau), utilisation d'eau recyclée... Ces achats ne constituent toutefois pas un cas isolé : le meilleur achat au regard du développement durable est souvent celui que l'on ne fait pas !

Une telle démarche invite en effet à une révolution culturelle : remettre en cause les besoins, fonctionner autrement pour consommer moins. Limiter les imprimantes individuelles et fonctionner avec des équipements partagés, de grande capacité. Réduire la consommation de papier en imprimant moins et en recto verso, en simplifiant et en dématérialisant les procédures. Réutiliser du mobilier ou des cimaises d'une exposition à l'autre. En gardant à chaque fois une optique de long terme : on ne saurait par exemple réduire inconsidérément les achats destinés à la conservation préventive des collections. Ainsi, à condition qu'elles s'inscrivent dans la même logique que celle du coût global applicable aux bâtiments, les bibliothèques trouveront dans ce questionnement un intérêt financier évident.

Dès lors que l'achat est décidé, un second questionnement doit intervenir pour minimiser son impact sur l'environnement : mode de production respectueux, limitation du transport et des emballages, production minimale de déchets, recyclage possible des déchets produits... Le Code des marchés publics permet d'intégrer de tels éléments dans les conditions d'exécution.

Les achats publics constituent aujourd'hui un formidable effet de levier pour faire évoluer l'offre. Les exemples sont légion : papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement, travaux d'impression « Imprim'vert », matériels informatiques Energy Star, produits d'entretien ou peintures écolabellisées... Les différences de prix observées entre produits standard et « verts » s'estompent de plus en plus rapidement : plus cher de 10% en 2005, le papier recyclé est depuis 2007 au même prix que le papier ordinaire ; peintures à écolabel européen ou standard de milieu de gamme sont au même prix... Une exception à noter : l'alimentation biologique pour la restauration collective, pour cause de faiblesse des surfaces cultivées en France.

Les bibliothèques ne doivent donc pas craindre d'être financièrement pénalisées par une politique d'achat et de consommation durables. Au contraire.



L'espace-découverte de la Bibliothèque et des collections sur le site François-Mitterrand.

LES BIBLIOTHÈQUES, VECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

La voie semble donc être ouverte pour que les bibliothèques deviennent, sans que cela pèse exagérément sur leur situation financière, des vecteurs du développement durable, par l'exemplarité de leurs comportements et de leurs choix.

Elles peuvent aussi le devenir en proposant à un public toujours plus large des ressources documentaires et un accompagnement sur ces questions. Questions complexes car au croisement de plusieurs disciplines, questions subtiles dès lors qu'elles se posent désormais à un écosystème global où tout est lié et interdépendant, questions déterminantes puisque les événements que nous vivons aujourd'hui nous dévoilent une mutation majeure de l'histoire de l'homme. ■

CAROLINE GAYRAL
Directrice du SCD
Université Lumière Lyon 2



L'adoption du logiciel libre permet de se soustraire à des contrats de maintenance des systèmes propriétaires parfois bien obligeants. Toutefois, libre n'est pas gratuit. Faire des économies est possible, mais il ne faut pas minimiser les coûts managériaux. N'est-ce pas le gain en autonomie qui est prépondérant ?

Un SIGB libre ?

Un objectif du SCD Lyon 2

Depuis quelques années, la culture du libre a fait son entrée dans la Fonction publique, tant pour les outils bureautiques que pour des applications plus spécifiques. Le développement des outils *open source*, qui implique un investissement de la part de la communauté des utilisateurs, trouve un écho *a priori* favorable dans les métiers des bibliothèques, habitués à documenter, à guider et à faire partager les connaissances. L'adoption de solutions libres permet en outre de prendre de la distance par rapport aux contraintes économiques classiques (ce qui ne signifie pas que le libre est gratuit).

Dans un souci d'ouverture, l'Université Lumière Lyon 2 est depuis longtemps favorable à l'utilisation mixte de logiciels libres dans l'établissement, à côté de logiciels propriétaires. Les salles informatiques destinées aux étudiants sont ainsi

équipées de postes PC ou Mac dotés des suites bureautiques OpenOffice et NeoOffice. L'Université a également été pionnière dans la mise en place de la plateforme Cyberthèses de traitement et de diffusion de thèses numériques composée de logiciels libres, en lien avec le service de la Recherche.

CONTEXTE FAVORABLE, PROGRESSION PAR PALIERS

Le SCD surveillait de près, à titre informatif, le décollage de l'utilisation des logiciels libres spécifiques aux bibliothèques, en particulier les SIGB, tout en regrettant que les expériences soient principalement anglo-saxonnes. L'utilisation de Koha en production à l'École nationale supérieure des Mines de Paris a changé la perspective.

L'hypothèse de l'adoption d'une solution libre pour le SIGB de l'université Lyon 2, présente en toile de fond dès 2005, est passée par une phase nécessaire de maturation, qui a permis de comparer les solutions existantes, de les tester, puis de les voir en production dans un établissement pilote fonctionnant en réseau, le SAN Ouest-Provence. Les réticences concernaient alors surtout les volumes de transactions, le travail en réseau et les applications spécifiques enseignement supérieur (le chargeur SUDOC par exemple).

La phase préliminaire d'exploration a été l'occasion de rapprocher les acteurs intéressés par le libre ou utilisant déjà le libre dans l'université elle-même – SCD, IEP, Institut des sciences de l'homme (ISH), Maison de l'Orient et de la Méditerranée (MOM) – autour d'un groupe de travail et d'une liste de diffusion animée par le SCD Lyon 2 et maintenue par l'ISH¹.

1. www.sigb-libres.info

CALENDRIER

- 2005** : Création du groupe de travail SIGBL.
- 2006** : OpenOffice généralisé sur les postes publics. Serveurs du SCD sous Linux.
- 2007** : Création du site www.sigb-libres.info
Rédaction du cahier des charges pour un logiciel libre.
Groupe-projet d'élèves-conservateurs DCB 17.
- 2008** : Installation de Vulture pour les accès distants.
Organisation de 2 journées SIGBL dans le cadre d'OpeniWorld 2008 à Lyon 2.
- 2009** : Koha en test sur plusieurs établissements.

Le SCD a commencé par l'installation généralisée d'OpenOffice, suite bureautique libre, sur les postes professionnels, dispositif étendu début 2006 à l'ensemble des postes publics en BU (PC, ou Mac avec NeoOffice). La maîtrise des coûts générés par les extensions de licences classiques a certes pesé dans la décision à l'époque, en raison du nombre de postes à équiper, mais l'unification des pratiques et la facilitation des échanges en interne a pesé tout autant. L'ouverture d'une nouvelle BU, et l'augmentation des postes à équiper qui en a résulté, a conforté un choix qui est maintenant définitif, et bien accepté par le personnel, après une période d'adaptation.

De manière préliminaire, et avant l'installation de logiciels libres spécifiques, les serveurs du SCD ont été passés progressivement sous Linux à partir de 2006, parce que l'administrateur du SIGB souhaitait s'affranchir de la solution intégrée qui prévalait auparavant (pack machine + système d'exploitation + maintenance), faisant au passage réaliser de substantielles économies au SCD.

Un peu plus tard, la gestion des accès distants via l'environnement numérique de travail (ENT) de l'université posant problème pour un grand nombre de bases auxquelles le SCD était abonné, le SCD Lyon 2 a persisté dans sa démarche d'adoption du libre en se tournant vers Vulture, solution libre de *reverse proxy* déjà utilisée à l'INSA de Lyon. La solution a été opérationnelle en décembre 2008, en trois mois, entre le partage des connaissances avec l'INSA, les tests et l'installation (la maintenance est effectuée par le SCD).

LE CHOIX DE KOHA

L'arbitrage du contrat quadriennal 2007-2010, qui était favorable à un financement pour un passage à l'Unicode avec le SIGB en place, et peu favorable à l'adoption d'un SIGB libre, a été pondéré par un changement de contexte : le SCD Lyon 2 s'est trouvé confronté à l'annonce programmée de la fin de la maintenance de son SIGB dans sa forme contractuelle de départ.

Dès lors, il a fallu trouver une solution, sachant que le SCD n'avait pas le financement nécessaire pour une ré-informatisation complète, et que les utilisateurs professionnels voulaient disposer d'un outil évolutif.

Le fait que les améliorations apportées à un logiciel libre soient mises à la disposition de la collectivité dans la foulée a été un second facteur d'aide à la décision. Dans le cas du libre, il y a appropriation par les utilisateurs, et la partie maintenance du système, qui est souvent vécue comme très contraignante dans un schéma classique, peut soit se transformer en une assistance ponctuelle, soit même être entièrement prise en charge par le personnel de la bibliothèque.



Postes informatiques à la Bibliothèque universitaire de Bron.

Le SCD Lyon 2 a donc opté pour Koha pour son futur (encore hypothétique) SIGB, d'autant plus que d'autres SCD du site lyonnais (Lyon 1, Lyon 3, puis l'Essib et Saint-Étienne intégré au Pres de Lyon) et en région (Chambéry) ont manifesté leur désir de s'impliquer dans la même démarche et de participer aux tests. Il était important que le nombre de SCD intéressés atteigne une taille critique suffisante pour créer un effet d'entraînement et pousser au développement de spécifications. C'est donc une solution pour conjuguer la résolution d'un problème technique et d'un problème financier immédiats, et pour valoriser dans le Pres de Lyon l'intérêt d'une démarche collaborative de site propre à dynamiser les services rendus par les SCD et services documentaires des établissements impliqués.

ARGENT SONNANT, OR DU TEMPS

Très vite s'est posée la question de la prise en charge financière des développements à venir, du calendrier des opérations, et des moyens humains à mobiliser. Cette question d'organisation a amené le SCD Lyon 2 à piloter en 2007/2008 un groupe d'élèves de l'Essib en gestion de projet, qui a travaillé sur des modèles de collaboration inter-établissements autour d'un SIGBL, avec signature d'une charte commune.

Évaluer le *coût consolidé* d'une opération n'est pas encore une démarche complètement intégrée dans l'université, malgré le passage annoncé à l'autonomie. Dans le cas d'un appel d'offres public à la concurrence pour un SIGB propriétaire, le soumissionnaire fixe une enveloppe globale pour l'opération clé en mains, connue à la signature, et le temps-homme dévolu à l'accompagnement parmi les bibliothécaires est généralement passé sous silence.

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

Dominante : Lettres, Sciences humaines et sociales ;
27 400 étudiants ;
2 campus distants de 15 km.

SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION

2 BU + 1 pôle délocalisé ;
171 h d'ouverture/semaine ;
265 000 prêts/an ;
210 postes publics ;
103 postes professionnels.

Dans le cas du SIGB libre, le développement et le financement des modules sont échelonnés, rythmés par les tests et les contraintes de modifications et de validations des versions logicielles. Les acteurs du projet, ou personnes-ressources, impliqués dans le développement, butent sur la pénurie de personnel compétent. Ils insistent pour que soit pris en compte le transfert de charges en temps-homme et souhaitent obtenir des compensations en personnel : on fait des économies sur un poste identifié (le renouvellement du SIGB), mais il faut des hommes pour tester, utiliser l'outil, l'expliquer, éventuellement participer à des développements.

En conclusion, il n'est pas aisé d'évaluer le coût définitif de l'opération, ni même de prévoir le coût annuel, car on n'en connaît le montant qu'*a posteriori*. Le libre entretient un certain flou, et l'on finit par proposer en budget prévisionnel une fourchette de dépenses. Pour comparer correctement, il faudrait comptabiliser, avec les autres charges, les salaires des personnels impliqués dans l'opération.

Au SCD Lyon 2, deux personnes travaillent actuellement sur le projet, la conservatrice responsable du service informatique du SCD et un assistant ingénieur de la BAP E (informatique) qui est également développeur. Mais ils n'y consacrent pas tout leur temps puisqu'ils assurent également le maintien du SIGB actuel et la gestion des autres applications d'informatique documentaire du SCD. Le retour d'une troisième personne en avril permettra une répartition plus équilibrée du travail, comme prévu à l'origine. Mais trois personnes qui ont des tâches autres, tout aussi indispensables, est-ce suffisant ?

Le constat est clair : notre projet manque de ressources humaines. Développer et mener à bien le changement du SIGB en libre va concrètement avoir une conséquence managériale, puisque le prochain poste de conservateur libéré en 2009 sera profilé *logiciel libre* et viendra en renfort de l'équipe informatique. Ce projet implique également une redéfinition des attributions et une réflexion sur les grandes fonctions des services du SCD (que notre nouveau SIGB devra accompagner). Il ne faudra pas minimiser la formation du personnel au nouvel outil, assurée en interne.

ET MAINTENANT ?

L'éventualité d'un groupement de commandes inter-établissements avec un cahier des charges commun et des préférences propres selon le cahier des charges interne à chaque établissement, ou bien la mise en place de participations tournantes pour de l'ingénierie documentaire sont des options qui ne sont pas encore tranchées, d'autant qu'un relèvement du seuil des marchés à 20 000 € vient d'être notifié – le cadre du marché à procédure adaptée (MAPA) peut s'avérer suffisant.

Pour avancer, alors que l'articulation du montage financier n'est pas encore fixée – mais le sera très prochainement – les participants du groupe de travail se sont partagé le coût des premiers développements sur site commandés au bénéfice du groupe à une société de service en logiciels libres (SSLL). Le groupe collabore maintenant avec d'autres SCD à Paris et en province, pour coordonner et accélérer les développements, et faire en sorte d'éviter les *doublons* (en l'espèce, que deux établissements demandent en même temps le même développement à une ou à deux sociétés de services différentes autour du libre).

En résumé, le temps est compté, et il va falloir faire avec les moyens du SCD – ceux que l'on voudra bien se donner –, une consigne en phase avec les objectifs sans cesse rappelés de modération des dépenses et de stabilisation des effectifs... Le projet a changé de nature en cours de route : d'objet d'étude, il est passé au stade d'objectif. Il a pris du sens et de la place : chez les responsables informatiques (qui s'y consacrent bien au-delà de leur temps de travail) et parmi le personnel du SCD, qui a hâte de se mesurer à l'objet. ■

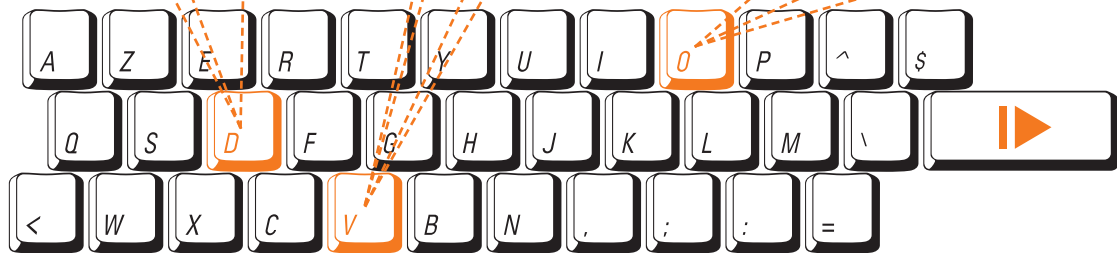
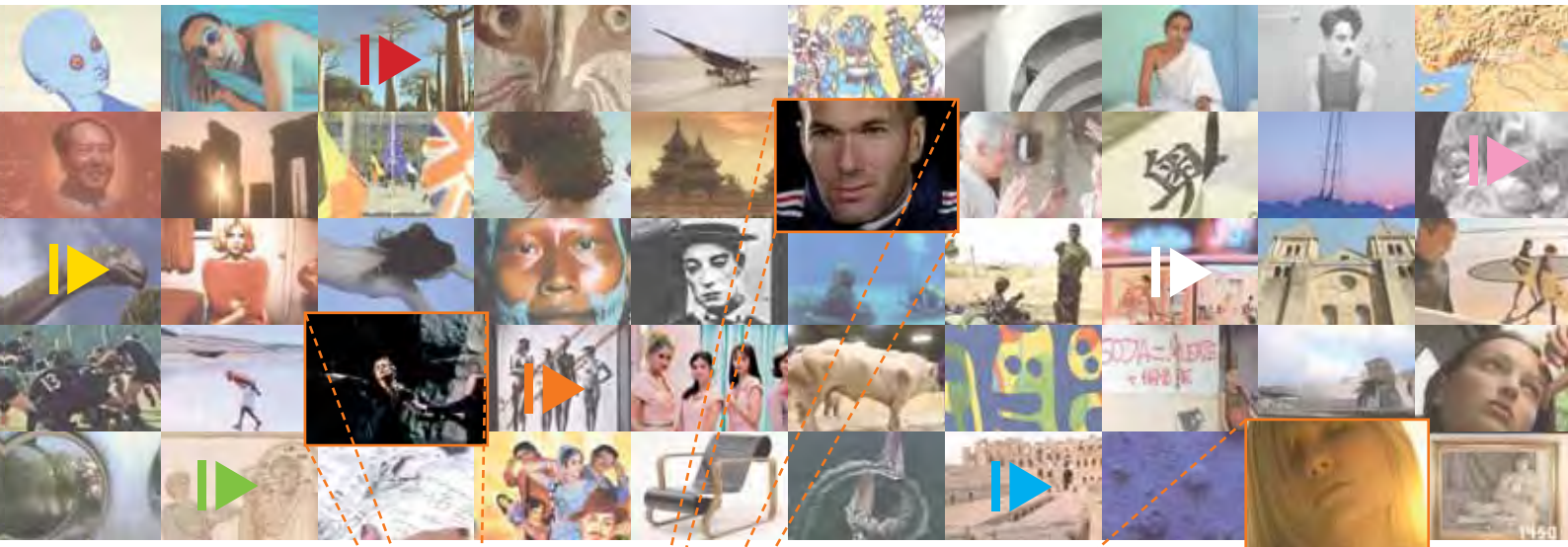


arte
vod

LA VIDÉO
À LA DEMANDE
D'ARTE

Une offre accessible à toutes les médiathèques

Des films, des documentaires, des séries, des magazines, des spectacles...
Proposez à vos abonnés de visionner en VOD depuis leur domicile ou à la médiathèque
leurs programmes préférés d'ARTE.



Et l'on peut trouver : de la littérature, de l'art, des films d'histoires, de la photo,
de la peinture, du design, de l'architecture, de la science, du théâtre.

Mais aussi... Godard, **Lynch**, Kurosawa, Malle, Ellroy, Rimbaud, Auster, Zidane,
Warhol, les Black Panthers, Le cauchemar de Darwin, Elephant man, **Mulholland drive**,
Le Dessous des Cartes, Palettes, Design, **Contacts**, Nan Goldin, Che Guevara, Mao,
Les All Blacks, les Incas, **Chanel**, Marc Jacobs, Peter Brook, **Patrice Chereau**,
Sailor et Lula,... **Picasso**, Gad Elmaleh..

ARTE VOD... des milliers de programmes à votre portée

CONTACT ARTEVOD
Caroline Ghienne / 01 55 00 71 74 / c-ghienne@artefrance.fr
www.artevod.com

NELLY VINGTDEUX
BDP de l'Ardèche



« *Je t'aime... Moi non plus...* »

Bénévoles

et argent en bibliothèque

Entre service public, économie marchande, crise du consumérisme et idéologie du travail, quelle est la place du bénévolat ? Que serait la lecture publique en zone rurale sans l'engagement militant, la solidarité et le dévouement « citoyens » qui, combinés au besoin de reconnaissance et au pragmatisme, convergent en une synergie unique porteuse de sens.

Connaissez-vous un pays où un service public est assuré gratuitement par des milliers de personnes qui offrent sans rémunération monétaire leur travail et leurs compétences à la société ? On pense, par les temps qui courent, que ce pays n'existe pas. Qu'il est loin d'exister, ou alors qu'il est si lointain qu'il s'agit d'une de ces utopies qui, refusant d'affronter les lois d'airain de l'économie politique, installent dans un ailleurs imaginaire une société idéale.

Ce pays existe : la France de l'an 2009. Le service en question est celui de la lecture publique en milieu rural. Et c'est parce que ce dernier est obligé d'affronter ces lois de l'économie politique qu'une telle gratuité est possible. Elle est sans doute possible parce qu'elle est,

dans les pays ruraux dont je parle, absolument nécessaire.

Ah ! Vous allez nous parler de gratuité, me direz-vous et cela, dans ce monde universellement marchand, va nous faire du bien à tous. Désolée, mais la gratuité n'est pas le sujet de cet article. Bien au contraire... Si le bénévolat n'a pas de prix, c'est bien connu, il a un coût et c'est à celui-ci, ainsi qu'au rapport que les bénévoles entretiennent avec l'argent, que je m'intéresse ici.

LE COÛT DE LA GRATUITÉ

Ressource humaine précieuse, le volontaire doit au fond être géré dans la même perspective d'efficacité et de durabilité du service que les autres ressources humaines au sein d'une collectivité : sa formation initiale et permanente incombe à la collectivité et c'est donc elle qui doit prendre en charge l'ensemble de ces coûts¹. S'ajoutent encore les frais de transport et d'assurance.

Mais le plus coûteux reste à venir... Dans nos réseaux ruraux, en effet, une bonne équipe de bénévoles – qui fait vivre une bibliothèque municipale et démontre son intérêt pour la commune – peut prélude à l'embauche d'un bibliothécaire salarié. La pérennité du service s'appuie alors sur la complémentarité de celui-ci et du vivier de bénévoles sur lequel il s'appuie, car, très souvent, le bibliothécaire salarié ne saurait tout faire seul. Comme l'écrivait récemment Dominique Lahary², « une bibliothèque, ce sont d'abord des gens : des gens de compétence, d'origine, de parcours et de statut différents et complémentaires. »

L'ARTICULATION SALARIÉ/BÉNÉVOLE

Vue de loin, l'articulation entre salariat et bénévolat peut sans doute paraître problématique. Sur le terrain, le problème de

1. Articles 4 et 7 de la *Charte du bibliothécaire volontaire* : « La formation professionnelle est un droit et un devoir du bibliothécaire volontaire. Des formations doivent être proposées sous les formes les plus appropriées au bibliothécaire volontaire, qui a soin de parfaire sa nécessaire formation initiale par une formation continue. » (<http://enssibal.enssib.fr/autres-sites/csb/csb-volo.html>).

2. Dominique Lahary, « L'agent fait le bonheur. Du bon usage de la ressource humaine », *Bibliothèque(s)*, n°40, octobre 2008, pp 34-38.



Buffet réalisé par l'équipe de la Médiathèque « La ruche aux livres » des Vans.

statut s'évanouit dans une approche pragmatique : dans la plupart des cas, c'est la qualité et la continuité tenace du travail des bénévoles qui a préparé la décision de création d'un poste salarié. Cette décision est souvent vécue comme une reconnaissance du travail accompli.

Le salarié vient le plus souvent s'insérer dans une équipe qui a créé la bibliothèque, qui en connaît la genèse, qui connaît bien les élus et l'ensemble de la population ; équipe qui, de plus, est souvent structurée par une association. Si le salarié apporte des compétences techniques, il reçoit de l'équipe de bénévoles dans laquelle il s'insère le dynamisme du projet et la connaissance du terrain sur lequel il va évoluer. L'articulation entre le travail salarié et le travail bénévole ne relève pas d'une hiérarchie institutionnelle. Il s'agirait plutôt d'une coopération fonctionnelle. Comme le précise la *Charte du bibliothécaire volontaire*, le professionnel assure l'assistance technique dont ont besoin les volontaires et ils collaborent dans un esprit de complémentarité au service des usagers actuels, potentiels et futurs de la bibliothèque. L'article 3 précise encore que le bénévole « a droit à recevoir les responsabilités correspondant à ses compétences ».

Depuis quelques années, la BDP de l'Ardèche a mis en place des stages de formation destinés aux équipes mixtes salarié(es)/ bénévoles. Les objectifs sont de connaître et de comprendre les conditions d'un travail en équipe mixte efficace, d'apprendre à s'organiser pour travailler en équipe à statuts multiples, d'acquérir la capacité d'analyser l'organisation du travail et de repérer les faiblesses pour y remédier en équipe, d'intégrer les principes de la communication pour mieux travailler ensemble.

UN RAPPORT MODESTE À L'ARGENT

Les bénévoles en bibliothèques sont souvent des personnes engagées dans d'autres secteurs associatifs : vie culturelle, sportive, vie solidaire et « citoyenne » de la commune. Ceux-là rencontrent d'autres personnes qui agissent pour la bibliothèque par besoin : besoin de bibliothèque pour eux-mêmes, pour leurs enfants très souvent. Ces personnes forment alors des équipes qui créent la bibliothèque et lui font vivre sa période pionnière. C'est le temps de la *bibliothèque de peu*, au sens où Pierre Sansot parlait des *gens de peu*³, des gens donc, comme des bibliothèques, qui entretiennent un rapport modeste à l'argent. Dans les communes rurales, on fait autant que possible, et parfois beaucoup, avec peu (d'argent public) : enthousiasme, débrouillardise, solidarité et complicité...

Si les bénévoles payent de leur personne, ils payent aussi tout court : temps, énergie mais aussi monnaie sont mis à

3. Pierre Sansot, *Les Gens de peu*, PUF, 1992.



Bénévoles et salariés à la Médiathèque du Pays des Vans.



contribution pour tous types de travaux dans la bibliothèque, tous types d'emménagements et de déménagements, animations, travaux manuels... Pour l'inauguration des rencontres littéraires de la bibliothèque des Vans, en 2008, l'ensemble du buffet, offert à tous, avait été entièrement cuisiné et préparé par les bénévoles. Il était magnifique... et excellent.

Nous devons parfois faire sortir les bénévoles de ce rapport modeste à l'argent pour les faire entrer progressivement – ainsi que les élus locaux – dans une logique d'argent public et de dépense publique.

MOTIVATION DES BÉNÉVOLES

Le bénévole participe à un travail qui, loin de lui en rapporter, lui coûte souvent de l'argent : nous sommes là dans un paradigme qui n'est pas à la mode, mais qui résiste : quelle est donc la motivation des bénévoles ?

Sans entrer dans les détails ou les nuances des motivations personnelles, nous pouvons affirmer que la motivation première est une motivation locale. Il s'agit de faire vivre au mieux la commune. Les bibliothécaires ne sont pas seuls dans ce cas : les élus sont souvent davantage des animateurs locaux que des professionnels de la politique et chacun, pompier bénévole, dirigeant sportif, etc., « mouille la chemise » pour qu'il soit simplement possible de vivre au pays.

Les bibliothécaires volontaires ont souvent ressenti un besoin à satisfaire : le besoin de bibliothèque – ce besoin

QUELQUES CHIFFRES

En Ardèche, les bénévoles représentent 1400 personnes dont le travail équivaut à environ 66 temps pleins.

Avec une trentaine de salariés, ils font vivre 240 bibliothèques pour 1400 heures d'ouverture par semaine et desservent 190000 hab. dans des communes dont 98% ont moins de 3000 hab.

Budget de formation des bénévoles : 30000 € en 2007, plus le coût de 27 journées de formation assurées par des agents de la BDP.

existe, nous l'avons rencontré ! La motivation seconde est certainement la reconnaissance : celle des pairs (le groupe de bénévoles), celle de la communauté, des élus, du service départemental de lecture publique (?)... Leur prise en compte est pour nous fondamentale. Cette reconnaissance se manifeste par la prise au sérieux et la prise en compte des besoins manifestés par les bénévoles dans le cours de leurs activités : formation, soutien, écoute, appui logistique et matériel, sensibilisation des élus à la nécessité de reconnaître l'engagement bénévole, regroupements de secteurs, etc. Ceci fait partie de nos tâches quotidiennes et, à ce titre, présente un coût pour la collectivité.

UNE LEÇON DU TRAVAIL BÉNÉVOLE

Cette dimension de la reconnaissance est essentielle dans la motivation de l'engagement bénévole, mais elle est présente dans l'ensemble des relations de coopération. La créativité,

l'engagement de la personne, le don de ses qualités sont également nécessaires aux équipes salariées. Mais tout cela ne s'achète pas. Le salaire n'y suffit pas.

La fréquentation des bénévoles nous apprend, à nous, animateurs d'équipes, qu'on n'obtient des personnes que ce qu'elles consentent à apporter dans leur activité, parce que cette activité est humaine et qu'elle est porteuse de sens. Rien, de ce point de vue, ne me semble distinguer le travail bénévole du travail salarié. En l'absence de rapport marchand, la mobilisation des bénévoles s'articule centralement sur cette question du sens qui, puisqu'elle n'est jamais occultée, manifeste ici toute sa puissance de motivation. Hiérarchie, discipline, intéressement, avancement, carrière restent assez inefficaces, si le sens ne vient pas vivifier et féconder toute cette organisation. Cette dernière leçon des bénévoles aux professionnels n'a pas de prix.

Le travail bénévole a un coût : il coûte de l'argent aux collectivités, il coûte du temps de travail aux agents salariés. Il participe d'une économie et d'une culture de la ruralité, dont une grande partie est fondée sur la responsabilité des habitants qui sont personnellement engagés comme acteurs dans les conditions locales de leur existence. Sans ces acteurs, le formidable tissu de proximité des bibliothèques dans les zones rurales n'existerait tout simplement pas. Dans des communes où le seul salarié est le secrétaire de mairie, personne ne remplacera les bibliothécaires volontaires. Nous savons bien que cette synergie entre volontaires, commune et service départemental de lecture sont un moment d'équilibre. Osons espérer que la réforme à venir des collectivités territoriales saura le maintenir. ■

PAROLES DE BÉNÉVOLES

« Argent et bénévole, c'est antinomique. Le travail du bénévole ne fait pas intervenir l'argent. Quand la commune a voulu augmenter les droits d'inscription, nous nous sommes sentis bafoués parce qu'on ne veut pas travailler dans une bibliothèque pour laquelle il y a un frein monétaire à l'entrée. On travaille naturellement. Nous ne sommes ni dévoués, ni généreux : on le fait parce qu'on a envie de le faire. Nous faisons les choses avec amour. Les bénévoles mettent un paquet de fric personnel ; personne n'hésite à mettre la main à la poche. »

Isabelle Cohen
Médiathèque municipale La Ruche aux livres,
Les Vans (07)

« Récompenser le bénévole de ses efforts au sein d'une association, c'est d'abord le respecter en l'intégrant le plus rapidement possible au sein du groupe. Mais aussi – par exemple et cela m'a été suggéré par une de mes bénévoles –, c'est ne pas lui faire payer la cotisation annuelle pour le différencier des adhérents.

Le rôle du bénévole doit être « reconnu d'utilité publique » : sans lui aucune association ne survivrait. Il ne doit pas être récompensé sous la forme d'une rémunération car alors la notion de bénévole disparaîtrait et il deviendrait un vulgaire contrat de travail avec des objectifs. En tant que bénévole, les formations sont nécessaires. Le monde évolue très vite et chacun doit pouvoir se former s'il en exprime le désir. Et, bien entendu dans ce cas, il me semble normal de rembourser les frais de déplacements. »

Irène Lesches
Bibliothèque municipale de Sécheras (07)



Bibliothèque de Vertou

La RFID de Nedap :

L'innovation crée l'expérience.
L'expérience fonde la confiance.

Donnez une formidable impulsion à votre bibliothèque en équipant vos documents d'une étiquette RFID.

Nedap vous propose tous les outils qui vont vous permettre d'intégrer facilement cette nouvelle technologie.

En vous appuyant sur notre expérience trentenaire des standards de l'identification, vous allez pouvoir augmenter la fluidité aux prêts et retours assistés par le traitement de plusieurs documents simultanément, simplifier la création de nouveaux exemplaires, faciliter la recherche de documents, préparer les opérations de désherbage, faciliter le transfert de nombreux documents entre plusieurs bibliothèques, trier automatiquement les documents et augmenter la qualité du service aux usagers en proposant des solutions de retour 24/24 avec édition d'un ticket, permettre le prêt et le retour en libre-service avec une réelle efficacité, dégager plus de temps pour guider les lecteurs et les conseiller.

Avec les solutions RFID Nedap, vous allez pouvoir augmenter la sécurité antivol de votre bibliothèque de façon automatique et transparente pour le personnel et les usagers, préparer vos statistiques de fréquentation et organiser vos plannings.

nedap[®]

www.LaBibliothequeRFID.com

JEANNE-MARIE JANDEAUX
Élève conservateur à l'Enssib



CAROLINE RIVES
BnF, Coordinatrice
de la politique documentaire
à la Direction des collections



La **Cession** des collections des bibliothèques

Amassées sur les deniers publics, grossies de dons et de legs motivés par l'idée de leur pérennité, les collections sont-elles un trésor de guerre ou un trésor tout court ? Une législation embrouillée reflète la typologie complexe de ces collections. Peut-on y toucher sans ouvrir la boîte de Pandore ?

Les bibliothèques appartiennent à des particuliers, à des collectivités privées (entreprises privées ou associations), ou à des collectivités publiques (État, collectivités territoriales, établissements publics...). Si

dans les deux premiers cas, leurs propriétaires peuvent en disposer à leur gré – avec certaines limitations comme l'interdiction de sortie du territoire pour des trésors nationaux –, il n'en est pas de même dans le troisième. De façon générale, l'aliénation des collections des bibliothèques publiques est juridiquement très encadrée. Les cas d'aliénations patrimoniales, quand ils sont portés à la connaissance du public, peuvent susciter une émotion considérable : en 2008, lors de l'affaire du projet de vente des livres anciens de la bibliothèque de Cardiff, l'Agence Bretagne Presse titrait : « Énorme scandale à Cardiff : des barbares sévissent à l'hôtel de ville. » Il arrive aussi que les médias montent en épingle ce qui n'était qu'un simple désherbage (à la BM de Poitiers en 1990, par exemple).

Jeanne-Marie Jandaux, ancienne élève de l'École des chartes, a soutenu en janvier dernier son mémoire d'étude de l'Enssib sur *Les dons sortants à la BnF*, sous la direction de Caroline Rives et Anne Pasquignon (Département Littérature et Art de la BnF). Elle poursuit en outre un doctorat d'histoire de la France moderne à l'EHESS.

TENTATIONS ET TENTATIVES

C'est que le fait de confondre tous types de collections dans un ensemble sanctuarisé aboutit parfois à des situations dangereuses ou absurdes. Il importe de distinguer collections patrimoniales¹ et collections courantes : en effet, si dans le premier cas, il faut résister à la tentation de considérer les fonds anciens et précieux des bibliothèques comme un stock dont la disposition permet de financer d'autres dépenses, la gestion courante des collections sans rareté destinées au prêt ou à l'étude aujourd'hui doit pouvoir être assurée. Une collection équilibrée s'entretient par entrées et sorties, et le désherbage fait partie d'une politique documentaire au même titre que les acquisitions. Le législateur manifeste cette distinction dans les textes : selon le Code général de la propriété des personnes publiques, article L2112-1, font partie du domaine public les documents « anciens, rares et précieux » des bibliothèques. Les autres relèvent du domaine privé, même s'ils ne sont pas aliénables n'importe comment, comme on le verra dans la seconde partie. Néanmoins, Noëlle Balley, dans l'article cité en référence, évoque le débat ouvert en 2006 sur la liste BiblioPat autour de l'opportunité et de la faisabilité du désherbage de collections moins récentes.

1. Pour éclairer (et problématiser) la notion de patrimoine en bibliothèque, on se référera avec grand profit à l'article de Noëlle Balley, « Le puzzle, la coquille et le Lego : constructions patrimoniales », in *BBF*, t.53, n°6, 2008.

Les questions d'aliénation des biens patrimoniaux se sont surtout posées pour les musées : beaucoup de grands musées aux États-Unis ou ailleurs sont la propriété de fondations privées, et ne sont donc pas tenus de conserver indéfiniment les collections qu'ils détiennent. En septembre 2002, lors d'une journée d'étude organisée au Musée du Louvre sur les acquisitions des musées, Bernd Lindemann (Kunstmuseum de Bâle) développait une argumentation en faveur de l'inaliénabilité des œuvres conservées : pour des raisons déontologiques, certes, mais aussi pour des raisons pratiques. Si on vend des œuvres mineures, on n'en tirera pas grand-chose ; d'autre part, on risque de se tromper, l'histoire du goût en art démontrant que des artistes oubliés à un moment donné peuvent retrouver une audience plus tard, à la faveur d'une évolution de la mode ou d'un événement : ainsi, l'ouverture du musée d'Orsay a remis au goût du jour les peintres « pompiers » du XIX^e s. Par ailleurs, une collection n'est pas qu'une addition d'œuvres et l'ensemble signifie par lui-même. En cela, il est proche d'un fonds de collection privée, qui témoigne du goût de celui qui l'a rassemblé. Les cessions onéreuses d'œuvres entrées par dons ne sont pas faites pour encourager d'éventuels futurs donateurs.

Et on pourrait s'interroger sur les conséquences sur le marché de l'art ou du livre ancien d'un déstockage massif des collections des musées, voire des bibliothèques.

Plus près de nous, le rapport de Jacques Rigaud (2008), *Réflexion sur la possibilité pour des opérateurs publics d'aliéner des œuvres de leurs collections*², reprenait cet argumentaire de façon aussi riche que nuancée. C'est que la maison était près de brûler : le rapport Jouyet-Lévy, *L'économie de l'immatériel*, avait suggéré en 2006 de faciliter la vente d'œuvres d'art conservées dans des musées. Le rapport a inspiré une proposition de loi déposée par le député Jean-François Mancel en octobre 2007 : « Les œuvres

détenues dans les musées seraient classées en deux catégories : les « trésors nationaux » qui, compte tenu de leur importance, ne pourraient quitter le territoire national et seraient inaliénables ; les « œuvres libres d'utilisation », aliénables, qui pourraient être louées et vendues « suite à l'accord d'une commission du patrimoine culturel prévue à cet effet ». » Le rapport Rigaud était donc destiné à déminer le terrain, et on peut espérer qu'au moins pour le moment, il y est parvenu. La place manque ici pour détailler son contenu, et on renverra à sa lecture extrêmement stimulante. Elle peut être utilement complétée par celle de l'étude de législation comparée qu'a mise en ligne le Sénat en décembre 2008³. Par ailleurs, l'article de Noëlle Balley en rend largement compte.

Le rapport Rigaud mentionne à peine les collections des bibliothèques. On peut cependant estimer qu'elles relèvent de la même logique. Ici et là des affaires ont suscité l'indignation : à Karlsruhe en 2006, le gouvernement du Land de Bade-Wurtemberg se proposait de vendre 3 500 manuscrits médiévaux parmi les 4 200 que possède sa bibliothèque⁴.

Cette affaire a alors donné lieu à une prise de position de l'Ifla, relayée par l'ABF⁵. Dans son rapport annuel 2006-2007, la section des livres rares et des manuscrits de l'Ifla indiquait que la vente avait été au moins

provisoirement arrêtée. Plus récemment, l'affaire de la bibliothèque de Cardiff évoquée plus haut a suscité une très vive émotion. La Ville de Cardiff avait en effet décidé de vendre aux enchères des collections anciennes importantes, réunies quand la bibliothèque s'était mise sur les rangs pour devenir la bibliothèque nationale du Pays de Galles. Ce projet n'a pas abouti, et les collections n'ont pas été jusqu'à nos jours correctement traitées. Les réactions à son annonce ont conduit à différer les ventes, et à envisager un transfert des collections

3. Les documents de travail du Sénat, série législation comparée, « L'aliénation des collections publiques » (www.senat.fr/lc/lc191/lc191.pdf).

4. Jean-Claude Schmitt, « Il faut sauver les manuscrits de Karlsruhe », *Le Monde*, 6 octobre 2006.

5. « L'ABF soutient la position de l'IFLA concernant le sort des manuscrits du Bade-Wurtemberg » (www.abf.asso.fr/article.php?id_article=1098).



2. www.culture.gouv.fr/culture/actualites/index-missionjrignaud08.htm



Emmanuel Pierrat, Jean-Marie de Silguy, *Museum connection. Enquête sur le pillage de nos musées*, First éditions, 2008, 240 p. ISBN 978-2-7540-0891-4

L'argent public mué en œuvres de l'esprit à l'usage et pour le plaisir des citoyens est-il abandonné au pillage par un État laxiste et mal comptable de ses trésors ? Les auteurs, un juriste bien connu et un conservateur masqué, dénoncent les disparitions d'œuvres et de mobilier d'art au profit du marché privé ou des collections personnelles de fonctionnaires peu scrupuleux encouragés par le manque de moyens affectés à la surveillance, aux récolements – lents ou inexistant –, l'encadrement complaisant des professions agissant sur le marché de l'art, qui favorise de troubles collusions, une législation peu efficace et une administration peu réactive, rachetant à prix d'or des donations ratées. Pour finir, ils mettent en question la tendance actuelle à la marchandisation et les tentatives d'atteinte à l'inaliénabilité des œuvres d'art.

Débordant le cadre annoncé par le titre, les bibliothèques ne sont pas oubliées, BnF en tête. Si l'affaire Garel (le vol de manuscrits hébraïques) est dans toutes les mémoires, il en est d'autres, comme celle du « philatéliste masqué » qui ne manquent pas... de piquant. Si la mise en question des pratiques de désherbage – mal comprises – met en évidence la nécessité de la communication, bien des remarques faites sur les musées valent pour les bibliothèques : de la politique de la demande, par exemple, qui motiverait l'organisation d'expositions à grand spectacle, à celle des publications qui pourraient satisfaire davantage le marché du livre que l'exigence scientifique, sont ici pointées les possibles (et réelles) dérives de la politique de conservation sous la pression de la société marchande. Concluant sur le constat d'une « gabegie généralisée » un ouvrage un peu rapide et dont l'aspect provocateur l'emporte assurément sur le contenu « scientifique », les auteurs, reconnaissons-le, ont eu le mérite de sonner l'alarme.

Ph. L.

à la bibliothèque de l'Université de Cardiff. On peut actualiser son information à ce sujet à partir du site des Cardiff Heritage Friends⁶.

INFLATION, DÉSHÉRBAGE, RECYCLAGE

Si aucune affaire de ce genre ne s'est produite à ce jour en France à notre connaissance, Noëlle Balley rappelle que des inquiétudes se sont manifestées lors du vote de la loi du 13 août 2004 qui prévoit le transfert aux collectivités locales des collections de l'État, et en 2007 au moment du vote de la loi LRU, qui peut faire envisager le transfert aux universités de la propriété des collections des BU. La tentation pourrait alors être grande dans un contexte de crise économique où les moyens publics et le mécénat privé peinent à assurer le fonctionnement des bibliothèques et des autres institutions culturelles de recourir comme à Cardiff ou à Karlsruhe à des expédients dangereux.

La problématique de la cession des collections courantes des bibliothèques publiques françaises se pose d'une manière encore plus directe et plus concrète que celle des collections patrimoniales ; elle est en effet susceptible de toucher toutes les bibliothèques et cela quels que soient leur statut, leurs collections ou leurs publics. Elle est en outre plus que jamais d'ac-

6. www.cardiffheritagefriends.org/information.htm

tualité : intimement liée à la gestion quotidienne des collections, elle se fait le reflet de la généralisation et de la croissance de la pratique du désherbage en bibliothèque en des temps de forte inflation de la production documentaire. Ainsi, elle confronte les bibliothécaires à cette question lancinante qui est celle de savoir quel sort réserver aux documents désherbés.

La cession des collections courantes des bibliothèques prend le plus souvent la forme de « dons sortants » mais la cession gratuite des documents est concurrencée par la vente à prix modiques – l'usage fréquent du terme « braderie » en témoigne – voire par le dépôt des documents concernés. Ces derniers se répartissent en trois grandes catégories perméables entre elles : les documents désherbés pour cause d'obsolescence de leur contenu, d'incompatibilité avec la politique documentaire de l'établissement ou de mauvais état ; les doublons proprement dits ; enfin les dons entrants qui n'ont pas été intégrés aux collections.

LES DONS SORTANTS

Dans l'optique de donner une seconde vie aux documents désherbés et d'éviter par conséquent leur destruction, deux solutions semblent s'offrir aux bibliothèques publiques : les « dons sortants » et la vente. On verra que dans les faits l'application de l'une comme de l'autre se heurte à des contraintes juridiques,

organisationnelles, institutionnelles et éthiques fortes et que bibliothèques territoriales et bibliothèques d'État, de par leur statut, n'ont pas à faire les mêmes choix.

Les programmes de dons sortants obéissent à des objectifs variés selon les contextes. Ils se concrétisent dans l'optique d'une coopération scientifique entre bibliothèques ou d'une aide au développement dirigée essentiellement vers des bibliothèques étrangères localisées dans les pays du Sud. Limités au territoire national ou tournés vers l'étranger, ils diffèrent aussi par la nature des partenariats engagés. Ces derniers peuvent être anciens et donner lieu à des programmes de dons sortants marqués du sceau de la pérennité. Néanmoins, la majeure partie des dons sortants des bibliothèques françaises reste liée à des opérations conjoncturelles, dans des circonstances bien particulières, parfois dramatiques. Après l'incendie qui l'a ravagée en 1999, la BU de Lyon 2 a par exemple bénéficié de dons de livres émanant de plusieurs bibliothèques françaises.

Nombreux sont en outre les acteurs du don qui gravitent autour des bibliothèques. Les ministères de la Culture et surtout des Affaires étrangères⁷ apportent structures et finan-

7. Par l'intermédiaire de la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID), fruit de la fusion de l'ex-ministère de la Coopération avec les Affaires étrangères en 1999.

gements à des opérations de dons qui prennent notamment place dans le cadre de coopérations bilatérales entre États. De multiples associations œuvrant pour le don de livres proposent de se charger de l'expédition des ouvrages et du suivi sur place⁸ et les collectivités territoriales multiplient les initiatives dans le domaine depuis plus d'une dizaine d'années⁹.

La diversité et la multiplicité des initiatives et des organismes liés au don de livres est signe de l'engouement qu'il suscite depuis plusieurs années. Son succès en a fait à la fois le bonheur et le malheur ; certes la création de structures spécifiques et l'existence d'intermédiaires facilitent la concrétisation de programmes de dons par les bibliothèques ; mais un trop grand émiettement des efforts et surtout la négligence coupable caractéristique d'une certaine époque ont considérablement nui à l'image du don de livres qui reste encore aujourd'hui controversé¹⁰. Le don de livres doit être un échange basé sur le respect mutuel des partenaires et intégré

8. Citons entre autres Culture et développement, Bibliodef, Adiflor, Bibliothèques sans frontières.

9. Par exemple en région PACA, le COBIAC (Collectif de bibliothécaires et intervenants en action culturelle) a créé en 2000 la Banque régionale du Livre PACA.

10. Céline Ducroux, « Pour un don de livres raisonné », *Bibliothèque(s)*, n°39, juillet 2008, pp. 40-42 ; Serge Dontchueng Kouam, « Faut-il envoyer les livres en Afrique ? », *id.*, p. 39.



Médiathèque Valbonne - Communauté de Sophia Antipolis



Médiathèque Illkirch - Communauté Urbaine de Strasbourg

Le service aux bibliothèques



R

MOBILIER | Rayonnages R.1/R.2 – R.3/R.4 – R.5/R.6



M

MATERIEL DE BIBLIOTHEQUE



ekz.france
Parc d'activités des couturiers
16, rue des couturiers
67240 Bischwiller
Tél. +33 (0) 388 074070
Fax +33 (0) 388 074071
contact@ekz.fr

dans un processus global de coopération : tel est le postulat de base que rappelle la Charte du don de livres sur laquelle de nombreux acteurs du don fondent désormais leur action¹¹.

Rares sont actuellement les bibliothèques françaises qui ont défini une véritable politique de dons sortants ou au moins une procédure adaptée à leurs besoins. Les raisons en sont simples : les contraintes juridiques et organisationnelles¹² intrinsèques aux dons sortants en découragent plus d'une ou brisent l'élan de certaines qui préfèrent s'en tenir à des opérations mineures et ponctuelles afin de limiter les risques encourus. Car le droit semble hermétique et particulièrement complexe à l'endroit de la disposition des collections publiques, y compris courantes. Des avancées majeures ont cependant été apportées par le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) qui a clairement établi que les collections courantes ne faisaient pas partie du domaine public de l'État et étaient par conséquent aliénables¹³. La cession gratuite des biens du domaine privé demeure toutefois régie par des conditions extrêmement restrictives qui entravent les initiatives des bibliothèques d'État, établissements publics nationaux et bibliothèques universitaires. La cession gratuite est prohibée¹⁴ sauf au profit d'États étrangers dans le cadre d'une action de coopération et d'associations vouées à des œuvres d'assistance¹⁵. Les bibliothèques d'État disposent par conséquent d'une marge de manœuvre non négligeable mais la valeur des biens cédés est limitée¹⁶.

Les bibliothèques territoriales jouissent d'une liberté beaucoup plus grande puisqu'un arrêté municipal suffit par exemple à une bibliothèque municipale pour donner ou vendre ses documents désherbés. Si les initiatives foisonnent en lecture publique

(citons la Banque Rhône-Alpes du Livre pour l'Afrique¹⁷), peu de bibliothèques d'État, même si beaucoup y songent aujourd'hui, s'impliquent dans une véritable politique de dons sortants. La Bpi est l'une des rares à avoir formalisé son action ; elle destine aujourd'hui environ 30 % du fruit de son désherbage au don¹⁸.

LA VENTE

La vente offre une autre alternative à la destruction des documents désherbés par les bibliothèques publiques. Les bibliothèques des collectivités territoriales y ont de plus en plus recours¹⁹ ; ainsi la Ville de Grenoble organise deux ventes annuelles qui connaissent un grand succès. Pour les bibliothèques d'État, la procédure est plus complexe : elles doivent se tourner vers France Domaine si elles désirent vendre certains de leurs documents²⁰. Chez nos voisins étrangers cette pratique est répandue : aux États-Unis, les bibliothèques vendent leurs livres désherbés sans complexe, au vu et au su de tous, par l'intermédiaire de leur site internet ou de librairies d'occasion en ligne de type B-Logistics. Spécialisée dans la revente du désherbage des bibliothèques, B-Logistics verse aux bibliothèques clientes un pourcentage des ventes réalisées²¹. Récemment, deux articles publiés dans *Livres Hebdo*²² ont fait mention des pratiques en vigueur à la Bibliothèque de Rotterdam et à la Bibliothèque de San José en Californie, qui organisent des ventes de livres d'occasion issus de leur désherbage ou apportés par les lecteurs.

En matière de dons ou de ventes, c'est donc un système à deux vitesses qui prévaut aujourd'hui au sein des bibliothèques françaises, les bibliothèques d'État, freinées surtout par des obstacles juridiques, n'osant que timidement emboîter le pas de leurs homologues territoriales pour céder leurs collections courantes. L'avenir dira si, au gré des timides avancées de la législation et des initiatives locales, les pratiques s'harmoniseront dans ce domaine. ■

11. La charte a été créée par la BnF, la Joie par les livres, la DLL, France Édition et des associations (Culture et développement, Biblionef, ABF). Elle réaffirme un principe de base, la nécessaire adéquation entre l'offre et la demande (art. 3 et 6) ainsi que « la prise en compte [de] l'identité culturelle des publics-cibles, leurs besoins d'information générale, scientifique et technique et de loisirs [...] la complémentarité entre les établissements et organismes locaux » (art. 9). Le texte est disponible en ligne http://portal.unesco.org/culture/fr/files/25480/11068350113/CHARTRE_DU_DON_DE_LIVRES.pdf/.

12. Le succès des opérations de dons sortants est soumis à la rigueur de leur organisation et de leur suivi. Un investissement humain, matériel et institutionnel important est nécessaire de la part de la bibliothèque donatrice. Voir à ce sujet : Jeanne-Marie Jandeaux, *Les dons sortants à la BnF*, Mémoire d'étude de l'Enssib, janvier 2009, pp. 52-55.

13. L'art. L 2112-1 mentionné plus haut dispose que font partie des biens mobiliers du domaine public « les biens présentant un intérêt public du point de vue de l'histoire, de l'art, de l'archéologie, de la science ou de la technique, notamment : [...] 10° Les collections de documents anciens, rares ou précieux des bibliothèques [...] ».

14. L'art. L 3211-18 alinéa 1^{er} du CG3P précise que « les opérations d'aliénation du domaine mobilier de l'État ne peuvent être réalisées ni à titre gratuit, ni à un prix inférieur à la valeur vénale. »

15. Art. L 3212-2 du CG3P.

16. Sur ce point précis, des éclaircissements sont attendus. La valeur unitaire du don ne doit en effet pas excéder 1500 € si l'on se réfère à l'art. L 69-1 du Code du domaine de l'État. Le décret prévu par le CG3P pour fixer de nouveaux plafonds financiers n'a pas encore été adopté.

17. Elle rassemble entre autres les BM de Lyon, Grenoble, Saint-Egrève, Sassenage, Voreppe, Valence, Oullins, Bourg-en-Bresse, Sallanches, Genève, la bibliothèque départementale de l'Isère et les éditions Glénat. Voir à ce sujet : Francisco d'Almeida, « Promotion et rôle du partenariat et des échanges entre bibliothèques de France et d'Afrique », 65th IFLA Council and General Conference. Bangkok, 20-28 août 1999 (www.ifla.org/IV/ifl65/papers/125-107f.htm).

18. La cellule retraitement du Service des documents imprimés et électroniques de la Bpi est chargée de la coordination du désherbage et de l'orientation des documents désherbés. Il est à noter que jusqu'en 2007, la Bpi ne donnait pas ces ouvrages mais les déposait auprès des bibliothèques partenaires et en restait donc propriétaire. La Ville de Paris pratique toujours le dépôt de documents désherbés.

19. Romain Mazon, « Quand les bibliothèques vendent des livres », *Livres Hebdo*, n°338, mai 1999, p. 44.

20. La vente de biens mobiliers du domaine privé est autorisée par le CG3P quand ceux-ci ne sont plus utilisés par la personne publique (article L 3211-17). Voir aussi les articles L 67 et L 69 du Code du domaine de l'État.

21. www.blogistics.com

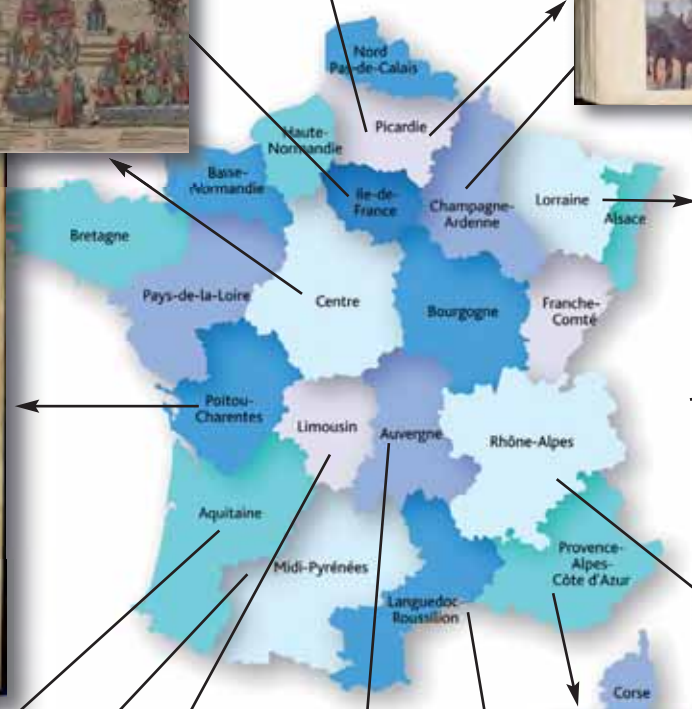
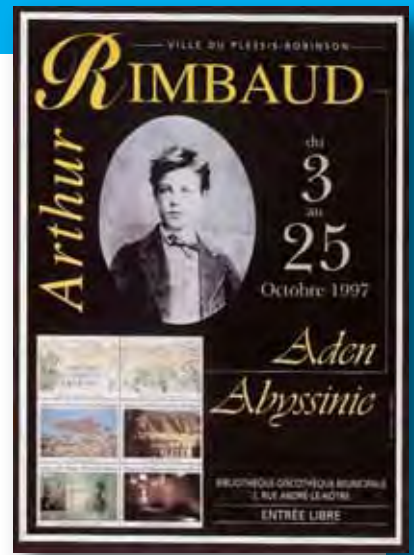
22. Véronique Heurtematte, « Mutante Rotterdam », *Livres Hebdo*, n°766, 27/02/2009.

Arkhênum a 10 ans !

Vos trésors sont à découvrir en un clic sur :

www.arkhenum.fr

accès direct via la rubrique "les liens clients"



43 avenue Charles de Gaulle 33200 Bordeaux
Tél. : 05 57 02 10 65
c.chabrier@arkhenum.fr

ARKHÊNUM
Patrimoine du futur

JEAN-PHILIPPE LAMY

Adjoint au chef de Bureau, chargé de la politique des archives et des bibliothèques
Ministère de la Défense, Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives



Le projet **RETRIVAL** du ministère de la Défense

Comment satisfaire les exigences du traitement documentaire et les logiques comptables au mieux des intérêts d'un établissement tout en confiant ces tâches à des services extérieurs ? Une équation savante tentée au ministère de la Défense...

ou peut-on financer le catalogage par la vente de livres ?

Le Service historique de la Défense (SHD), service à compétence nationale du ministère de la Défense, sis au château de Vincennes, possède l'un des fonds de documents imprimés les plus importants de Paris et d'Île-de-France. Le nombre de 800 000 volumes a été avancé, mais la connaissance de ces collec-

tions demeure imparfaite et il convient de résoudre désormais rapidement le problème posé par la présence de 150 000 documents en attente de traitement dans un fort de la banlieue parisienne. Dans ce cadre, le projet RETRIVAL (Retraitement d'Information valorisable) vise à intégrer aux collections du SHD les documents en attente, ou à les éliminer par cession à d'autres organismes.

UNE OPÉRATION PEU COMMUNE

D'emblée la quantité de documents à traiter situe l'échelle de l'opération à un niveau exceptionnel. En termes qualitatifs, il s'agit pour l'essentiel de brochures, livres et périodiques issus de dépôts effectués depuis les années 1990 par les cercles militaires et garnisons à mesure de leurs restructurations. La richesse du SHD réduit d'autant les chances de trouver dans ces dépôts des documents qui complèteraient ses collections. Il est permis cependant de supposer la présence de documents anciens et rares. On estime finalement à 15 % (22 500) la part de ces dépôts susceptibles d'intégrer les collections du SHD, en tenant compte des deux principaux

critères (documents complétant les collections et documents anciens et rares).

Il ne pouvait être question de conserver les quelque 127 500 documents restants, ni de les détruire systématiquement. En outre, et particulièrement sur de telles quantités, les dons présentaient le risque de devenir ingérables. Le choix a donc été fait de les commercialiser et de compenser ainsi, au moins partiellement, les coûts de sous-traitance.

... ET UNE MÉTHODE ORIGINALE

L'idée de combiner sélection, intégration et cession s'est rapidement imposée dans le cadre d'une sous-traitance qui se situerait à tous les niveaux : les tris, le catalogage, la vente.

L'équipe chargée du tri établira un inventaire sommaire comprenant les références de chaque document : références bibliographiques élémentaires, sujet ou genre littéraire (9 classes), noms et marques de personnes physiques ou morales (ex-libris, cachets). La même équipe réalisera simultanément un examen de conformité par rapport à la politique documentaire du SHD. Cette opération se traduit par l'attribution d'un indicateur dans le tableau : ainsi, l'attribution du 0 oriente immédiatement le document vers la cession ; l'attribution du 1 déclenche une opération de vérification dans les catalogues du SHD, le chiffre 2 identifie un document rare ou ancien. La liste servira aux vérifications bibliographiques (présence ou non dans les catalogues des ouvrages conformes à la politique documentaire), à la cession (pour des raisons de conformité administrative) et à la constitution de lots thématiques commercialisables.

La même équipe conduira les opérations d'intégration aux collections du SHD : attribution des codes-barres, catalogage, équipement sommaire.

... QUI S'APPUIE SUR DES PRINCIPES RIGoureux

Réalisé par des équipes extérieures, le tri sera étroitement suivi à trois niveaux par des cadres scientifiques du SHD : la préparation et la formation des opérateurs, la relecture de l'inventaire, le contrôle direct quotidien dans les rayons.

RETRIVAL a été précédé d'une expertise juridique et d'une répétition à l'échelle d'un centre de documentation d'administration centrale. L'évolution récente du droit de la propriété des personnes publiques a confirmé la possibilité de vendre les documents imprimés du domaine privé de l'État (les livres anciens, rares et précieux relevant du domaine public et demeurant inaliénables) par l'intermédiaire de France Domaine. Cet organisme – ex-service des Domaines – auquel est remis un procès verbal listant les documents, est également habilité à autoriser le don ou la destruction des documents supposés sans valeur. À la fin de l'année 2008, 3 000 documents ont fait l'objet d'une commercialisation selon

cette procédure, qui s'est traduite par une vente répartie par France Domaine entre enchères publiques, notamment pour les revues, et offres écrites de la part de libraires. Le produit de la vente a été reversé sur un fonds de concours, mais aurait pu l'être également sur une régie de recette ou un compte UGAP. Plus lourde pour l'État et ses établissements que pour les collectivités territoriales, la procédure demeure donc assez souple.

À ce stade du projet, l'appel d'offres devrait être prochainement lancé et il est bien évidemment trop tôt pour tirer un enseignement. Cependant, si l'on considère le prix que coûte l'achat (dans le circuit du livre ancien) des 22 500 volumes qui intégreront les collections, la vente des 127 500 volumes inutilisés peut contribuer à l'équilibre d'une opération de tri et de catalogage sous-traitée. Tout en s'inscrivant dans les missions d'un service public patrimonial et pédagogique, cette méthode présente d'abord l'avantage de combiner des opérations variées de la chaîne documentaire et d'identifier les coûts dans une logique de comptabilité analytique. Elle devrait aussi, et de manière non négligeable, favoriser de nouvelles acquisitions par l'affectation directe du montant de la vente au budget de la bibliothèque. ■

*Pour nous, le bibliobus c'est une longue histoire...
Que nous connaissons bien !*

ZA les Baisses 317, rue des Rippes Chilly
BP 90026 01441 VIRIAT Cedex Ain/France
TEL + 33(0)4 74 25 34 66 FAX + 33(0)4 74 25 12 81
Email: info@brevetcarrosserie.com Web: www.brevetcarrosserie.com

Brevet
Carrosserie Industrielle

NICOLE DA COSTA
Délégation à la stratégie et à la recherche
BnF



Gallica 2 un premier bilan

Après un an d'expérimentation, ce modèle d'interface entre service public et secteur commercial fonctionne. Tous semblent s'en réjouir.

sur la mise en ligne d'ouvrages sous droits

Pourtant, le jeu en vaut-il la chandelle ?

À partir du Salon du Livre de 2008, la nouvelle version de la bibliothèque numérique de la BnF, alors appelée Gallicaz¹, a diffusé des ouvrages de l'édition contemporaine encore soumis au droit d'auteur.

Née de la volonté partagée par tous les acteurs de la chaîne du livre, inscrite dans le cadre du Plan du Livre du ministère de la Culture et de la communication, soutenue financièrement par le CNL, accompagnée par la BnF et le Syndicat national de l'édition (SNE), cette expérimentation est à ce jour unique en son genre. Si d'autres initiatives existent et approchent aussi l'enjeu de l'édition numérique contemporaine au sein des bibliothèques numériques, aucune n'a à ce jour affronté avec une telle ambition ni mis en œuvre un modèle technique, juridique et économique qui permette une intégration de toutes les composantes de la chaîne du livre numérique au sein d'un partenariat exemplaire entre les acteurs privés et publics.

QUEL MODÈLE À L'ŒUVRE ?

À la suite des recommandations du rapport remis par Denis Swirn², le modèle retenu en juillet 2007 pour l'expérimentation s'est appuyé sur une organisation qui permette à toute

personne d'accéder individuellement à toute l'offre référencée dans la bibliothèque numérique, l'accès intégral aux ouvrages contemporains étant soumis à un paiement assuré par la personne elle-même.

Parmi les principes et les règles définis pour son fonctionnement³, deux sont intangibles et fondamentaux : le respect du droit de la propriété intellectuelle et de la juste rémunération des titulaires de droits ; l'égal accès de tout éditeur à cette expérimentation, sous réserve que les droits d'auteur aient été cédés pour une exploitation numérique et que les titres des ouvrages proposés soient cohérents avec la charte documentaire définie. Pour aider à la diffusion numérique des ouvrages sous droits, le CNL⁴ a défini les modalités d'un soutien financier aux éditeurs et aux e-distributeurs (qui peuvent se confondre). Ces derniers assurent la diffusion des ouvrages numériques sur leurs plateformes techniques, le feuilletage des extraits choisis par les éditeurs et la possibilité d'achat ou de location de l'ouvrage par l'internaute.

Afin d'assurer l'intégration la plus étroite entre les deux offres, celle des fonds patrimoniaux et celle de l'édition contemporaine, les e-distributeurs permettent à la BnF de moissonner les métadonnées et les fichiers des textes numérisés sur leurs serveurs afin d'assurer leur indexation dans Gallica. Ainsi, l'inter-

1. Gallicaz est venue définitivement remplacer la version historique Gallica en mars 2009.

2. Denis Swirn, Numilog, *Étude en vue de l'élaboration d'un modèle économique de participation des éditeurs à la bibliothèque numérique Europeana*, avril 2007. Rapport remis aux présidents de la BnF et du SNE.

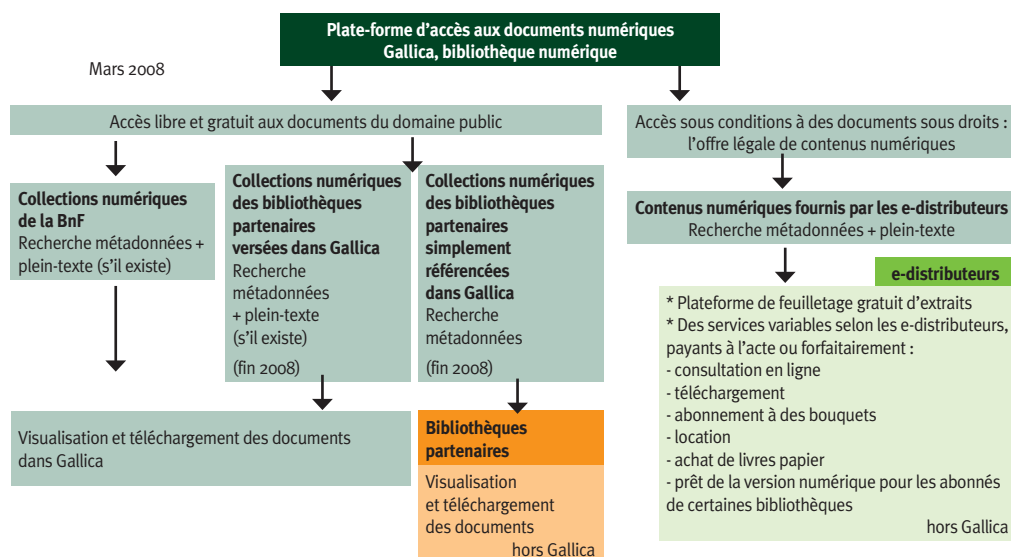
3. Pour une présentation détaillée : www.bnf.fr/pages/catalog/gallica2_experimentation.htm

4. Sur le dispositif des aides allouées par le CNL : www.centrenationaldulivre.fr/Aide-pour-la-diffusion-numerique

nauter peut, par une recherche unique sur l'ensemble des fonds de la bibliothèque numérique, obtenir l'affichage dans la liste des résultats de tous les ouvrages, quelle que soit leur provenance et leurs conditions d'accès.

Le modèle élaboré a prouvé au bout d'un an qu'il fonctionnait bien, et qu'en dépit (ou grâce à) des complexités techniques et juridiques qu'il a permis de soulever, il a conduit l'ensemble des acteurs impliqués à saisir de manière concrète les enjeux posés par la diffusion des ouvrages numériques. Les options techniques et organisationnelles ont résisté au temps et constituent désormais une base solide pour poursuivre l'expérimentation.

La plate-forme d'accès aux documents numériques de Gallica



UN AN PLUS TARD...

L'étude d'évaluation réalisée par le cabinet Ourouk⁵ a permis de dresser le bilan de cette première année de fonctionnement, à partir d'une série d'entretiens avec les représentants de tous les acteurs de la chaîne du livre⁶, d'une enquête en ligne auprès des utilisateurs de Gallica2 (plus de 600 réponses exploitables) et de l'analyse statistique des données de fréquentation de Gallica et de son contenu.

L'offre numérique sous droits et ses acteurs. Au 1^{er}/03/2009, soit un an après le lancement de l'expérimentation, Gallica2 proposait aux internautes 6100 ouvrages sous droits (11710 en mai 2009) pour un peu plus de 93000 monographies imprimées libres de droits issus des fonds de la BnF (96700 en mai 2009). Si le CNL avait à cette même date subventionné plus de 15300 titres, seulement 20% des titres étaient alors accessibles sur Gallica. En raison de complexités techniques ou juridiques, il faut en effet compter un délai – plus long que prévu – de 4 à 12 mois pour que les titres aidés soient effectivement mis en ligne. La croissance de l'offre disponible devrait donc encore s'accroître dans les mois à venir avec l'apport progressif de tous ces titres.

Parmi les 102 éditeurs participant à l'expérimentation, 20 d'entre eux représentaient plus de 78% des ouvrages sous droits disponibles sur Gallica2 et 30 proposaient moins de 5 ouvrages chacun. Si tous les grands groupes de l'édition française participent à l'expérimentation, la majorité des éditeurs présents sont toutefois des éditeurs indépendants.

⁵ Étude commanditée par la BnF et effectuée de fin novembre 2008 à fin février 2009, rapport final remis le 11/03/2009. Les données ont été arrêtées au 1^{er}/03/2009.

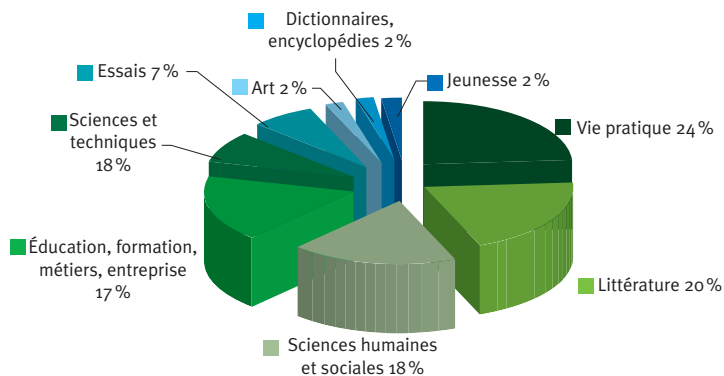
⁶ SGDL, SNE et éditeurs, e-distributeurs, SLF et libraires, ABF et bibliothécaires, Electre, CNL et BnF.

Pour assurer la distribution des ouvrages, la BnF avait établi une convention avec 10 e-distributeurs agréés par les éditeurs représentant en réalité 6 plateformes de distribution différentes dont 2, Numilog et Cyberlibris, assuraient 80% de la distribution des ouvrages. Avec l'apport début mars 2009 d'un peu plus de 4800 références de La Documentation française (en majorité libre de droits) qui en assure également la distribution, la répartition est aujourd'hui sensiblement différente.

Quant à la nature des ouvrages sous droits diffusés par Gallica2, on peut estimer qu'environ la moitié de l'offre recensée au 1^{er} mars était en cohérence avec les orientations documentaires de l'expérimentation (Europe, sciences humaines et sociales, littérature classique, sciences et techniques, etc.). En raison des nécessités du démarrage concret et de la mise en route du dispositif, la première année a été finalement assez peu sélective sur les ouvrages proposés.

Répartition des ouvrages sous droits par grandes catégories éditoriales au 1^{er} mars 2009

(source : Étude Ourouk, mars 2009).



Le comportement et l'avis des internautes. Si les ouvrages sous droits ont été bien repérés par les utilisateurs⁷, ils n'ont généré en réalité que très peu d'accès aux plateformes de distribution, et encore moins d'achats. Il ressort de l'étude que les fiches de présentation des ouvrages sous droits ont représenté 3 millions de pages vues par les internautes, soit 12% des pages vues sur Gallica² pendant cette période. Comparées au 6% que représentaient les ouvrages sous droits sur le total des monographies disponibles sur Gallica², cette nouvelle catégorie d'ouvrages a été particulièrement bien repérée et consultée par les internautes.

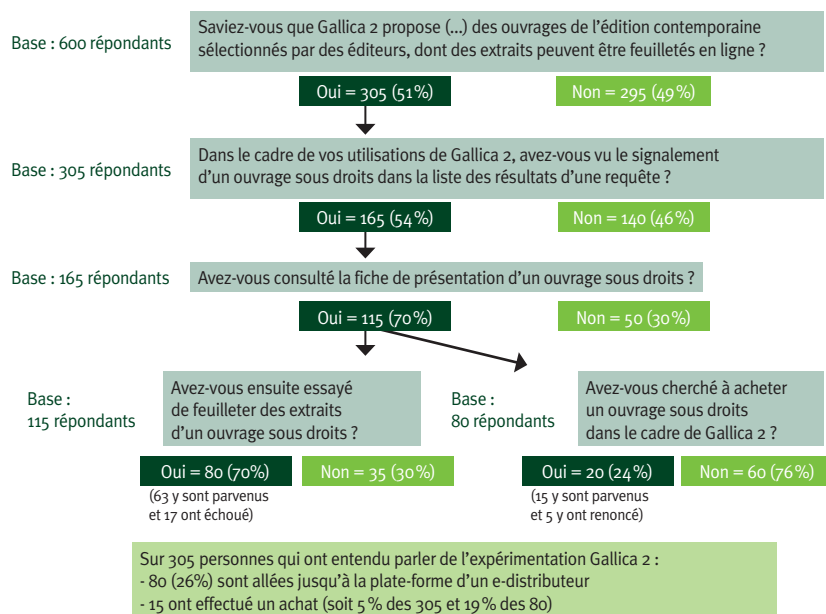
En revanche, passée la fiche de présentation (intégrée dans l'univers de Gallica), l'accès aux plateformes des e-distributeurs est plus faible : le nombre des accès aux sites des e-distributeurs a été évalué entre 100 000 et 200 000, soit 3 à 6% des fiches de présentation vues sur Gallica². La dernière étape pouvant conduire à l'achat ou à la location de l'ouvrage numérique est encore moindre : l'étude a ainsi estimé, à partir de quelques exemples, un volume de ventes compris entre 2 500 et 5 000 unités.

Les internautes questionnés disent avoir apprécié l'ouverture et l'élargissement de l'offre de Gallica aux ouvrages sous droits. Le feuilletage des extraits des ouvrages a été jugé très intéressant et la possibilité d'un achat tout à fait cohérente dans l'économie générale du dispositif. Toutefois, ce sont

7. Profil des utilisateurs de Gallica² ayant répondu à l'enquête en ligne : 74% sont des hommes, 58% ont plus de 50 ans et 71% vivent en France métropolitaine ; 17% sont des utilisateurs « occasionnels » (première visite), 39% sont des utilisateurs « réguliers » (au moins une fois par mois) et 44% des utilisateurs « assidus » (au moins une fois par semaine).

Visibilité de l'expérimentation Gallica² par ses utilisateurs

(source : Etude Ourouk, mars 2009 / enquête en ligne)



les utilisateurs les plus assidus de Gallica qui manifestent le moins d'intérêt pour l'expérimentation et ses possibilités offertes, et qui privilégient les documents patrimoniaux libres de droits consultables dans leur intégralité. À l'inverse, les utilisateurs occasionnels ou réguliers manifestent un intérêt plus marqué pour le signalement des ouvrages sous droits et la possibilité de les feuilletter.

Les internautes ont également jugé difficile le parcours entre Gallica et les plateformes des e-distributeurs, en raison d'une forte discontinuité entre les univers de navigation ou encore de la nature des extraits choisis pour le feuilletage.

ET MAINTENANT ?

La seconde phase de l'expérimentation qui s'ouvre est une nouvelle étape importante. D'abord concentrés sur son bon fonctionnement, les acteurs du projet doivent désormais mieux prendre en compte les attentes des utilisateurs voire élargir le cercle des acteurs concernés et impliqués.

La nature de l'offre sous droits diffusée sur Gallica mérite une toute première attention. La seconde année du projet devrait conduire à inscrire davantage l'offre en complémentarité avec la politique documentaire de la bibliothèque numérique et les attentes des lecteurs. Si les utilisateurs occasionnels de Gallica sont favorables à ce que l'édition la plus contemporaine soit signalée, les utilisateurs les plus réguliers de la bibliothèque numérique souhaitent en revanche une sélection renforcée de la nature des ouvrages, et plus particulièrement l'accès aux ouvrages épuisés.

La question du feuilletage et de la facilité de navigation entre Gallica et les plateformes des e-distributeurs devra également faire l'objet d'une réflexion, la navigation entre sites devant être rendue plus facile et fluide.

Enfin, 90% des utilisateurs se sont dits favorables à être informés des moyens pour consulter, emprunter ou acheter les ouvrages sous droits signalés dans la bibliothèque numérique, que ce soit sous sa forme matérielle ou numérique. La réflexion autour de cette demande devrait conduire à impliquer de nouveaux acteurs dans le projet, en particulier le réseau des bibliothèques ou bien les librairies.

Le modèle expérimenté tout au long de l'année 2008 doit donc encore évoluer, mais il existe, il a fait ses preuves et, surtout, il fonctionne bien. La consolidation de l'expérimentation française doit aussi contribuer désormais à son prolongement européen, notamment dans le cadre du programme européen Arrow⁸ pour l'intégration de collections sous droits dans Europeana. ■

8. Arrow : Accessible Registries of Rights Information and Orphan Works.



Mettez l'utilisateur au centre de votre informatique documentaire

Pour répondre aux attentes des usagers, utilisateurs
et décideurs



V-smart

SIGB Full-Web



V-insight

Toutes les tendances en un clic



Salon Professionnel de l'ABF - retrouvez-nous sur notre n° de stand INFOR C9
Pour savoir pourquoi les bibliothèques municipales de Paris, Troyes et bibliothèques universitaires de
Sainte-Genviève et la BNU ont choisi V-smart ces derniers mois, contactez :

Céline Curabet | celine.curabet@infor.com | GSM : 06 07 66 27 99

www.vubis-smart.com

L'EXPÉRIENCE DE GALLICA 2 : UNE IMPULSION DÉCISIVE POUR L'ÉDITION NUMÉRIQUE EN FRANCE

Le point de vue d'un éditeur.

Au nom du Syndicat national de l'édition (SNE), j'ai été l'un des (nombreux) acteurs de la mise en place de mars 2008 à mars 2009, du « test Gallica 2 », initiative de la BnF et du SNE – avec le CNL, le Syndicat de la librairie française et l'association Alire – pour rendre accessibles des livres numériques « sous droit » sur une nouvelle version du site patrimonial Gallica. Dès l'automne 2006, notre groupe de travail a réfléchi aux modalités de ce projet, alors même que le site de la BnF ne pouvait évidemment devenir « marchand ». L'étude très fouillée que nous avons confiée à Denis Zwirn, PDG de Numilog (entreprise pionnière dans la distribution d'e-books depuis 1999), rendue en avril 2007¹, proposait un schéma simple : chaque éditeur confierait la commercialisation de ses livres numériques à un « e-distributeur » (agrée par la BnF), l'objectif étant à terme qu'il répercute vers des libraires en ligne les achats des internautes. Sur Gallica 2, ces ouvrages seraient accessibles par une recherche sur leurs métadonnées et l'OCR du texte intégral ; ensuite, l'internaute serait dirigé vers le site du e-distributeur correspondant, où il pourrait feuilleter des extraits du livre et, s'il le souhaite, en télécharger, moyennant paiement, le fichier.

C'est ce schéma qui, pour l'essentiel, a été mis en œuvre. L'objectif immédiat n'était pas, pour les éditeurs, de trouver ainsi de nouvelles sources de revenus (de fait, les ventes en téléchargement des quelque 10 000 e-books accessibles début 2009 via Gallica 2 sont restées fort modestes). Il était surtout de favoriser la réflexion collective pour construire les fondations de la future « chaîne du livre numérique », avec l'idée forte qu'elle mobiliserait les mêmes acteurs que ceux du livre papier : auteurs, éditeurs, distributeurs, libraires, bibliothécaires et lecteurs. Sur ce plan, la réussite a été spectaculaire.

Le test Gallica 2 a eu en effet l'immense mérite de profondément secouer nos professions : les auteurs (représentés par la SGDL) se sont collectivement saisis d'un dossier jusque-là peu traité, sauf par quelques rares pionniers ; nombre de petits éditeurs comme de grands groupes d'édition se sont soudain « réveillés » pour se préoccuper du développement de leur « offre numérique » (sauf rares exceptions, ils étaient jusque-là plus que frileux sur le sujet) ; les représentants des libraires ont travaillé d'arrache-pied sur leur rôle possible dans sa diffusion (au point de prendre une longueur d'avance sur les éditeurs, comme en témoigne leur remarquable rapport publié en juin 2008, *Accueillir le numérique ?*²) ; et les bibliothécaires ont vu enfin reconnue leur expertise en la matière – de loin la plus pointue, et de longue date, de tous les acteurs de la chaîne du livre.

S'agissant plus spécifiquement des éditeurs, le test Gallica 2 a conduit le SNE à fournir à ses membres nombre d'informations – techniques, économiques et juridiques – sur les modalités encore balbutiantes de développement du livre numérique³. Grâce aux aides (décisives) de la « Commission politique numérique » du CNL, nombre d'entre eux ont engagé la numérisation des ouvrages de leurs fonds disponibles, voire, plus important encore, d'épuisés. Tous ceux qui le pouvaient ont engagé une profonde mutation de leurs chaînes de production, dans la perspective de produire leurs nouveautés simultanément sous forme papier et sous forme numérique. Tous ont travaillé avec leurs auteurs pour que ces derniers puissent bénéficier dans les meilleures conditions de ce nouveau canal de diffusion de leurs œuvres. Enfin, beaucoup ont pris conscience de l'importance décisive de contribuer à la production de métadonnées fiables – tâche jusque-là abandonnée aux seuls bibliothécaires – afin de faciliter la commercialisation de leurs livres, papiers ou numériques, via la librairie en ligne.

En bref, même si beaucoup reste évidemment à faire, même si bien d'autres initiatives de nouveaux acteurs du Web 2.0 joueront aussi un rôle essentiel, je suis convaincu que l'année 2008, avec l'impulsion du « test Gallica 2 » de la BnF, marque en France l'année zéro du livre numérique. Grâce à la convergence inédite – aussi complexe que passionnante – entre les acteurs de la chaîne du livre, si traditionnellement divisés, que leur impose ce nouveau média.

François GÈZE

PDG des Éditions La Découverte,
membre du bureau de la Commission numérique
du Syndicat national de l'édition



1. Denis Zwirn, *Étude en vue de l'élaboration d'un modèle économique de participation des éditeurs à la Bibliothèque numérique européenne (Europeana)*, 10 avril 2007 : www.bnf.fr/pages/catalog/pdf/EUROPEANA-NUMILOG2007.pdf

2. Texte disponible sur : www.accueillirlenumerique.com

3. Voir notamment : « Comment les éditeurs peuvent-ils participer au test de commercialisation de livres numériques protégés sur le site Europeana de la Bibliothèque nationale de France ? », 13 novembre 2007, disponible sur le site www.sne.fr.

MARIE-FRANÇOISE GUENETTE
Responsable du suivi administratif et logistique
pour le site de formation ABF de Midi-Pyrénées



La formation d'auxiliaire de bibliothèque en Midi-Pyrénées

QUELQUES REPÈRES

L'ABF est reconnue organisme de formation depuis 1978. L'essor de la lecture, dans les années 1980, a engendré la création de nombreuses bibliothèques municipales, entraînant dans son sillon un accroissement des demandes de formation.

Midi-Pyrénées illustre bien ce constat. L'étude menée pour cette région porte sur 13 sessions, de septembre 1995 à juin 2008. Pendant cette période, 294 personnes ont été formées, dont 239 femmes et 55 hommes.

Le site de formation concerne prioritairement les huit départements de la région Midi-Pyrénées (Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Tarn, Tarn-et-Garonne, Hautes-Pyrénées). Toutefois, en raison de la position géographique de Toulouse, dans la mesure des places disponibles et par dérogation, des candidats travaillant dans les départements limitrophes ou ne trouvant aucun site de formation dans leur secteur – comme à Castelnau-d'Aud, Montolieu (11), Agen (47), Saint-Jean-de-Luz (64), dans la Communauté de communes de Mont-de-Marsan (40) – peuvent demander le rattachement au site de Toulouse. Les bibliothèques concernées se situent pour la majorité en milieu rural et dans la proche couronne de Toulouse. Cependant, avec l'apparition des regroupements de communes, le paysage se modifie quelque peu.

LA FORMATION POUR QUI ?

Une dizaine d'appels émane chaque année de personnes annonçant « aimer lire donc envisager de travailler en bibliothèque », ce qui ne permet pas, même avec la plus grande bienveillance, de pouvoir donner une suite favorable à ces demandes. Mais, dans la majorité des cas, la motivation est professionnelle :

changement de service volontaire ou imposé, reconversion, orientation proposée par l'ANPE ou le Centre d'information et d'orientation (CIO). Depuis la rentrée 1999, la sélection des candidats se fait sur dossier et sur entretien individuel.

La répartition par catégorie professionnelle a évolué : à la rentrée de septembre 1995 la promotion était essentiellement composée de bénévoles, de salariés sous contrats aidés (emploi-jeune, contrat emploi solidarité, contrat emploi consolidé), pour seulement quelques agents de la fonction publique territoriale (FPT). Depuis peu, la situation s'inverse et les demandes de formation proviennent de plus en plus d'agents appartenant déjà à une collectivité territoriale.

La tranche des moins de 25 ans est essentiellement composée par les emplois-jeunes dans les premières promotions. Celle des 25-40 ans vient en seconde position talonnée par les plus de 40 ans avec, pour ces deux groupes, un équilibre assez constant sur l'ensemble des sessions analysées. Soulignons ici le courage et la persévérance des stagiaires dont l'âge n'est plus à la scolarité et qui acceptent, en plus de la vie professionnelle et personnelle, de s'investir dans la formation et de braver les angoisses de l'examen.

Le personnel des bibliothèques/médiathèques municipales compose évidemment la part la plus importante. Les autres stagiaires appartiennent soit à une BU, une BDP, aux Archives départementales, une bibliothèque associative, un comité d'entreprise (SNCF), un établissement hospitalier, un établissement scolaire (école, collège, lycée), un centre pénitentiaire.

L'analyse de 13 sessions de formation en Midi-Pyrénées (1995-2008) permet de prendre la mesure de l'impact de la formation ABF à l'échelle d'une région. Que sont nos stagiaires devenus ?

LA FORMATION OÙ, PAR QUI ET COMMENT ?

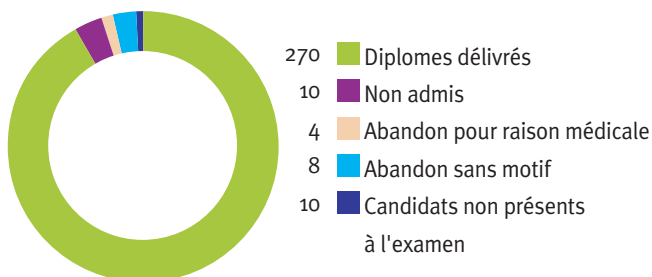
Pour notre région, le conseil général de la Haute-Garonne est depuis le début un partenaire important ; il met des locaux et du personnel à disposition du site de formation. Les formateurs en Midi-Pyrénées sont, comme dans la majorité des sites, des professionnels du livre en poste en BM, médiathèque départementale ou BU, s'appuyant sur leur pratique professionnelle.

Avec la gestion des documents sonores, l'utilisation des nouvelles technologies, le contenu de la formation s'est enrichi. Le nombre de journées de formation, hors stage pratique, est passé de 23 (promotion 1995-1996) à 40 pour la promotion 2007-2008 (devoirs et examens blancs compris).

À Toulouse, il a fallu adapter les méthodes d'enseignement afin de permettre à des stagiaires, déficients auditifs ou visuels, de suivre la formation. Dans le premier cas, la présence d'un interprète en langue des signes a été nécessaire y compris pour les épreuves orales de l'examen. Dans le second cas, seule la formation théorique fut possible, par l'enregistrement des cours en temps réel avec un matériel permettant leur transcription ultérieure en braille et connecté à l'ordinateur du stagiaire. Concernant la formation des détenus, et pour tenir compte des mesures de sécurité draconiennes en vigueur au sein du ministère de la Justice, une logistique administrative lourde a été mise en place. L'équipe de formateurs volontaires a dû se déplacer jusqu'au centre pénitentiaire selon un emploi du temps précis, spécifique et en accord avec l'établissement. Même les épreuves d'examen de fin d'année ont été organisées dans l'enceinte du centre en présence de la présidente du jury.

RÉSULTATS DE LA FORMATION ABF EN MIDI PYRÉNÉES

Étude sur 13 sessions - Sept 95 / Juin 08
294 inscrits



Au regard de chaque bilan annuel, il est apparu nettement que les 10 personnes non admises à l'issue de l'examen l'ont été à l'époque des premières promotions où il n'existait pas encore d'évaluation écrite régulière au cours de la formation. À partir de la session 1999-2000, la mise en place d'un, puis deux devoirs sur table et d'un examen blanc a permis une meilleure préparation et les résultats sont sans appel. 103 stagiaires sur

294 agents appartenant déjà à la FPT ont été formés. L'ABF ayant mis en place la validation des acquis de l'expérience (VAE), une candidate a bénéficié de ce système fin 2008.

QUE SONT DEVENUS LES DIPLÔMÉS NON FONCTIONNAIRES ?

Les données sont le résultat d'une veille, mise en place par le site de formation de Midi-Pyrénées. En effet, si former des agents durant une année scolaire, remettre des diplômes, représentent le premier volet du travail, s'assurer du devenir des personnes, bénévoles ou sous contrat de travail précaire, les aider à trouver un poste, composent le second volet. Ce suivi – 191 personnes sur la période analysée – s'opère par le biais d'enquêtes mais également, et surtout, par les liens gardés avec d'anciens stagiaires qui permettent d'alimenter cette veille : internet, téléphone, courrier, passage à nos bureaux, rencontres à l'occasion de salons professionnels et de stages.

Les résultats objectifs et quantifiables pour 93 diplômés se répartissent comme suit :

- 81 personnes (bénévole, contrat CES, contrat CEC, emploi jeune) ont été intégrées au sein de la FPT après l'obtention du diplôme (temps plein ou temps partiel) ;
- 4 ont continué des études dans les métiers du livre (DUT, DEUST, Licence...);
- 6 ont passé avec succès, peu de temps après leur formation, les concours d'adjoint du patrimoine ou d'assistant de conservation ;
- 2, de par leur mobilité, ont trouvé un poste en changeant de région.

L'objectif de toute formation est de faire coïncider, au mieux, besoins et demandes. Face aux défis des nouvelles technologies, la nécessité d'actualiser les connaissances est permanente pour les formateurs, professionnels du livre, personnels des bibliothèques et médiathèques. Parallèlement, pour faire fonctionner les établissements, tout en s'adaptant aux modifications des structures (communauté de communes, syndicat intercommunal) les responsables ont un besoin constant de recruter du personnel qualifié (en poste définitif ou en remplacement).

Au niveau de la FPT, il n'existe pas de formation initiale pour la catégorie C ; la formation d'auxiliaire de bibliothèque est le seul cursus diplômant de niveau V. Soulignons, enfin, que lors des recrutements sans concours, le fait d'avoir obtenu le « précieux sésame » entraîne assez souvent, de la part des jurys, une décision favorable pour l'embauche.

En Midi-Pyrénées, et à son niveau, la formation d'auxiliaire de bibliothèque apporte sa pierre à l'édifice ■

Êtes-vous au courant des solutions
Compactus® Electro?


bruynzeel rangements



Confort et Ergonomie
Stop aux tendinites !


Sécurité

Qualité

Design


Présent au salon ABF stand n° C22

du 11 au 13 juin 2009 - Porte de Versailles - Paris Expo


bruynzeel rangements

VOTRE SATISFACTION, NOTRE ENGAGEMENT

Contactez-nous pour une étude ou un devis gratuit

 bruynzeel rangements . 1, rue Alfred Kastler . 67201 ECKBOLSHEIM . Tél. 03 88 26 96 00 . Fax : 03 88 26 96 01 . info@bruynzeel.fr

Bruynzeel rangements est présent partout en France, retrouvez les coordonnées de
votre interlocuteur régional sur www.bruynzeel.fr



Les sorcières 2009 ont été créées par Cécile Coulette.

Muriel Masini a quitté la direction de la médiathèque Croix-Rouge de Reims pour celle du service Lecture publique de la bibliothèque Armand Salacrou au Havre à partir du 2 juin.

Marc Meschberger a rejoint le réseau des médiathèques communautaires de Strasbourg (CUS) où il est maintenant adjoint au responsable. Il était jusque-là responsable-adjoint de la médiathèque Sud d'Illkirch (67).



Elisabeth Pawlicki a pris la direction de la future médiathèque de Marlenheim (67) première médiathèque gratuite de la région, qui ouvrira le 9 septembre prochain. Elle s'occupait auparavant de la formation continue à la BDBR.



Anne Hélène Rentz est responsable de la vidéothèque à la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin (BDBR) à l'annexe de Villé depuis

le 1^{er} mars. Elle était auparavant co-responsable Jeunesse à la médiathèque intercommunale de Sélestat (67).

Benoît Yvert a démissionné de ses fonctions de directeur du Livre et de la Lecture (DLL) et de la présidence du Centre national du Livre (CNL) qu'il assurait depuis août 2005. Le ministère de la Culture annonce que Nicolas Georges, sous-directeur de la DLL depuis mai 2008, assurera l'intérim « dans l'attente de la mise en œuvre de la nouvelle organisation du ministère ».

En bref

■ PALMARES SORCIÈRES

Prix Sorcières 2009 : Tout-petits : Anne Crausaz, *Raymond rêve* (MeMo). – Albums : Stian Hole, *L'Été de Garmann*, trad. J.-B. Coursaud (Albin Michel). – Roman 9-12 ans : Ulrich Hub

L'arche part à 8 heures, ill. Jörg Mühle, trad. E. Sandron (Alice Jeunesse). – Romans ados : Silvana de Mari, *Dernier Orc*, trad. J. Barbéri Wiz (Albin Michel Jeunesse) et Xavier Laurent-Petit, *Be safe* (L'École des Loisirs) ex-aequo. – Documentaires : Caroline Laffon, *Costumes*, ill. Joëlle Jolivet (Panama). Premières lectures : pas de prix cette année.

■ ALSACE

25 et 26/08, journées d'étude à Mulhouse : « Musiques improvisées » dans le cadre du festival Météo (ex Jazz à Mulhouse) et à son initiative, en partenariat avec l'ABF-Alsace, l'ACIM et la BM de Mulhouse. « Diversité culturelle en bibliothèque : le cas des musiques improvisées » (P.-L. Renou, critique) ; « Panorama historique des musiques instrumentales (M. Saladin, musicologue) ; « L'électronique, du studio à la scène » (L. Marchetti, musicien) suivies d'une table ronde. Le lendemain, « Animation, vie du fond, catalogage : les problèmes spécifiques » (X. Galaup, A. Ott, E. Anastasiou, bibliothécaires). Tables

rondes, débats, rencontres et projection du film de Ch. Baudillon, *Joëlle Léandre, basse continue*, en présence de Joëlle Léandre. Ces deux journées seront l'occasion de découvrir le vaste panorama des musiques improvisées proposé par le festival : les participants bénéficieront d'un tarif spécial pour l'accès aux concerts au cours des ces journées (Frédéric Blondy, Tony Buck, Carla Bozulich Solo : Evangelista, David Chiesa, eRikm, Luc Ex, Charlotte Hug, Catherine Jauniaux, Andy Moor, Nevers, Jean Pallandre, Marc Pichelin, Rupture, Jozef van Wissem) et pour la durée complète du festival.

Lieu : BM de Mulhouse. Tarifs (Membre ABF ou ACIM) : conférences + concerts – 50 € / conférences + laissez-passer global – 100 €. Contact : Xavier Galaup (galaup@gmail.com) Prog. complet : www.festival-meteo.fr

■ AQUITAINE

Journée d'étude « Les supports numériques en bibliothèque – nouveaux supports, nouveaux outils, nouveaux publics, nouvelles relations avec l'utilisateur ? », le 29/06 à Pont-du-Casse (47). Le matin : Denis Llavori (médiathèque d'Aurillac) : « Une offre documentaire dématérialisée dans le Cantal : un bouquet de services offert aux petites bibliothèques, retour d'expérience » ; Daniel Bourrion (BU d'Angers) : « Le portail et la bibliothèque numérique de la BU d'Angers : des outils face à un public spécifique ». L'après-midi : Martine Salmon-Dalac (Archives 47) : « Les Archives

départementales de Lot-et-Garonne : la mesure, les enjeux et les conséquences de consultations des collections numérisées » ; Sylvette Peignon (médiathèque de Gradignan) : « La mise à disposition d'une borne interactive de téléchargement libre de musique : une expérience au service des usagers d'une médiathèque » ; débats modérés par Franck Queyraud. Rens. : abf_aquitaine@yahoo.fr ou Patrice Auvinet, BDP de Lot-et-Garonne, paauvinet@cg47.fr / Tél : 05 53 40 02 36.

■ BRETAGNE

Journée professionnelle le 04/06 « L'adaptation de littérature en bande dessinée », organisée dans le cadre des Assises de la bande dessinée – Rencontres Périscopages – par le groupe ABF. En matinée : « Panorama critique de l'adaptation littéraire en BD » (Jean-Philippe Martin, Cité internationale de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême, CIBDI) ; « Du théâtre à la BD » (rencontre avec David Vandermeulen, auteur animée par Jean-Pierre Mercier, CIBDI). L'après-midi : « Le dessin, l'écriture et le corps », avec Christian Rosset (France Culture) et Jean-Christophe Menu (L'Association) ; visites guidées des expositions Anna Sommer et Vincent Sardon (Orangerie du Thabor). Bibliothèque de Rennes Métropole Rens. et inscr. Christine Morette (Rép. 02 23 40 67 06) / c.morette@leschampslibres.fr ABF-Bretagne : www.abf.asso.fr/bretagne

55^e CONGRES DE L'ABF, 11-14/06**DES BIBLIOTHEQUES À VIVRE : USAGES, ESPACES, ARCHITECTURES**
Paris, Porte de Versailles

11/06. Ouverture. Conférence inaugurale de David Mangin (urbaniste et architecte). **Sessions : S1**, « La bibliothèque dans son territoire » (Mod. G. Eboli), avec J.-P. Sueur (sénateur, anc. ministre), L. Hénart (anc. ministre, adj. au maire Nancy), D. Lyon (arch., urb.), E. Vivant (Inst. français d'urbanisme, Paris 8) ; **S2**, « Des projets architecturaux pour les Bib.s : concept et bilan » (Mod. M.-F. Bisbrouck, consultante), avec G. Le Goff (arch.), V. Serre-Rauzet (bib.), étudiants de l'Essib. **Ateliers : A1**, « Espaces ados en bibliothèque : quelles offres et quelles attentes ? Une réflexion engagée autour des résultats de l'enquête nationale sur les 11-18 ans » (Mod. C. Évans), avec V. Repaire (BS Consultants), A. Boyer (BM Auxerre), A. Mariné (BM Toulouse), A. Prunier (Médiathèques de Nanterre) ; **A2**, « État des lieux et enjeux du numérique dans les bibliothèques d'Île-de-France » (Mod. B. Démay, Drac IdF), avec M. Deloule (auteur), M.-L. Gorse (Bib. en Seine-St-Denis), V. Poyant (BM Le Chesnay), D. Lahary (BDP 95), G. Lafargue (Dac Val de France) ; **A3**, « Rénovation et nouvelle organisation des espaces : l'exemple de la Ville de Paris » (Mod. J.-F. Jacques, Ville de Paris), avec F. Verger (Ville de Paris), J.-F. Bargout (Bib. Trocadéro), M. Courtade (Bib. Marguerite Audoux). – **12/06.**

Sessions 3 et 4, « À la recherche de nouveaux territoires d'observation » (Mod. P. Franqueville, ABCD Culture), avec G. Laizé (VIA), I. Lesaux, S. Dekindt (Groupe AREP), D. Jakob et B. Mac Farlane (créateurs, ss rés.), O. Bergeron (By Volta), grand témoin : G. Grunberg (BnF) ; **S5**, « La bibliothèque sur le Net » (Mod. E. Bermès, BnF), avec M. Briand (ville de Brest), Wiki-brest, O. Ertzscheid (univ. Nantes/IUT La Roche-s.Yon), D. Lizard (BM Issy-les-Moulineaux), G. Colcanap (SCD Évry) ; **S6**, « De nouvelles organisations au service des usagers » (Mod. A. Coisy, SCD Université Bretagne Sud), avec E. Aziza (Bpi), D. Bruckmann (BnF), D. Edmonds (Wood Green Central Lib., Londres), S. Malotiaux (SCD INP Toulouse), J.-F. Jacques (Ville de Paris) ; **A4**, « La bibliothèque en chantier : l'élu, l'architecte, le programmiste et le bibliothécaire » (Mod. A. Pailley-Katz, BU Paris 7), avec A. Verneuil (BM Anzin), S. Lestrille (Émergences Sud), B. Bassez, Miss. Interminist. sur la qualité des constructions publiques), B. Baude (Mairie de Méricourt) ; **A5**, « Construire une bibliothèque accessible : l'impact de la loi du 11/02/2005 » (Mod. M.-N. Andissac, Bib. de Toulouse, Commission Handicap ABF), C. Degez, DLL), M. Germain (architecte conseil), C. Clavel (Méd. du Val d'Europe), C. Péclard (Méd. Marguerite Duras) ; **A6**, « Un geste au quotidien : développement durable et bibliothèques » (Mod. A. Rey, BM Issy-les-Moulineaux), avec Alain Caraco (SCD Univ. de Savoie), P. Audebert (BnF), H. Hollebeke-Nicolas (Méd. de Sannois) ; **A7**, « Quels espaces pour les enfants ? » (Mod. É. Rozelot, Méd. Créteil), avec C. Hervouët (BnF/CNL), D. Frelaut (Méd. Boris-Vian, Chevilly-Larue), D. Morineaux (Bib. Les Champs Libres, Rennes), V. Kanmacher (BM Lyon). – **Assemblée générale statutaire de l'ABF.** – **13/06.** **S7**, « Programmation et politique culturelle du territoire » (Mod. C. Sonnier, ADBDP), avec C. Lechat (Ass. des Dac d'Île-de-France), P. Bazin (BM Lyon), M. Rochelle (BDP 13), G. Hazzan (SCD Aix-Marseille II) ; **Rencontre avec les représentants des institutions** (Mod. Y. Alix, BBF), avec B. Yvert (MCC), M. Marian (MENESR), D. Renoult (IGB) ; **A8**, « Accessibilité des territoires numériques » (Mod. F. Queyraud, Méd. Saint-Raphaël), avec C. Perrichon (BDP 18), G. Rouyer (Cg68), A. Garcia (ville de Limoges), L. Dujol (BMPC Romans-sur-Isère) ; **A9**, « L'autonomie numérique de l'utilisateur versus la responsabilité du bibliothécaire » (Mod. D. Lahary, IABD), avec M.-H. Féron (Artesi Île-de-France), L. Maurel, M. Battisti (ADBS), A. Poirot (ADBU), J.-C. Gorichon (Conseil général de l'Industrie, de l'énergie et des technologies) ; **Rendez-vous international** : « Stockholm, Brême, Amsterdam : les modèles du Nord » (Mod. A. Girard, BnF), avec I. Lunden (Réseau des bibliothèques de Stockholm), B. Lison (Rés. des Bib. de Brême), H. Van Velsen (Openbare Bibliotheek d'Amsterdam) ; **Soirée de clôture** : musique, avec la participation du Hall de la Chanson, autour de Boris Vian.

Espace Bibliolab, Café littéraire (Alban Ceriser, Jacques Jouet, Marie-Renée Morin), **Visites d'établissements** (le 14/06 sur inscr.).
Programme complet sur : www.abf.asso.fr

**■ LORRAINE**

Le groupe organise un voyage d'étude à Marseille du 22 au 25/06 (visites, rencontres et tables rondes avec chefs de services). Au programme : BDP des Bouches-du-Rhône (13), médiathèque de l'Alcazar et BM de Miramas du réseau du SAN (syndicat d'agglomération nouvelle) Ouest Provence pour y découvrir une politique documentaire en réseau et le SIGB libre Koha.
Rens. : www.abf.asso.fr

■ NORMANDIE

« Statuts et formation – Catégories A, B, C / Fonction publique d'État et territoriale », journée d'étude programmée le 8/06 à l'université de Caen : « Les statuts, état des lieux Fonction publique d'État et territoriale » (Annie Coisy, SCD de Lorient) ; « La formation du personnel d'État » (Jean-François Chanal, cellule Formation de la DLL) ; « La formation dans la fonction publique d'État (BU) » (A. Coisy) ; « La

formation dans la fonction publique territoriale » (Martine Clauzel, CNFPT Haute-Normandie).
Inscr. : Claire Vaillant / claire.vaillant@ville-granville.fr

■ RHONE-ALPES

Strasbourg sera la destination du groupe ABF Rhône-Alpes du 28 au 30/06. Au programme de ces journées : visite de la médiathèque André Malraux, dernière-née du réseau des bibliothèques

de la Communauté urbaine de Strasbourg ; visite de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS) ; visite du Musée Tomi Ungerer, Centre international de l'illustration. Ces temps seront émaillés de nombreuses rencontres entre professionnels.
Rens. : Pascale Galesne, secrétaire du groupe, Médiathèque de Bourgoin Jallieu. Tél. : 04 74 43 81 67 / direction-mediathèque-bj@capij38.fr

Mécénat culturel et patrimoine écrit

Journée d'étude organisée par Accolad, jeudi 4 décembre 2008 à Besançon

Comparé aux partenariats dans le domaine des arts vivants, le patrimoine écrit fait souvent figure de parent pauvre, sauf peut-être pour des acquisitions exceptionnelles. Cette journée a fait un état des lieux du mécénat culturel en France, finalement bien méconnu, et des partenaires potentiels encore peu contactés.

L'information sur le mécénat privé des bibliothèques semble manquer. En ouverture, René Phalippou expose donc les objectifs de la mission Mécénat qu'il dirige à la DLL et la procédure permettant l'acquisition d'œuvres du patrimoine écrit. Fonctionnant comme un parrainage, le mécénat met en jeu une mécanique affective basée sur les relations entre la bibliothèque et l'entreprise, la directrice et le patron. La fascination des interlocuteurs pour le patrimoine écrit est un pré-requis important, mais son caractère peu spectaculaire – donc moins porteur – rend malaisée la recherche de mécène. Il exige un travail de fond sur les œuvres et leur promotion auprès d'éventuels mécènes. La bibliothèque de Compiègne, par exemple, propose aux entreprises locales d'adopter un livre et de financer ainsi sa restauration. La recherche de bienfaiteurs privés apparaît comme une démarche de longue haleine que la directrice de la bibliothèque a suivie elle-même en prenant quantité de rendez-vous pour présenter les œuvres via des fiches techniques très travaillées. Cet effort important se traduit à ce jour par une douzaine de souscriptions de 200 à 2 000 €. En termes d'image et de vitrine, cet investissement n'est donc pas vain.

> Évolution et typologie, l'exemple de la BnF

La politique du développement de la lecture et celle de l'élargissement des publics autorisent un recours aux fondations. Ainsi, la Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture aide financièrement des projets qui produisent le plus souvent un effet de levier auprès d'autres financeurs publics ou privés et amplifient l'opération initiale en donnant

à ses créateurs les moyens d'une réelle reconnaissance dans leur domaine.

Le mécénat solidaire et le mécénat culturel se croisent quand il s'agit, par exemple, de publics empêchés, puisque l'objectif premier est de réduire les inégalités sociales. René Phalippou emploie même le terme de micro-mécénat et cite la Chambre de l'économie solidaire du Nord-Pas-de-Calais, à l'origine de la parution du *Guide du mécénat pour les associations*. Ici, le seul fait qu'un bénéficiaire ne soit pas remboursé de ses frais de déplacement est considéré comme un bénéfice pour l'association, ce qui représente déjà une forme de mécénat. En contrepartie, il pourra bénéficier de 66 % de réduction d'impôts.

Sophie Sepetjan, responsable du service juridique de la BnF, présente deux lois sur le mécénat de 2002 et 2003, concernant respectivement les musées de France et les associations ou fondations et qui détaillent le dispositif fiscal dont bénéficient particuliers et entreprises. Toutefois le mécénat ne s'exprime pas par l'argent seul, mais aussi par des actions.

En numéraire. Le champagne Louis Roederer soutient la galerie de photos de la BnF depuis 2003, ce qui permet par exemple d'élargir le champ de promotion avec des expositions à l'étranger et davantage de bourses pour la recherche. La banque Natexis a assuré le financement du transport, de l'étude et de la scénographie des monumentaux Globes de Coronelli présentés au Grand Palais en septembre 2005, un an avant leur installation définitive à la BnF. La restauration du Salon de musique de la BnF a été prise en charge par The World Monuments Fund.

En nature. Ce type de mécénat peut prendre différents aspects : le don

d'objets, d'immobilier, de prestations de services, de moyens matériels et bien sûr de personnel compétent mis à disposition. Fuji Films a ainsi réalisé les tirages photographiques de l'exposition « Pour une photographie engagée » en 2006. Il est rare que le mécène ne demande pas de contrepartie. À défaut d'un encadrement par la loi, l'usage veut que celle-ci représente environ 25 % du don. Excéder cette marge ferait basculer du mécénat au parrainage, lequel est soumis à facturation avec TVA libellée au nom de l'entreprise.

D'acquisition. Il s'agit là de biens reconnus comme « trésors nationaux » sur des critères d'ancienneté et de rareté. Quelle que soit la nature du mécénat, le mécène obtient un reçu selon un modèle légal. La rédaction d'un contrat n'est pas obligatoire, mais il est préférable de fixer les cadres de l'opération, p. ex. les délais de règlement. La contrepartie de ce genre de mécénat est difficile à apprécier – quelle est la valeur d'un logo apposé sur une affiche ? – et la disproportion entre le don et la contrepartie est souvent énorme. Pour l'instant, aucune loi solide ne permet de définir les conditions d'échanges dans un tel cas.

> Mécénat local

L'Admical¹, association reconnue d'utilité publique et lieu de ressources, est présentée par Nicole Jimenez, responsable de son réseau régional : sa principale mission est de promouvoir la pratique du mécénat d'entreprises en France. Olivier Tcherniak, son président, représente le groupe Orange. Admical conduit notamment une formation axée sur la méthodologie de recherche de

1. www.admical.org

mécènes et la quête efficace de fonds. Elle organise des rencontres spécifiques – les Matinales d'Admical –, des rendez-vous avec des chercheurs, des responsables d'ONG, ainsi que les Assises internationales où sont décernés tous les deux ans les Oscars du mécénat. L'association édite encore d'excellents outils comme le *Guide juridique et fiscal*, le *Répertoire du mécénat d'entreprises* et la revue *Entreprises et mécénat*.

En région, le mécénat d'entreprise paraît assez florissant : 65 % de l'activité. Un club s'est formé en PACA, Les mécènes du Sud, pour s'impliquer expressément dans la vie culturelle de la région. En Alsace, où se pratique le mécénat de proximité, une petite société d'électricité a financé le projet d'accessibilité aux handicapés du jardin de la cathédrale de Strasbourg. Nicole Jimenez pense – un peu naïvement peut-être – que le mécénat repose avant tout sur des rencontres entre personnes partageant une passion, et que la défiscalisation ne serait qu'une raison secondaire. Les entreprises seraient essentiellement motivées par le renforcement des liens avec la société civile et l'implantation accrue dans le territoire, notion importante à l'heure actuelle.

25 % des 30 000 entreprises françaises pratiquent le mécénat pour un total de 2,5 milliards d'euros en 2008, tous domaines confondus, montant ainsi réparti : solidarité (47 %), culture (36 %), sport (26 %), environnement (14 %), recherche (11 %). L'Admical donne des entreprises une image philanthropique bien idéale que certains membres de l'assemblée contestent.

M^e Olivier Zedet (Conseil régional des notaires et correspondant Mécénat culturel de Franche-Comté) présente le protocole sur le mécénat culturel signé entre le Conseil supérieur du notariat et le ministère de la Culture et de la Communication. Le notariat peut en effet jouer un rôle essentiel pour tisser des liens entre élus, mécènes et particuliers. Il est notamment habilité et compétent pour répondre aux questions soulevées par la loi du 1^{er} août 2003 sur les avantages fiscaux liés au mécénat : réduction

d'impôts, droits de succession, transmission temporaire d'usufruit, etc.

Cesaltina Gama, conservateur à la bibliothèque de Grenoble, présente le partenariat qui a débouché sur l'acquisition des 6 cahiers du *Journal* de Stendhal – un manuscrit de 570 pages – achetés en 2006 lors d'une vente à Drouot. Le fonds Stendhal qui conserve déjà les trois-quarts de ses manuscrits génère un programme de valorisation spécifique, un élément moteur, un capital « image » pour la bibliothèque. Cette acquisition d'environ 800 000 € semblait donc indispensable à la bibliothèque. La valeur de ce manuscrit représentant à peu près trois fois le budget de la bibliothèque, le recours au mécénat fut une évidence. Il nécessitait une bonne connaissance des dispositifs légaux et une bonne identification des acteurs pour rechercher des appuis solides dans les collectivités locales et au ministère de la Culture. Il importait également d'éviter de choquer le public par le coût élevé de cet achat. La diffusion et la valorisation du patrimoine étaient essentielles pour donner à l'opération le sens d'une véritable aventure collective. Le montage d'une opération de relations publiques et de communication fut donc primordial. Il fallut impliquer l'État en formalisant de façon exceptionnelle le contact entre le maire de Grenoble et le ministre. Finalement, l'acquisition du *Journal* par la Ville de Grenoble a été possible grâce au concours de l'État (subvention de 50 % du Fonds du patrimoine du ministère de la Culture), du département de l'Isère, de la région Rhône-Alpes et au soutien de mécènes (les laboratoires Bio Mérieux, l'Institut de France et la Caisse des dépôts et consignations, ICADE). La gestion de l'après-acquisition est très importante pour que les partenaires perçoivent enfin les retombées concrètes de leur investissement. On organisera des événements : intégration officielle du manuscrit à la collection, soirée de remerciements, exposition publique... et pour pérenniser l'opération, le document numérisé sera bien sûr mis en ligne. Cesaltina Gama pointe, pour conclure, l'évolution importante des prix dans le domaine du patrimoine écrit : une augmentation de

10 % par an à laquelle le mécénat tente de répondre partiellement.

Damien Michel, directeur de la BM de Gray (39), explique le contexte de son recours au mécénat. Petite ville située à 50 km de Besançon, dont la richesse reposait autrefois sur le commerce fluvial, Gray a périclité et ne peut plus entretenir le patrimoine de sa bibliothèque menacé par des insectes xylophages. Son directeur dénicher un couple de riches Américains venus s'installer en Franche-Comté qui accepte de créer une fondation, Héritage comtois américain, à l'image de celle du Château de Versailles. Mise en place selon les modalités dictées par l'IRS, le service des impôts américain, la fondation envoie depuis les USA des fonds à l'Association des amis de la bibliothèque de Gray. Cette dernière gère les relations avec les entreprises et justifie des dépenses. Ce type de partenariat est assez courant en France et les Américains n'hésitent pas à s'investir dans ce genre d'opération pour bénéficier d'un important abattement fiscal.

Henry Ferreira-Lopez, directeur de la BM de Besançon, sollicite l'Association des amis du musée et des bibliothèques (500 membres environ) pour l'acquisition de pièces importantes. Insistant sur l'intérêt du relationnel, il précise, non sans sourire, qu'il est préférable de savoir mettre sa fierté dans sa poche pour chercher des fonds. De son côté, Marie-Lucie Cornillot, conservateur et présidente de l'association, présente en quelques mots ses principales missions : coopérer à l'enrichissement de collections ; faire mieux connaître le musée et la bibliothèque ; participer activement à leurs acquisitions ; susciter des legs et des dons.

En conclusion, la représentante de la Drac Franche-Comté souligne qu'il est indispensable de connaître son patrimoine, certes, et de le valoriser au mieux, mais aussi l'histoire régionale des entreprises, prélude à un mécénat de proximité réussi propre à transformer un mariage de raison en mariage de cœurs.

Olivia DE LA PANNETERIE
ABF



Lever les malentendus

Congrès de l'ADBU, du 18 au 20 septembre 2008 à Pau

Devant les turbulences promises par la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) et la RGPP, il est urgent d'interroger les usagers, de mesurer le décalage entre leur profil rêvé et leur vrai visage, entre leurs attentes supposées et leurs désirs réels, entre service rendu et service perçu... et de réagir.

Le congrès de l'ADBU qui s'est tenu à Pau du 18 au 20 septembre 2008 a vu s'achever le mandat de sa présidente, Marie-Dominique Heusse, et d'une partie du CA. Albert Poirot, directeur de la BNUS, qui a désormais pris en main les destinées de l'association, a tenu à placer son programme dans la continuité des « Dix propositions pour l'excellence documentaire » votées en novembre 2007, en particulier en matière de politique coordonnée d'accès à l'information scientifique et technique. Mais des défis nouveaux se présentent avec l'accès des premières universités, dès janvier 2009, aux compétences élargies, avec la restructuration de l'administration centrale dans le cadre de la RGPP, les réformes statutaires en cours... et cela nécessitera la participation de toutes les forces vives de l'association, a souligné le nouveau président.

> Un paysage recomposé

La recomposition du paysage a été, logiquement, au centre des interventions « rituelles » de la tutelle et des partenaires, le dernier jour du congrès.

La Direction générale de l'Enseignement supérieur (DGES) a confirmé que 2009 serait une année de transition vers le nouveau modèle d'allocation de moyens SYMPA, globalisé, prenant en compte non seulement l'activité des universités mais aussi leur performance, en matière d'enseignement comme de recherche. Les SCD, ne bénéficiant plus de crédits fléchés, auront donc à négocier leurs moyens en faisant valoir l'importance de la documentation dans la réussite de ces deux missions. Selon Patrick Hetzel, ils ne manquent d'ailleurs pas d'atouts

pour y parvenir : services les plus ouverts de l'Université, ils représentent « un lieu fondamental de culture collective », dont l'activité est déjà mesurée depuis très longtemps. Ils devront toutefois enrichir cet arsenal quantitatif de données plus qualitatives, approfondir l'analyse des pratiques internationales, et explorer de nouvelles voies comme l'insertion professionnelle, la valorisation de la recherche...

La Conférence des présidents d'université (CPU) a renchéri sur la nécessité d'une approche globale dans laquelle la documentation ne serait plus à part. Pour Daniel Filâtre, un étudiant n'est pas un étudiant « de la bibliothèque » ou « du restaurant universitaire » : c'est un usager qui veut un service, que ce soit de documentation, de restauration ou de logement. D'où l'idée qui commence à émerger de « schémas fonctionnels territoriaux ».

La CPU a aussi rappelé – pour dissiper certaines inquiétudes – que si les universités ont acquis l'autonomie, elles sont aussi des opérateurs de la puissance publique insérés dans un environnement, donc nécessairement « encadrées »...

> Besoins supposés, attentes réelles

Le temps fort du congrès était évidemment sa journée d'étude, consacrée cette année aux politiques de services. Là encore, 2008 marquait la fin d'un cycle inauguré trois ans auparavant par une réflexion sur les bâtiments, poursuivie par un travail sur l'organisation fonctionnelle des SCD puis, l'an dernier, sur les politiques documentaires.

Mais cette journée a représenté aussi, d'une certaine façon, une révolution, au sens d'un changement de perspective, d'un véritable retour sur nos pratiques professionnelles. Déjà, en 2007, le dogme « système d'information / portail documentaire » avait été bousculé par François Cavalier et David Aymonin qui insistaient sur la prise en compte des pratiques réelles du public plutôt que de ses pratiques rêvées.

2008 a vu la brèche s'élargir, avec un questionnement systématique des représentations réciproques des bibliothécaires et de « leur » public. S'il ne fallait pas en attendre l'émergence d'une nouvelle doctrine, ces approches « à facettes » auront du moins mis au jour un certain nombre d'écarts, voire de malentendus, entre les besoins supposés et les attentes réelles, et favorisé ainsi l'amélioration de l'offre de services.

Toutes les démarches présentées reflétaient un souci commun : celui d'objectiver autant que possible le recueil et l'analyse des informations.

> Des groupes aux intérêts divergents

Ainsi, Isabelle Kratz¹ a insisté sur l'intérêt de faire appel à une société extérieure. Pour l'enquête menée en 2005 à Jussieu, qui visait à identifier les usages et les besoins du public afin de proposer des espaces et des services adaptés, c'est le Credoc qui a été retenu. Il a postulé

1. Directrice de la Bibliothèque Interuniversitaire scientifique de Jussieu et de la bibliothèque de l'Université Pierre et Marie Curie. Voir les résultats de l'enquête sur le site du Credoc : <http://jubil.upmc.fr> et l'article du *BBF*, 2006, n°2, pp. 5-9.

qu'il y avait deux publics intéressants : les usagers potentiels (« occasionnels ») et les usagers effectifs (« assidus »), dont les pratiques étaient peut-être très différentes. Il a distingué aussi deux niveaux : étudiants (licence et master) et chercheurs (doctorants, chercheurs et enseignants-chercheurs). Les réponses au questionnaire ont fait apparaître, pour chacun des trois volets (description, représentation, propositions) des contrastes entre disciplines et sections et des usages jusque-là méconnus.

Ainsi, la bibliothèque est le service le plus fréquenté sur le campus par les deux groupes. Mais les usagers assidus sont de loin plus nombreux chez les étudiants. Un déficit de formation à la recherche documentaire est pointé (Google arrive loin devant, puis le Sudoc, et enfin le web), y compris chez les chercheurs. Le catalogue est relativement peu utilisé, un nombre très faible d'étudiants (4 %) a lu des documents en anglais, et un nombre très faible aussi d'étudiants (2 %) comme de chercheurs (4 %) a consulté des bases de données électroniques. En revanche, les chercheurs sont beaucoup plus nombreux que les étudiants à solliciter l'aide du personnel.

Les appréciations sont différentes : pour les étudiants, l'ambiance constitue le point le plus positif ; pour les chercheurs, c'est le fonds. Quant au point le plus négatif, ce sont les conditions de travail pour les étudiants, pas du tout pour les chercheurs. Les horaires sont moins critiqués que les services. Les conditions d'emprunt ne sont pratiquement pas mentionnées.

Tous, enfin, pensent que la bibliothèque joue un rôle important dans la réussite : en tant qu'espace de travail pour les assidus, plutôt comme lieu de consultation et de prêt pour le public occasionnel.

L'offre de services élaborée suite à cette enquête a donc privilégié le développement des actions de formation à tous les niveaux, en présentiel et à distance ; l'accroissement du nombre de ressources en ligne sans sacrifier l'enrichissement du fonds, et la mise en place d'un



Bibliothèque universitaire Pierre et Marie Curie.

plan de communication (catalogue des formations).

> Évaluer des performances

Libqual+ illustre une autre approche : il s'agit de situer les performances d'une bibliothèque par rapport aux attentes de ses usagers, mais aussi par rapport à d'autres bibliothèques comparables, en utilisant un questionnaire reproductible dans le temps. Cette approche complète donc les enquêtes locales (qualitatives) et nationales (quantitatives).

Dominique Wolf (Lyon-1) a présenté² Libqual, un outil payant inspiré du privé et adapté par l'ARL³. Plus de 1 000 bibliothèques l'ont déjà utilisé dans 17 pays. Il s'agit, à partir de 22 questions principales inchangeables, éventuellement complétées de 5 questions à prendre dans une liste fermée, de mesurer sur une échelle de 1 à 9 l'écart entre le minimum exigé par l'utilisateur, l'idéal à atteindre et le niveau perçu, dans trois domaines principaux : l'accès aux ressources, les locaux, la relation au personnel. L'enquête se fait en ligne, soit auprès d'un échantillon ciblé, soit auprès de tout le public potentiel. Toutes les données sont restituées à la bibliothèque pour qu'elle puisse les retravailler à sa guise, et accompagnées

2. Les SCD de Lyon-1, d'Angers et de Paris-5 ont expérimenté Libqual+ en 2008. Voir le site de Libqual : www.libqual.org

3. Association of Research Libraries.

d'un bilan sous forme de « radar » : apparaît en rouge ce qui est inférieur au minimum, en bleu ce qui est supérieur au minimum, en jaune ce qui est au-dessous de l'idéal, et en vert ce qui dépasse l'idéal... On visualise ainsi les points forts et les problèmes beaucoup plus facilement qu'avec les enquêtes traditionnelles aux choix restreints de réponses, et sous une forme très pédagogique.

À Paris-Descartes⁴, on a choisi de solliciter toute la population (32 500 étudiants, 1 500 chercheurs) et même au-delà. 10 % ont répondu, ce qui est un assez bon résultat, et il y a eu quelques surprises : l'ambiance d'une bibliothèque, par exemple, lui a donné de très bons résultats par rapport à une autre dont le fonds était pourtant beaucoup plus riche. Les priorités – comme à Jussieu – mais aussi les niveaux d'exigence varient selon les publics : les chercheurs mettent la barre très haut pour les ressources en ligne avec accès distant (le minimum toléré est de 7.11 et l'exigence de 8.52 sur 9 !) alors que les étudiants placent les locaux au premier rang, mais n'en « attendent » que 6...

Enfin, Nicolas Alarcon a présenté la démarche de communication adoptée à la BU d'Angers. Il a souligné l'intérêt des réseaux sociaux qui permettent de toucher les étudiants « là où ils sont » ; en

4. Intervention de Carole Letrouit, directrice-adjointe du SCD de Paris-5.



Postes informatiques à la Bibliothèque universitaire Pierre et Marie Curie.

revanche, les enseignants-chercheurs ont été plus difficiles à atteindre. Il a insisté aussi sur les suites données à l'enquête : même si certains problèmes ne peuvent être résolus tout de suite, il faut montrer qu'on a entendu les messages et s'engager (toujours la communication !) sur des délais de réponse.

> Aller vers le public

L'intervention peut-être la plus « décoiffante », et la plus aboutie en termes de stratégie et d'offre concrète de services, a été celle de Richard Dumont, Directeur général des Bibliothèques de l'Université de Montréal : non seulement les usagers ne perçoivent pas nécessairement les bibliothèques comme les professionnels le voudraient, mais les bibliothécaires eux-mêmes se trompent dans leur représentation des étudiants « de la génération Y » (née entre 1982 et 1991). En effet, ce qui les caractérise, c'est d'être :

- branchés (98 % le sont 18 h par semaine) ;
- mobiles (74 % ont un PC portable, 12 % un téléphone intelligent) ;
- multitâches (ils font plusieurs choses à la fois) ;
- sociaux (69 % vont tous les jours sur des réseaux sociaux et d'abord des réseaux de pairs. Les copains sont la première source d'information) ;
- expérimentateurs (« réflexe Nintendo » : ils utilisent avant de lire le mode d'emploi) ;

- producteurs d'information (blogs).

Cela a déterminé une stratégie que l'on pourrait qualifier de « tentaculaire » dans les bibliothèques canadiennes :

- regroupement physique des collections matérielles, puisque leur volume diminue ;
- intégration de plusieurs services, puisque les besoins sont pluriels : par exemple montage vidéo et traitement d'image, ce qui suppose du personnel compétent et présent de 8 h à 24 h ;
- accessibilité ;
- simplicité et convivialité : catalogues de 2^e génération où l'ordinateur « devance les questions », *mapping*, un seul critère d'interrogation sur la page d'accueil...
- présence des bibliothèques sur les plateformes de cours (les ressources correspondantes y sont intégrées par les bibliothécaires) et sur les navigateurs (onglet spécifique) ;
- lien avec le profil Facebook (Alberta), avec l'assistant numérique personnel, et même présence sur Second Life (Santa Clara)...

L'offre de services repose sur l'interactivité, l'expérimentation et le jeu, le coaching (étudiants formés pour former), les vidéos en ligne, l'utilisation du SMS (dont l'impact est 10 fois supérieur au renseignement à distance), une offre de formation étendue (fils RSS, licences éditeurs, publications scientifiques...). En résumé, « les bibliothécaires vont chercher les

usagers » et cherchent à les fidéliser, par exemple en conservant aux anciens diplômés leur droit d'accès à la documentation électronique (McGill).

En tout cas l'enjeu n'est pas mince car d'autres enquêtes canadiennes ont montré que la bibliothèque est le deuxième critère de choix d'une université par les étudiants – pour ses services, mais aussi pour ses locaux.

Il y avait dans toutes ces interventions, qui pointaient l'écart entre service rendu et service perçu, entre usager réel et usager rêvé, comme un écho au congrès ABF de Nantes. « On voit bien que la bibliothèque est fréquentée pour autre chose que la bibliothèque, mais pourquoi pas ? » a traduit le « grand témoin », Daniel Filâtre. Mais il a surtout, de façon très logique, axé sa conclusion sur l'université et la notion de « politique publique de services ». Pour lui, il existe plusieurs lignes de tension, mais il faut exceller aux deux bornes opposées : pour les bibliothèques, entre documentation et information, espaces et collections, étudiants et chercheurs ; pour les universités, entre monopole et concurrence, service public et entreprise ; pour les deux, entre usager et client. Et, même s'il a suggéré en plaisantant de recourir à Libqual pour évaluer la pédagogie, il a posé des garde-fous : l'université ne doit pas devenir une entreprise, mais « être une institution publique (avec des missions fixées par la tutelle) qui entreprend (c'est-à-dire décline ces missions en fonction de sa politique) ». Quant à la politique documentaire, elle tire sa légitimité de son objectif : l'apprentissage scientifique, la structuration de la pensée. Les bibliothèques ne doivent donc pas se réduire au marketing et à l'information, mais pour qu'elles remplissent leur mission, encore faut-il que le public soit au rendez-vous !

Annie COISY
SCDU Bretagne-sud

Toutes les interventions n'ont pu être résumées ici faute de place (que leurs auteurs m'en excusent !), mais on les trouvera intégralement sur : www.canal2.tv/evenements.asp?annee=2008&page=5&idEvenement=419

PEB pas mort !

Le prêt entre bibliothèques et la fourniture de documents : éclairages internationaux

Journée d'étude du 17 décembre 2008, Paris, Université Paris-VII

Organisée par Julien Roche, directeur du SCD de l'Université de Lille-1 et vice-président de l'Aura, sur l'invitation de Guy Cousineau, président de l'Université Paris-Diderot et d'Arlette Pailley-Katz, directrice du SCD, cette journée d'étude visait à profiter d'expériences étrangères afin d'envisager les évolutions possibles du réseau français de PEB/FDD.

La modernisation du réseau PEB/FDD¹ français est une question récurrente dans le débat professionnel depuis l'assomption de la documentation électronique : plusieurs études et enquêtes ont permis d'approfondir ce dossier depuis 2002, la dernière en date, commandée par l'Aura² à la société Six et Dix, datant de 2006³. C'est précisément à sa suite que l'association s'est fixé l'objectif concret de mettre en place une balance nationale de facturation du PEB et de la FDD entre établissements. On sait en effet la charge de travail annuelle générée par l'échange entre eux des très nombreuses factures de faible montant relatives à ces activités.

Mais au-delà de ce dossier en cours, plutôt technique, le groupe de travail PEB de l'Aura, coordonné par Anne Dujol, secrétaire générale de l'association et directrice du SCD de l'Université de Méditerranée, a souhaité élargir sa vision et enrichir sa réflexion, ainsi que celles des établissements, par le recours aux témoignages de quelques collègues étrangers.

> Une singularité française ?

Après un résumé des dossiers en cours à l'Aura par sa présidente, Christine

1. PEB : Prêt entre bibliothèques (prêt du document original, par exemple une monographie) ; FDD : Fourniture de document (envoi d'une copie du document original, par exemple un article).

2. Association du Réseau des établissements utilisateurs de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes).

3. Cette étude est disponible sur le site de l'Aura : <http://aura.bu.univ-paris5.fr>

Girard, directrice du département Documentation du Pres⁴ de Bordeaux, Anne Dujol a présenté une photographie chiffrée de l'activité du réseau français de PEB/FDD, pointant sa baisse importante (environ -50% de transactions, en émission comme en réception, en 2006 par rapport à 1997⁵) du fait du développement de la documentation électronique. D'elle seule ? C'est la question soulevée par les exposés des différents intervenants : Giuliana Sgambati et Antonella Cossu (Institut central pour le catalogue unique des bibliothèques italiennes, ICCU), Jan Corthouts (université d'Anvers), Dominique Coulombe (Brown University), et Line Guérin (université de Montréal). En effet, la tendance est loin d'être partout à la baisse chez nos collègues européens et nord-américains. Ainsi, au sein du réseau néerlandophone Impala (dans lequel s'inscrit l'université d'Anvers), si l'activité de FDD chute depuis 2001, celle du PEB se développe, et au total on assiste à une hausse de l'activité cumulée PEB/FDD depuis 2006 ; de même, à la Brown University, l'ensemble du PEB/FDD a crû de 3 % encore entre 2006-2007 et 2007-2008 (là encore, le PEB se développe alors que la FDD régresse) ; même constat à l'université de Montréal, où la tendance haussière,

4. Pôle de recherche et d'enseignement supérieur, instaurés par la loi de programme du 18 avril 2006 sur la recherche, et qui entend préfigurer sur plusieurs sites la fusion des universités d'une même région.

5. Chiffres ESGBU (Enquête statistique générale sur les bibliothèques universitaires, réalisée annuellement par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).

bien que moins linéaire, est nette pour l'activité de PEB prêteur depuis 2002, et où la baisse de l'activité de PEB emprunteur est amortie et mesurée. À quoi donc imputer la résistance, voire le développement du PEB/FDD chez les collègues intervenants ?

Si certaines particularités conjoncturelles doivent être prises en compte (par exemple, depuis 2000, les bibliothèques publiques flamandes, fortement demandeuses de PEB, ont rejoint le réseau Impala), elles ne sauraient tout expliquer : spécifiques à tel ou tel réseau, elles ne peuvent rendre compte d'une situation de l'activité de PEB/FDD nettement moins dégradée qu'en France. C'est donc ailleurs qu'il convient de chercher les causes de cette vigueur à laquelle, développement de l'offre électronique aidant, nous avons peut-être un peu vite renoncé.

> S'adapter à l'usager

Dominique Coulombe a remarquablement résumé la nouvelle donne des services de PEB/FDD : avec la documentation électronique, l'usager s'est habitué à un service simple d'utilisation, riche (du fait de la couverture des bases proposées), gratuit (du moins pour lui), rapide (voire instantané), et à forte valeur ajoutée (les portails des éditeurs proposent en effet des systèmes de veille – notamment par flux RSS – des rebonds entre articles cités et articles citants, etc.). Face à cette nouvelle donne, comment conserver son intérêt à un service de PEB/FDD ?

Tout d'abord, en veillant à l'adaptation du service à l'utilisateur – nécessité d'une évaluation constante, tant en termes d'activité que d'impact⁶ –, ainsi qu'à son accessibilité. À Brown University par exemple, le service de PEB/FDD est ouvert à tous, étudiants de premier cycle compris, très clairement identifiable sur le site web de la bibliothèque, et largement promu par des actions de marketing. Dans le même ordre d'idée, le réseau Impala utilise la norme Open URL, permettant une liaison automatique et à la volée entre les résultats d'une recherche documentaire et le logiciel de demande de PEB/FDD.

> Abaisser les coûts

Deuxième condition : abaisser les coûts pour l'utilisateur. Ce qui suppose tout d'abord de réduire les coûts de production. La mise en place de balances des paiements, permettant de réduire le nombre de factures émises⁷, est un premier élément, que l'on retrouve par exemple aussi bien au Canada (facturation bi-annuelle⁸) que dans le réseau Impala (facturation trimestrielle). Autre piste : la limitation des frais d'expédition, soit qu'un lobbying efficace ait permis le maintien d'une tarification postale favorable (Canada), soit que l'on recoure à la dématérialisation des documents (on y reviendra). Enfin, la réduction des coûts de traitement constitue une dernière piste, explorée par exemple à Brown University, par le recours, pour la FDD, au monitorat étudiant d'une part et d'autre part à des systèmes de PEB sans médiation (InRhode, Borrow Direct, Virtual Catalog) : il s'agit de *workflows* ne nécessitant aucune intervention des bibliothécaires dès lors que l'utilisateur final est capa-

6. La bibliothèque de Brown University recourt ainsi à Libqual+ pour évaluer la satisfaction de ses usagers pour son service de PEB/FDD : elle a nettement progressé chez les enseignants-chercheurs entre 2005 et 2008, accompagnant la modernisation du service.

7. Rappelons que d'après l'étude récente de l'Aura, le coût unitaire d'une facturation de PEB/FDD avoisine les 30 €, hors coûts de traitement et d'expédition.

8. Avec, au Québec, un système compensatoire : les bibliothèques qui empruntent plus qu'elles ne prêtent sont pénalisées, afin de les inciter à développer leurs collections.

ble de renseigner les champs requis (notamment ISSN et ISBN), ou que le logiciel les remplit pour lui à partir de sa recherche. Le coût pour l'utilisateur est alors nul⁹. Mais même en dehors de ce système extrêmement automatisé, une automatisation partielle permet déjà un abaissement appréciable des coûts, qui varient entre 6,20 € et 12,40 € (pour une fourniture par fax) à l'Université d'Anvers (où Impala permet d'automatiser la quasi-totalité de la chaîne de traitement, à l'exception notable des échanges usagers-bibliothécaire), tandis qu'à l'université de Montréal, où le PEB est déjà gratuit pour le lecteur, la gratuité de la FDD (facturée actuellement à l'utilisateur 1,88 € par transaction) est envisagée pour bientôt, alors même que les droits annuels payés par les étudiants sont tout à fait raisonnables.

> Offrir un service de qualité

Enfin, et ce n'est pas le moins important : la qualité du service proposé, qui est avant tout fonction de la richesse des références en stock. De ce point de vue, plus le nombre de documents proposés en PEB/FDD par la bibliothèque est important, plus le nombre de demandes satisfaites aura tendance à croître, et meilleure sera la perception du service par l'utilisateur final. Les stratégies mises en œuvre par les intervenants dans leurs institutions pour atteindre cet objectif sont variées mais convergentes : inscription dans plusieurs réseaux (Brown University, avec évaluation régulière de la rentabilité de chacune de ces souscriptions) ; constitution, sur la base d'outils interopérables, d'un réseau national ou transnational (en Italie ou dans l'aire néerlandophone – Impala) ; accords consortiaux entre réseaux provinciaux (Canada) ; emploi de systèmes informatiques ouverts et capables de communiquer avec les autres grands réseaux bibliographiques, extension du type de documents concernés (microformes, vidéogrammes, etc.). Tous les modèles

9. ... et de toute façon très réduit à Brown University dans le système de PEB/FDD classique, où seules les transactions dont le coût excède 30 \$ peuvent être facturées au lecteur. Mais il est vrai que les droits annuels payés par les étudiants sont à l'avenant...

sont bienvenus pour répondre absolument à la demande. Mais au-delà de ce *requisit* fondamental, la qualité d'un service de PEB/FDD, c'est aussi : l'allongement des durées de prêt (3 semaines à l'université de Montréal par exemple, avec prolongation possible) ; la mise en place de solutions de télépaiement (à l'étude en Italie) ; la personnalisation du service (suivi en ligne d'un compte personnel) ; la simplicité d'utilisation (4 réseaux de PEB/FDD disponibles à Brown University, mais un guichet unique, grâce au logiciel libre EasyBorrow), voire la livraison des documents dans les bureaux des enseignants-chercheurs (Brown University encore) ! Et bien sûr – surtout, à l'âge des réseaux et de l'accès instantané – la réduction des délais : dans le traitement d'une part, ce qui implique l'emploi de systèmes les plus automatisés possibles¹⁰, et donc, notamment si l'on recourt au PEB sans médiation, une normalisation accrue des métadonnées descriptives et d'échange (l'Italie travaille ainsi beaucoup sur et autour de la norme ISO ILL 10160/10161) ; pour la fourniture d'autre part, afin de se rapprocher de l'instantanéité d'Internet, ce qui implique une dématérialisation des supports et des échanges, et soulève moins de problèmes techniques que de questions juridiques.

> Le droit de la propriété intellectuelle à la traîne

Sur ce plan, crucial pour l'avenir des services de PEB/FDD, et plus généralement pour les bibliothèques, les solutions techniques retenues selon les pays sont étroitement liées à l'état du droit national sur les questions de propriété intellectuelle, et ont vivement intéressé l'assemblée : au Canada par exemple, où le volume de copies autorisées dans le monde analogique est illimité, mais où la reproduction sous format numérique de contenus sous droits est tout à fait interdite, l'Université de Montréal recourt à un logiciel générant un fichier

10. Qu'il s'agisse du système Illiad d'OCLC (Brown University), d'Impala (Université d'Anvers), ou de VDX (*Virtual Document Exchange*), diffusé par OCLC (Université de Montréal), dont l'Abes envisage l'acquisition afin de remplacer Supeb dès 2010.

PDF assorti d'une DRM¹¹ qui interdit l'affichage du document et n'en permet l'impression qu'une fois. À l'université d'Anvers, du fait du flou juridique régnant en Belgique sur la question du droit de copie (la directive européenne afférente n'ayant toujours pas été transposée en droit belge), on limite à une semaine la présence sur le serveur d'Impala de la copie numérique d'un document sous droits. Même précaution à Brown University, où le délai de disponibilité du document s'étend à 30 jours, et où le système s'appuie sur des fondements juridiques plus sûrs (*fair use*, défini pour le PEB/FDD par les CONTU¹² *Guidelines on Photocopying under Interlibrary Loan Arrangements*¹³). Enfin, en Italie,

11. *Digital Rights Management* (Mesure de Protection Technique, MPT).

12. *Commission on New Technological Uses of copyrighted works*.

13. Limitation à 5 articles publiés dans les 5 dernières années, par titre de revue et par an (www.grad.uni.edu/ip/copyright_CONTU.asp). Aux USA, les licences négociées avec les éditeurs commerciaux pour des ressources électroniques sont généralement plus restrictives que cette limitation.

comme en France, un accord entre l'État et le Syndicat national de l'édition règle le droit de copie, en y incluant les services de PEB/FDD, mais un flou juridique persiste sur la copie numérique qui n'est pas explicitement prévue, alors qu'elle est simplement destinée, vu l'évolution rapide des technologies, à se substituer complètement, du moins pour la FDD, à la bonne vieille photocopie.

> Si l'on tire un bout de la pelote...

C'est finalement toute la question de l'avenir des bibliothèques que pose celle de l'évolution des services de PEB/FDD. À l'ère de l'*Open Access*, des entreprises de numérisation de masse – Google Books en tête – et de l'apparition de services *pay per view* chez des éditeurs de périodiques électroniques comme Springer, quelle viabilité pour les services de PEB/FDD, voire pour les bibliothèques elles-mêmes ? Inversement, on peut aussi penser que la numérisation complète des fonds documentaires de

l'humanité n'est pas pour demain, et que quel que soit le degré d'autonomie des usagers – promu par les bibliothèques –, la médiation de professionnels aguerris restera irremplaçable dans bien des cas, ne serait-ce que parce que cette autonomie repose sur un traitement préalable de l'information, d'autant plus poussé que l'on automatise, et sur des acquisitions de plus en plus coûteuses, dont la gratuité perçue par le lecteur n'est qu'illusoire. Au terme d'une journée passionnante et riche en échanges fructueux, la question reste donc, plus que jamais, ouverte.

Christophe PÉRALES
SCD de Versailles-Saint-Quentin
en Yvelines



Pour en savoir plus : le programme de la journée d'étude et toutes les présentations des intervenants sont disponibles sur le site de l'Aura (<http://aura.bu.univ-paris5.fr>).

BiblioMondo

UN ACCÈS NOVATEUR AU SAVOIR

Pour de plus amples renseignements sur nos solutions pour les bibliothèques, contactez :

caroline.proulx@bibliomondo.com
patrick.fiset@bibliomondo.com
camille.common@bibliomondo.com

CANADA
ÉTATS-UNIS
ROYAUME UNIS
FRANCE
PAYS-BAS
ALLEMAGNE

WWW.BIBLIOMONDO.COM



Recoter en Dewey un fonds de Lettres et Sciences humaines en BU...

2. Des espaces et des hommes

La recotation d'un fonds soulève à la fois des questions matérielles – la gestion des espaces en libre accès – et humaines – management, planification des tâches – mais la communication tant interne qu'en direction du public est tout aussi importante. Une occasion pour développer l'esprit d'équipe autour d'un projet commun.

> Gérer les espaces...

La gestion des espaces nous a confrontés à des questions dignes des meilleurs concours de magasiniers en chef pour deux raisons. La première était liée au fait que nous ne pouvions pas connaître avec précision et par avance la volumétrie par indice des ouvrages à recoter puisque le passage de la CDU à la Dewey ne nous offrait pas toujours des correspondances systématiques. La deuxième difficulté était de savoir comment ranger les documents d'un même domaine pendant toute la période durant laquelle les ouvrages recotés en Dewey voisinaient ceux encore cotés en CDU.

Nous avons opté pour les solutions suivantes :

Le rangement des nouvelles acquisitions. Pour les ouvrages dont les cotes CDU/Dewey restent proches (histoire, géographie...), les nouvelles acquisitions, cotées en Dewey, sont directement insérées dans le fonds, coté en CDU. Pour les distinguer, les cotes Dewey sont suivies d'un point. Dans les espaces saturés et pour les fonds pour lesquels les cotes sont très dissemblables (littératures), nous avons créé un espace « nouvelles acquisitions » pour ces ouvrages. Au fur et à mesure de la recotation, cet espace est amené à disparaître.

Le rangement des ouvrages recotés. L'expérience acquise au fil du temps nous a permis de dégager deux règles :

- Ne pas mettre les ouvrages à plus de deux endroits différents. Au fur et à mesure de la recotation, la question du refoulement se pose sans cesse et la tentation est grande de multiplier les espaces de rangement pour les éviter. Pour ce faire, nous avons créé une zone de « sas » par domaine, c'est-à-dire des rayonnages vides qui se remplissaient au fur et à mesure de la recotation d'un domaine. Lorsque tout le domaine était recoté nous étions alors en mesure de connaître exactement le nombre de mètres linéaires nécessaires et leur répartition. Pour les ouvrages sur l'art, très volumineux, et pour lesquels les petits refoulements sont particulièrement pénibles, la zone « sas » a été prévue très largement (50% de plus que le nombre de mètres linéaires nécessaires une fois le domaine entièrement recoté).
- Une signalétique adaptée et constamment mise à jour, en particulier grâce à :
 - la numérotation des épis ;
 - la définition d'un vocabulaire commun à tout le personnel : un épi, appelé « Allée », est composé de 5 travées de 6 étagères chacune (5 pour les livres d'art). Un tableau à chaque étage, à l'intention du personnel, indique la répartition des ouvrages en salle :

	Dewey	CDU
Beaux Arts	Allée 25 à 30	Allée 12 et 13
Philosophie	Allée 16 et 17	Allée 15

- un affichage provisoire, sur fond jaune, sur les étagères pour indiquer au lecteur les autres rayonnages concernés par sa recherche (« les ouvrages sur la philosophie se trouvent également Allée 15 ») ;
- une normalisation de la signalétique pour les étiquettes de rayon, une fois le domaine entièrement traité.

Exemple en histoire :

- Suppression du terme « Histoire ». Ex. : « Allemagne 843-1519 » (et non « Histoire Allemagne 843-1519 ») ;
- Un seul terme géographique. Ex. : « Languedoc-Roussillon 1789-1804 » (et non « France Languedoc-Roussillon 1789-1804 ») ;
- Écriture des dates en chiffres arabes (et non romains). Ex. : 19^e s.
- Si trois indices se suivent avec peu d'ouvrages pour chacun : prendre le premier indice suivi d'un intitulé général. Ex. : « 946.01 Péninsule ibérique 415-1516 » pour : 946.01 Péninsule ibérique 415-711 + 946.02 Péninsule ibérique 711-1479 + 946.03 Péninsule ibérique 1479-1516.

> Répartir les rôles...

Avec l'expérience, les rôles se sont répartis et organisés autour de ces quatre entités :

Les indexeurs : sont les personnes pivots puisque ce sont elles qui recotent chaque livre et adaptent les flux en fonction des nécessités de service. Elles sont également sollicitées pour

mettre à jour les tableaux de la CDD sur Excel et pour rédiger la signalétique provisoire et définitive. Les indexeurs travaillent tous ensemble sur un seul domaine (histoire, sociologie...) afin de limiter les chantiers. L'impression de travail accompli est visible plus rapidement et cela permet à chaque indexeur de mieux connaître les fonds.

Cependant, il est apparu, après tâtonnements, qu'il était préférable de travailler par deux sur un sous-domaine. Ainsi, pendant le traitement du fonds beaux-arts, deux personnes réindexent le fonds peinture (750) pendant que deux autres personnes s'occupent du fonds cinéma (791). Les échanges sont plus faciles à deux qu'à quatre, de même que les compromis. Le travail devient plus léger, plus rapide et surtout l'homogénéité de l'indexation y gagne.

Le référent Dewey reste le spécialiste de la CDD, chargé de tous les cas dif-

ficiles (« *Où classer un ouvrage sur les tatouages ? Où classer un ouvrage inclassable ?* »). Il définit également les limites d'un indice trop général. Le référent Dewey travaille pour toutes les sections et a largement contribué, par des études préalables et sa vision globale du chantier, à mettre en place la méthodologie utilisée.

Les magasiniers ont un rôle fondamental d'autant qu'ils sont souvent en première ligne avec le public. Leur activité (rangements, refoulements, calcul des mètres linéaires...) les rendent très présents en salle. Il est donc important qu'ils soient parfaitement informés et qu'ils fassent remonter les éventuelles difficultés des lecteurs. Pour les refoulements très importants, l'ensemble de la section est mobilisé, pour des raisons de rapidité mais également de cohésion de groupe ;

Le chef de section est chargé de résoudre les questions plus organisationnelles de

la cotation, de prendre les avis, de rédiger et de diffuser les décisions, de contrôler et de planifier l'avancée du travail, de veiller à la bonne diffusion de l'information. Il est également sollicité pour résoudre les questions plus « politiques » de la recotation quand celles-ci touchent aux domaines des autres sections (« *sociologie politique : domaine de la sociologie ou de la politique ?* »).

> Planifier ?

Bien que les ouvrages sur la gestion de projet le préconisent, la planification s'est avérée impossible en pratique car nous n'avons qu'une très faible maîtrise du nombre de personnes disponibles. Un projet de cette ampleur (100 000 ouvrages), à effectif constant et sans fermeture de la bibliothèque prend de nombreux mois... Nous sommes tributaires des modifications de contrat, des temps partiels, des



Fournitures et petit matériel pour l'équipement des documents

Nouveau !

Consultez l'intégralité de notre catalogue et commandez en ligne sur notre site : interco.fr

FILM DE PROTECTION/
RELIURE/
PLASTIFICATION



BOITIERS ANTIVOLS
CD ET DVD TOUTS FORMATS
ET CONSOMMABLES ANTIVOLS



TITREUSES AVEC
GAMME COMPLETE
DE RUBANS



COMMUNICATION : CARTES DE LECTEURS,
SACS PLASTIQUES, PAPIER, TISSUS



TOUT L'EQUIPEMENT DU CD ET DU DVD :
POCHETTES, BOITIERS, MACARONS
DE RENFORT, RONDELLES DE PROPRIETE



LECTEUR DE CODE BARRE
et ETIQUETTES CODE BARRE



BORNES
D'ÉCOUTE CD



CATALOGUE
GRATUIT
SUR SIMPLE
DEMANDE

2C, chemin des Cuers - B.P. 76 - 69573 DARDILLY CEDEX
Tél. 04 78 43 48 54 - Fax 04 78 47 14 28
E-mail : contact@interco.fr

73

départs, des arrivées, des congés de maternité, de formation, de maladie.

Deuxième inconnue, les surprises des cotes « fourre-tout » qui contenaient plus de 300 livres à répartir dans différentes disciplines. Il faut compter également les aléas du service public, des autres projets en cours et, enfin, de nos propres erreurs. Pour pouvoir planifier, il aurait été nécessaire de déterminer avec précision un rendement moyen, un nombre de livres recotés et rééquipés par mois. Mais en matière de recotation, qui devient le mètre étalon ? Le plus rapide ou le plus consciencieux ? Comment comparer la production de celui qui recote un fonds technique avec la production de celui qui s'occupe d'un fonds généraliste et pluridisciplinaire ? En moyenne, les indexeurs recotent entre 500 et 1000 livres par mois, mais ce chiffre varie suivant les disciplines, les personnes et l'activité quotidienne (acquisitions, affluence du public, disponibilité des magasiniers, absences...).

> Communiquer (beaucoup)...

Pas de planification donc, mais une communication constante vers le personnel et les usagers.

Tout d'abord pour connaître les différents points de vue sur le choix des indices, la répartition dans l'espace des collections recotées et réfléchir sur les moyens les plus efficaces pour procéder aux refoulements. Chaque solution présente des avantages et des inconvénients en termes de lisibilité pour les lecteurs et/ou de travail de refoulement pour le personnel. En termes de risques d'erreur également.

Des réunions entre les indexeurs ont été systématiquement organisées dès qu'il y avait blocage. Chacun venait avec « ses problèmes » pour une résolution collective. De même, les réunions avec toute l'équipe quand des décisions étaient prises, en particulier pour l'aménagement des espaces. Si, au début, elles ont été planifiées, il s'est avéré plus intéressant de les organiser au coup par coup dès que

le besoin s'en faisait sentir, c'est à dire dès qu'il y avait des difficultés ou des informations à faire partager à tous. Ces réunions faisaient l'objet de comptes-rendus systématiques, largement diffusés. Un panneau a été placé pour les magasiniers à chaque étage afin de préciser les différents mouvements en cours et de rappeler les tranches récemment terminées. Le but était de parvenir à ce que chacun connaisse exactement, à tout moment, l'état du chantier et ce qui allait arriver les prochains jours ou les prochaines semaines.

En direction du public, nous avons veillé à mettre en place une signalétique provisoire (sur fond jaune) le plus rapidement possible sur les étagères et une signalétique définitive qui respecte quelques normes. Cependant nous avons pu constater que, d'une manière générale, les affichages sur les portes et en début d'épi sont peu lus par les lecteurs et, même parfois, par le personnel... L'affichage a donc de vraies limites et il est clair que l'information orale reste incontournable. D'où la nécessité que chaque membre du personnel soit parfaitement au courant des évolutions en cours.

> Recoter... un travail nécessaire ?

Malgré une légitime appréhension au début, il s'avère qu'il s'agit là d'un travail pertinent sur différents aspects.

Tout d'abord, le désherbage et la recotation nous ont permis de mieux connaître notre fonds, de le « nettoyer » et de le mettre en adéquation avec la politique documentaire. Par rapport à la CDU telle qu'elle avait été appliquée, la CDD nous apporte également une meilleure lisibilité des lacunes et des points forts des différents fonds. De même, nous avons profité de l'occasion pour restructurer les espaces dans l'optique d'une meilleure lisibilité pour le lecteur.

En dehors de l'aspect relatif aux collections, la recotation nous a offert l'occasion de développer un esprit d'équipe autour d'un projet commun

qui mobilise et donne un sens à l'action. La communication s'est avérée essentielle pour identifier les difficultés afin de pouvoir les résoudre. Autant il est nécessaire de prendre certaines décisions rapidement pour éviter que le travail ne s'enlise, autant il faut savoir s'arrêter dès qu'un blocage est constaté.

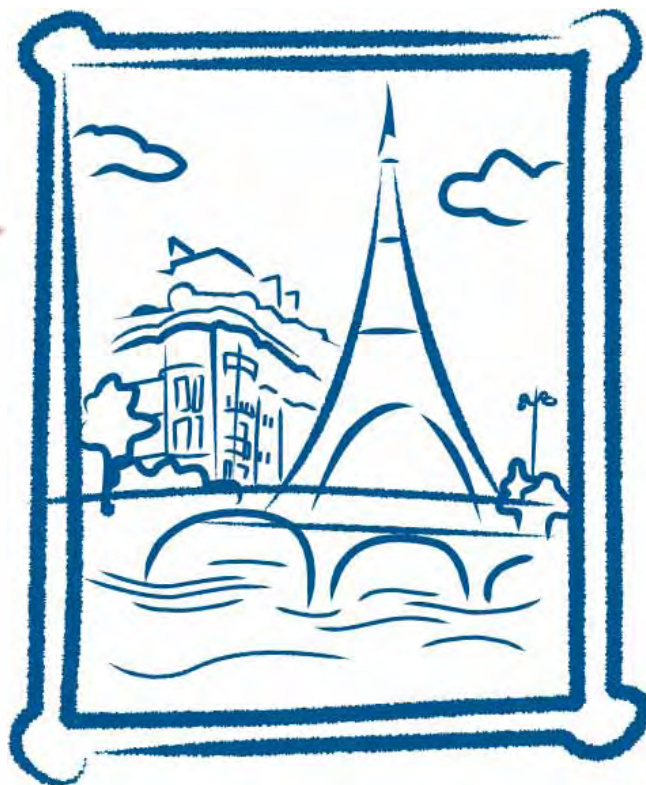
Enfin, la Dewey nous a amenés à nous interroger sur notre propre organisation car derrière certaines questions de cotes se cachent souvent un problème organisationnel. Choisir de classer les ouvrages d'histoire économique en économie plutôt qu'en histoire a des implications nombreuses. Selon les choix, un public était privilégié, de même qu'un budget d'acquisition. Chacun sait que les lecteurs sont prisonniers de leurs habitudes de lecture. Devions-nous alors modifier nos propres habitudes d'acquisition, ne plus conserver le principe de budgets affectés par domaine (philosophie, droit...) mais, plutôt, acquérir dans toutes les disciplines, en fonction du public desservi ? Dans ce cas, un acquéreur en charge des enseignements de sciences politiques achèterait sur son budget propre l'ensemble des ouvrages de philosophie nécessaires à son public. Il n'en ferait plus une simple suggestion d'acquisition pour son collègue en charge du domaine philosophie.

Certaines questions n'ont pas été immédiatement tranchées mais elles ont été posées, là où il n'y avait auparavant qu'un malaise mal identifié. Et quelles que soient les réponses apportées, la recotation de nos fonds a eu le mérite de nous faire réfléchir, ensemble, à nos pratiques, à nos choix, à la manière de restructurer nos collections et nos acquisitions... c'est-à-dire de développer notre « savoir être » professionnel au moins autant que notre savoir-faire technique. Un résultat peu visible et peu mesurable mais un acquis fondamental.

Alia BENHARRAT
SCD de l'Université de
Perpignan



*Le 19 juin 2009, découvrez comment
changer l'information en inspiration
avec EBSCO*



Rencontres des Professionnels de l'Information 2009

EBSCO vous reçoit en bord de Seine, à quelques pas de la tour Eiffel pour une journée de rencontres et d'échanges dédiée aux professionnels de l'information, de la documentation, des achats et de l'édition !

Découvrez en avant-première nos nouvelles solutions de recherche fédérée, ERM, gestion des bouquets, nos toutes dernières bases de données et les nouveautés éditoriales.

Cet évènement est organisé par EBSCO en partenariat avec des éditeurs d'envergure internationale.

EBSCO JOURNÉE D'INFORMATION

Centre de Congrès CAP15
3 quai de Grenelle – Paris 15^e

Pour plus d'informations : www.ebsco.fr/rpi

Pour recevoir une carte d'invitation : info@fr.ebsco.com

Entrée sur inscription uniquement. Salon exclusivement réservé aux professionnels.



ebsco.fr

EBSCO

information to inspiration

Delicious, un outil de sauvegarde de signets

Les outils de sauvegarde de signets constituent des adjuvants précieux pour les professionnels, à la fois dans la gestion personnelle de leurs favoris, pour la mise en commun de ressources pertinentes au sein d'une équipe, mais également pour valoriser des ressources choisies, à destination des lecteurs. Leur maniement est simple et la formation à ces outils est rapide.



Créé en 2003 par un étudiant qui souhaitait pouvoir accéder à ses favoris depuis n'importe quel ordinateur, Delicious est devenu aujourd'hui un outil incontournable pour la sauvegarde de signets. Pour la petite histoire, Delicious, racheté par Yahoo en 2005, s'appelait auparavant « del.icio.us ». Un clin d'œil aux férus d'informatique, la dernière partie du mot

constituant l'extension américaine du nom de domaine. Avec le rachat, le site a été rebaptisé « delicious.com », ce qui dénote une politique plus commerciale¹. Cependant, en dépit de ce changement de nom, le site reste optimal.

Gérer ses favoris sur son PC relève souvent de la gageure, on se trouve vite englouti par leur nombre et on reste dépendant d'un seul ordinateur. Qui n'a pas conçu, en service public, de l'agacement à ne pas pouvoir utiliser un de ses favoris, archivés sur le poste de son bureau ? Avec Delicious, il suffit de créer un compte pour pouvoir profiter de ses signets en tout lieu.

1. www.figoblog.org/node/1928



Il reste ensuite à se connecter à son compte pour retrouver ses pages et sauvegarder des favoris. On peut attribuer des mots-clés, ou tags, à ses favoris de façon à les classer et on peut regrouper ces tags en grandes catégories, les bundles, pour les hiérarchiser. Les tags apparaissent à l'écran sous forme de nuage ou de liste alphabétique.

Delicious permet aussi de partager ses signets avec une communauté d'utilisateurs. En s'abonnant aux comptes d'autres usagers de ce service, on peut suivre leurs sauvegardes et récupérer sur son compte une multitude

Parler du web 2.0 dans un périodique papier peut paraître rébarbatif : en effet, *Bibliothèque(s)* ne vous permettra pas de cliquer sur les URL indiquées dans cet article. Nous avons donc créé une page sur le blog de l'ABF, « Le billet des hybrides »¹ qui prolonge cette rubrique : vous y retrouverez les liens cités ici et un tutoriel pour prendre en main l'outil présenté. Plus d'excuses pour ne pas passer nous rendre visite sur la toile ! Commentaires, questions, remarques et critiques y seront les bienvenues.

Le groupe de travail ABF « Bibliothèques hybrides » regroupe une trentaine de bibliothécaires ayant la volonté commune de partager et de collaborer autour du concept de bibliothèques hybrides et du développement des TIC en bibliothèque. La seule obligation est d'être adhérent de l'ABF.
Contact : franckqueyraud@gmail.com

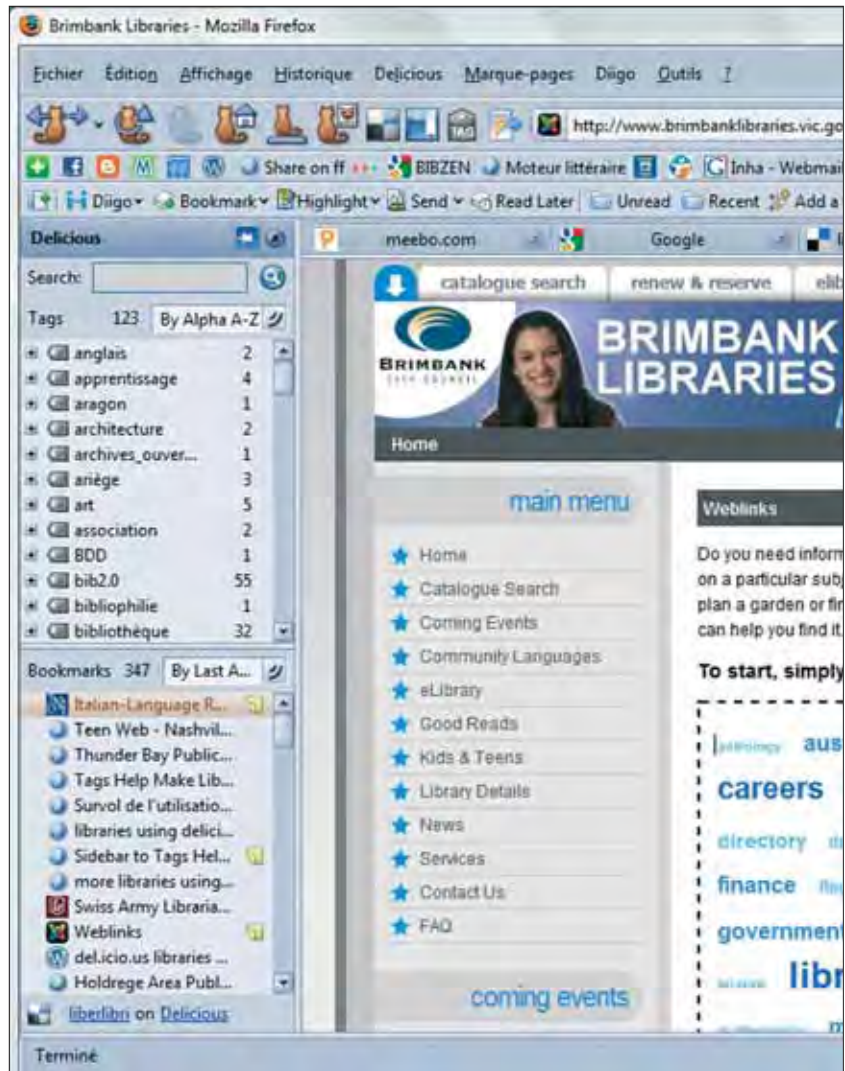
Le groupe anime le Bibliolab : plateforme de formation, d'expérimentation et d'information autour des TIC et du numérique. C'est un site de l'ABF dont l'ouverture est prévue le 11 juin. L'URL du site est : www.bibliolab.fr

1. <http://abfblog.wordpress.com/le-billet-des-hybrides/>

de signets intéressants. De même, on peut s'abonner à des tags, et même aux tags d'une seule personne si l'on veut cibler sa veille. Delicious permet d'affiner ses requêtes au maximum ; il est en cela beaucoup plus qu'un simple outil de sauvegarde de signets : il constitue une aide précieuse pour faire de la veille sur un domaine précis. On peut de surcroît suivre l'actualité des autres comptes ou de certains tags en s'abonnant via des flux RSS. Delicious est également très intéressant pour le travail en équipe : on peut effectivement proposer des signets à d'autres utilisateurs qui les valideront s'ils sont intéressés.

Delicious est donc à la fois un site de sauvegarde de signets, un puissant outil de veille et une passerelle vers une vaste communauté d'utilisateurs. Nombre d'établissements ne s'y sont pas trompés, ainsi la bibliothèque de Paris-4 y a sauvegardé près de 3 000 signets, classés au moyen de quelques 700 tags et de 10 catégories. Son principe initial : « ne retenir que des ressources proposant un réel contenu documentaire », expliquait Dominique Philippi, le responsable du projet au moment de son lancement². Certaines bibliothèques ont même intégré le nuage de tags Delicious ou la liste de leurs marque-pages dans leur propre portail³. Elles permettent donc aux usagers qui possèdent un compte Delicious de récupérer des signets et/ou de s'abonner au compte de la bibliothèque tout en conservant la charte graphique de leur établissement.

Delicious peut par ailleurs être intégré au navigateur Firefox grâce à l'extension Delicious bookmarks. Ainsi, plus besoin de se rendre sur le site, on peut gérer ses marque-pages Delicious depuis son navigateur et les afficher dans la colonne de gauche de son écran. Le confort lors de la naviga-



tion s'en trouve largement amélioré. Lorsque l'on consulte son compte depuis un autre poste, on retrouvera tous les signets sauves, la synchronisation entre le module complémentaire de Firefox et le compte Delicious étant automatique.

Le grand concurrent de Delicious est Diigo, sans doute plus performant en terme de services, mais plus complexe et donc moins utilisé par les établissements. L'un de ses nombreux avantages est de pouvoir « envoyer facilement les extraits faits vers un

blogue », comme le précise Michel Roland-Guill, de l'Urfist de Nice⁴. Qu'ils se trouvent sur Delicious ou sur Diigo, les signets peuvent de toute façon être exportés de l'un à l'autre et il est recommandé d'effectuer des sauvegardes très régulières.

Cécile ARÈNES
Bibliothèque de l'INHA



2. www.bibliobsession.net/2007/10/10/la-bibliotheque-de-la-sorbonne-sur-delicious/

3. C'est le cas des Brimbank libraries, en Australie. www.brimbanklibraries.vic.gov.au/index.php?option=com_deliciouslinks&Itemid=77

Envie d'essayer ? Rendez-vous sur le blog !

<http://abfblog.wordpress.com/le-billet-des-hybrides/>

4. <http://bibliotheque.wordpress.com/2007/11/21/diigo-delicious-connotea-citeulike-et-zotero-notes-dusage/>

Marie-Renée Morin, vedette matière

Portrait d'une vie

Un poème-portrait singulier et inattendu restitue la vie vivante d'une bibliothécaire enjouée mais discrète, « coquine » disait François Mitterrand. La carrière de MRM a traversé en riant la presque totalité du paysage des bibliothèques françaises ; mise en vers par Jacques Jouet, oulipien facétieux, elle rebondit de page en page pour notre plus grand bonheur en un livre qui sera – espérons-le – le viatique de tous les bibliothécaires... Vedette, malgré elle : il y a matière !

Jacques Jouet, *MRM*, P.O.L., 2008, 96 p., ISBN 978-2-84682-280-0

Du même auteur, quelques titres – aux éditions P.O.L. : *Poèmes de métro*, *La République de Mek-Ouyes*, *Mon bel autocar*, *L'amour comme on l'apprend à l'École hôtelière*, *Trois Pontes...* – chez d'autres éditeurs : *Le Bestiaire inconstant* (Ramsay), *107 âmes* (Seghers), *Le directeur du Musée des Cadeaux des Chefs d'État de l'Étranger* (Seuil), *Qui s'endort* (Jacques Brémond)... – Essais : *Raymond Queneau* (La Manufacture), *Échelles et paillons, le pantoum* (Les Belles Lettres) – Collectifs Oulipo : *La bibliothèque oulipienne*, t. 2 et 3 (Seghers), t. 4 et 5 (Le Castor astral), *Un art simple et tout d'exécution, cinq leçons de l'Oulipo*, cinq leçons sur l'Oulipo (Circé).

MRM, publié en septembre dernier vient de recevoir le Prix Max Jacob 2009.

Jacques Jouet y a travaillé deux ans, à partir de rencontres, de dialogues. Devenu aujourd'hui un long poème biographique, fait de 564 tercets, 5 distiques, 5 vers seuls – de 14 syllabes, invariablement – et 109 notations marginales, c'est un livre tout d'énergie, où les enjambements sont incessants, et très rythmé, tant en ce qui concerne les vers eux-mêmes que dans la structure du poème où la répétition des mots terminaux de chaque vers emprunte au principe de la *terza rima* de Dante Alighieri la formule *aba bcb cdc...*

Pour l'auteur de *MRM*, l'essentiel est de renouer avec le rythme d'une personne et de reconnaître ainsi les lieux et les moments forts, la forme que se donne une vie, quand il s'agit souvent de changer la vie. « *Toute âme est un nœud rythmique* » & « *toute âme est une mélodie, qu'il s'agit de renouer* » dit Stéphane Mallarmé.

MRM suit le cours d'une vie avec ce rythme propre, en suivant les impul-

sions, les ruptures ; le livre se tient pratiquement toute sa durée dans un présent inévitable. *MRM* n'a pas « fait son temps », comme on dit trop souvent, non, elle fait son temps dans la vie et dans le temps du livre ; en retour, Jacques Jouet lui fait précisément présent de ce livre singulier : avec *MRM*, il peut dire : « *Il y a trois temps, le présent du passé, le présent du futur et le présent du présent* » comme Augustin d'Hippone (livre XI des *Confessions*).

Mais qui est MRM ? Ce n'est pas à proprement parler un personnage, de l'aveu même de l'auteur. Mais une personne plutôt discrète, en retrait. Chartiste et aujourd'hui conservateur en chef honoraire de la BnF, à la retraite : Marie-Renée Morin. Après avoir été, entre autres postes, ingénier au CNRS, directrice des BM de Boulogne-sur-Mer et de Toulouse, directrice de la BU des Langues O, chef du Service de l'Histoire de France puis directrice du département des Entrées étrangères à la BnF. Marie-Renée Morin allie souci de la gestion

et imagination – ce qui loin de toute idée reçue n'est pas réellement incompatible –, elle fait preuve de courage quand d'autres se replient sur un pouvoir frileux (collecte des plus de 20 000 affiches et tracts pour la BN en mai 68), elle ouvre des fonds et des usages trop cloisonnés (Langues O), elle relie très vite les bibliothèques à leur territoire (Boulogne-sur-Mer, mais surtout Toulouse), anticipant sur ce qu'est aujourd'hui la territorialité culturelle. Sur son parcours de vie, elle fait d'heureuses rencontres : Jean Cassou, Pierre Vidal-Naquet, les de Virieu, Philippe Soupault, Hélène Iliasz, Jean Cortot, François Mitterrand... Une vie ordinaire de bibliothécaire, oui, et quelque chose en plus, l'attention à l'air du temps, ce n'est pas rien.

Nombreux sont les livres qui parlent des bibliothèques ou qui leur accordent une place centrale. Mais plus rares sont les livres qui parlent des bibliothécaires et plus rares encore ceux qui leur sont comme ici entièrement consacrés. Si l'art du portrait existe excellemment en peinture et photographie, il est plus difficile en littérature. Jacques Jouet écrit là, après *107 âmes* (Seghers, 1991), un portrait d'une rare intensité. Il y trouve un ton juste et à la fois pétillant, vif : il écrit en vers, mais surtout il écrit vers, sans s'arrêter.

MRM est donc un long poème biographique, tel que l'entend très précisément Henri Meschonnic : « *transformation d'une forme de vie par une forme de langage et d'une forme de langage par une forme de vie* ».

Jean Gabriel COSCULLUELA
BDP de l'Ardèche

Entretien croisé avec Jacques Jouet et Marie-Renée Morin

> Une rencontre, un poème

• Comment vous êtes-vous rencontrés ?

Marie-Renée Morin : Une amie commune lui a conseillé de m'emprunter un livre dont il avait besoin.

Jacques Jouet : Autour des livres. Dans la salle de lecture de la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris. Je cherchais un livre qui n'était pas dans le fonds (Lamartine, *Nouveau voyage en Orient*). Sabine Coron me présente Marie-Renée Morin qui consulte des fichiers. Elle a, sur la place de Paris, la bibliothèque Lamartine certainement la plus complète. Elle accepte tout de suite de me prêter le livre introuvable.

• Pour vous, *MRM*, est-ce un roman ? Un poème ? Autre chose ?

MRM : *MRM* est une rencontre. Malgré nos différences, nous avons Jacques Jouet et moi une culture voisine, le goût de l'aventure, une certaine exigence. Il a écrit un poème, j'étais son « sujet ». Je relisais ses textes, fournissais la « matière » de la construction. Une expérience très heureuse.

JJ : C'est un poème, c'est-à-dire que ce n'est pas un roman. Un poème à contrainte : la *terza rima* de Dante, sauf



Marie-Renée Morin.

qu'il n'y a pas de rimes puisque l'ordre de la rime est remplacé par celui de la répétition des mots terminaux des vers. Le mètre est de quatorze syllabes compté classiquement (sans diérèses). Il n'y a là rien de caché.

Jacques Jouet, né en 1947, poète, romancier, nouvelliste, auteur de pièces de théâtre, essayiste, est membre de l'Oulipo depuis 1983. Il participe à l'émission « Les Papous dans la tête » sur France Culture.

Marie-Renée Morin a été trésorière de l'ABF de 1966 à 1971, puis, depuis Toulouse, vice-présidente de la section des Bibliothèques publiques, de 1973 à 1976 enfin, lors de son retour à la BN, elle intègre le bureau du groupe ABF-Paris en 1976 et fait partie de la section Acquisitions puis de la section Bibliothèques nationales de la FIAB.

Rencontre avec Jacques Jouet et Marie-Renée Morin au Congrès de l'ABF, 12/06 à 15h30.



Jacques Jouet.

> Tous les événements de la vie concrète sont, potentiellement, dans la poésie

• Ne voulez-vous pas avec ce livre, comme avec vos autres livres de poésie, défaire l'image battue et rebattue, surannée de la poésie ?

JJ : Je ne crains aucune « image » de la poésie. Je ne professe aucun dogme rénovateur de la poésie. J'ai simplement des convictions et des axiomes : tous les mots d'une langue sont, potentiellement, dans la poésie de cette langue ; toutes les choses, tous les êtres, tous les événements de la vie concrète sont, potentiellement, dans la poésie ; la poésie peut être abstraite et non narrative, mais ce n'est pas son stade suprême ; il n'y a pas une manière qui soit suprême ; je tourne le dos à toute hiérarchie ; la poésie se fait en vers.

> Atout de potentialité

• Comment, après *107 âmes*, est né ce projet de *MRM*, projet de biographie « autre », « polyphonique », où le portrait de *MRM* se fait tout au long du texte autour de 109 adjectifs devenus noms ? « Je est un autre », selon les mots d'Arthur Rimbaud ?

JJ : *107 âmes* date de 1991, publié aux éditions Seghers, contenant 107 poèmes biographiques brefs : des personnes qui ne sont pas des célébrités. Vingt ans après, je voulais faire un poème bio, au contraire, assez développé.

• C'est un livre qui renaît sans cesse par ses enjambements fréquents, par son goût répété du présent, même s'il y a forcément des passés et des participes passés, non ? Est-ce ainsi un portrait volontairement inachevé ou pour employer des expressions carrément oulipiennes, un portrait « provisoirement définitif » ou un portrait « définitivement provisoire » ?

JJ : Le livre est achevé. Le portrait, non. Il est inachevable.

• Un portrait est-il toujours inachevable ?

JJ : Oui. Une seule exception, le portrait des portraits, celui de Stravinsky par Picasso, celui de 1920.

• Si les bibliothèques sont souvent présentes dans les livres (ou les films), les bibliothécaires le sont beaucoup moins, et de *MRM*, Marie-Renée Morin est le personnage principal. En quoi, un(e) bibliothécaire peut naître, renaître ou « marie-renaître » (ce sont vos mots) sous les mains d'un écrivain ?

JJ : Dans le poème, Marie-Renée Morin n'est pas un personnage. C'est une personne (une belle). Pour moi, le personnage appartient à l'art du roman, dont il est l'une des constructions essentielles. Le poème n'a pas le pouvoir de donner la vie, l'ôter ou la ressusciter (le roman non plus, mais il lui arrive de s'en – et de nous en – donner l'illusion). Une certaine bibliothécaire a toute sa place de personne dans un poème, comme un fraiseur, une coiffeuse ou un patron à parachute doré.

(...)

V, Toulouse

C'est-à-dire reprendre le chemin de la province quatre années durant. Paris ne peut que dire : à bientôt.

la provinciale

Toulouse a des atouts nombreux qui ne font pas province : un bon budget, acquisitions possibles, fonds ancien dont le catalogage est à refaire, une province

toute rouge sur ses murs et des amis de l'ancien temps, sur place, qui connaissent bien les gens d'importance et le milieu intellectuel installé et d'ancien

mode. Ourliac est l'adjoint au maire, personne d'importance juriste redoutable et vrai maire, dont nul ne peut économiser l'estime. Il est de toute importance

la politique

de s'entendre avec lui. Accord conclu. Cela ne peut pas nuire quand on veut tirer d'une période faste le meilleur. Constructions, embauches, à ce moment on peut

tout faire. La lecture publique vit des jours fastes. Cinq annexes en chantier dans des quartiers mal pourvus ; Une bibliothèque pour aveugles ; must du faste :

et la première en France

un « bibliocoche » voguant bientôt sur l'eau, pourvu qu'on trouve à acheter une péniche, eh bien on trouve ! le canal du Midi, c'est dit, va s'éveiller pourvu

en livres ! La poésie contemporaine se trouve bien servie grâce à un exemplaire que le dépôt légal délocalise ici à la demande de qui trouve

là l'occasion d'anticiper ce poème. Dépôt de volonté et de convictions, façon de modèle de la fonction de fonctionnaire, un bon vin sans dépôt

ni lassitude, ni aigreur, ni blasement modèle d'invention, de dynamisme : étoffer le fonds taurin qui passionne la région, en achetant un modèle

de collection particulière, et pas que le taurin !
aussi les éditions régionales, aussi les livres
pour enfants qui changent un peu du domaine taurin.

l'éclectique

On fait le plus souvent des expos de livres
pour la jeunesse, leur actualité et leur passé
leur éloignement même : l'Asie et comment les livres

pour enfants y sont publiés, lus. Un autre passé
celui de la bande dessinée, Saint-Ogan en tête
en chair et en os parmi tous ceux qui seront passés

à Toulouse sous le règne morinien. Tête à tête
mémorable avec Philippe Soupault qu'il faut choyer
si l'hospitalité n'est pas un vain mot. On s'entête

l'hospitalière

on lance expo sur expo. C'est bien fini de choyer
les peintres amateurs locaux, tous ceux qui prolifèrent
aux cimaises de la bibliothèque. On va choyer

(...)

Extrait de Jacques Jouet, *MRM*, p. 59
© POL 2009.

• Pour Jacques Jouet, le bibliothécaire
peut-il être un personnage oulipien ?

JJ : Tout personnage de roman est oulipien, puisqu'il se doit d'être potentiel. Le bibliothécaire, ou la (puisque le féminin, je crois, statistiquement l'emporte), aussi. Mais une bibliothécaire est remplie de livres, atout de potentialité.

> Le goût de l'aventure

• Comment vous retrouvez-vous dans
MRM ?

MRM : J'aurai achevé un vrai destin de bibliothécaire : un livre me concernant sur des rayons de bibliothèques... Pour Jacques Jouet, j'étais source et sujet. Il choisit les éléments et la composition épique qui donne une tonalité particulière aux faits, complétée par les 109 menus portraits des marges. Cette unité poétique m'a un peu ébranlée dans ma complexité, mais j'ai été très sensible aux difficultés et à l'harmonie du texte.

• Ce livre renaît sans cesse. Comment
la grande voyageuse que vous êtes

effectue à nouveau tous ces parcours,
y effectue des reconnaissances ?

MRM : Il y a beaucoup de fils conducteurs et de liens entre mes voyages, mes rencontres humaines et mes activités : trois postes à la BN, deux directions de BM, Boulogne et Toulouse, celle de la BU des Langues O., ABF, FIAB¹. Elles se sont exercées en liaison avec de nombreuses contrées du monde. Il suffit de tirer un fil... Jacques Jouet, lui-même grand voyageur, y a pourvu.

• Outre des personnages qui se donnent de l'importance mais ne retiennent pas tant que ça votre attention par leur prétention ou leur couardise, **MRM** nous propose d'autres furtives rencontres : tour à tour Jean Cassou, Pierre Vidal-Naquet, Charles-André Julien, la marquise de Virieu et son fils François-Henri de Virieu, Philippe Soupault, Hélène Iliaszd (et par elle l'incroyable Ilia Iliaszd), Jean Cortot, François

¹. Fédération internationale des associations de bibliothécaires, nom français de l'Ifla.

Mitterrand... Pouvez-vous nous parler
d'eux... même furtivement ?

MRM : Certaines rencontres ont été un bonheur. Je pourrais évoquer Philippe Soupault charmant les femmes âgées recrutées par Toulouse pour retaper les livres déchirés des bibliothèques enfantines, Jean Cortot s'inspirant pour une exposition de peinture de ma collection colorée d'alphabets étrangers suspendus dans mon bureau, François Mitterrand, lamartinien éminent, tenant à m'aborder pour me dire que j'étais « une coquine » dans mes écrits sur son grand homme, la sportive Hélène Iliaszd escaladant des étagères où s'étaient des essais graphiques de Picasso, Miro ou Max Ernst... Il y en a beaucoup d'autres.

• Vous qui, d'une certaine manière, êtes
l'un des précieux biographes d'Alphonse
de Lamartine quelle sorte de biographe
vous paraît être Jacques Jouet ?

MRM : Jacques Jouet ne peut être défini. Curieux de l'intime autant que du destin de la personne, ses approches biographiques sont autant d'essais littéraires, elles expriment en partie une opinion ou un sentiment qui dépassent ses sujets.

> Travaux

• Quels projets d'écriture avez-vous ?

MRM : Toujours quelques articles. Mais j'aimerais pouvoir écrire sur le milieu des bibliothèques, milieu trop discret, original et passionné. J'y ai trouvé beaucoup d'aide et d'amitié.

JJ : Beaucoup. Mais je ne fais pas de « l'écriture ». Des poèmes, des romans, des essais, des pièces de théâtre, ça oui ! Et ce sont des arts différents.

• Avez-vous l'intention d'écrire
d'autres poèmes biographiques, assez
développés, comme **MRM** ?

JJ : Je travaille sur *L' Histoire poème* (des poèmes à sujet historique) et sur *La seule fois de l' amour*, roman. Un autre **MRM**, qui sait ?

Propos recueillis par
Jean Gabriel COSCULLUELA



LES BIBLIOTHÈQUES EXPOSENT

Cette rubrique signale régulièrement les expositions proposées en bibliothèques, prochaines et en cours, sur tous sujets et tous types de documents. Merci d'envoyer vos informations 3 mois au moins avant leur inauguration à Nicole Picot : npicot@abf.asso.fr
N'oubliez pas non plus d'envoyer vos catalogues et publications associées à ces expositions à la rédaction pour notre rubrique « Les bibliothèques éditent » dans « Notes de lecture ».

06 : Antibes, Médiathèque Casa, « *Et me voici, dessins et manuscrits de Claude Nougaro* » (21/04-28/07) ; Nice, Bibliothèque Louis Nucéra, « *Philippe Lagautrière, inspiration* » (28/04-27/06) ; Valbonne, Médiathèque communautaire, « *Sensations billes* » (19/05-02/06). – **18** : Bourges, Médiathèque, « *Jacques Rivière, l' "homme de barre" de la Nouvelle Revue française (1909-1925)* » (18/06-29/08) ; Bibliothèque des Gibjoncs, « *Aux arts lycéens, ma ville des vies* » (28/05-20/06) ; Médiathèque des Quatre Piliers, « *Des animaux dans les pages* » (06/05-20/06). – **29** : Brest, Médiathèque Bellevue, « *Mois de l'illustration, exposition de Laura Rosano* » (05/05-11/06) ; Médiathèque des Quatre Moulins, « *Mois de l'illustration, Gally à la Médiathèque* » (05/05-13/06) ; Bibliothèque Neptune, « *Un éléphant peut en cacher un autre, images de François Place, Marcellino Truong, Nathalie Novi, Régis Lejonc, etc.* » (11/05-13/06). – **31** : Toulouse, Bibliothèque des Minimes, « *Opre Roma ! Demain le monde... nos concitoyens Roms* » (19/05-27/06). – **34** : Béziers, Médiathèque André Malraux, « *Trois fois rien par Fornells, Cartier-Lange, Moska* » (24/04-24/07) ; Montpellier, Médiathèque Federico Garcia Lorca, « *Mali, exposition de l'artisanat du Mali par l'Association terres de savoir* » (09/06-20/06). – **36** : Châteauroux, Médiathèque, Espace Raymond Vincent, « *Exposition Yvan Pommaux, auteur, illustrateur* » (05/05-27/06). – **38** : Grenoble, Bibliothèque Abbaye, « *Malki Tsigani. Photographies, en partenariat avec La Chaufferie, dans le cadre de la 5^e éd. du festival Mémoires et cultures tsiganes* » (22/05-30/06). – **41** : Blois, Bibliothèque Abbé Grégoire, Fonds patrimonial, « *La Loire au fil de ses châteaux* » (15/06-29/08) ; « *Patrimoine mondial de l'Unesco, les sites français. Photographies de Jacques Gelbart* » (15/06-04/07). – **44** : Nantes, Médiathèque Jacques Demy, « *Anne Bertier. Dessine moi une lettre, Les 53 planches originales du livre* » (13/03-27/06) ; « *La représentation animale dans l'histoire de l'art et les peuples, Floresca Guépin* » (08/06-04/07) ; « *PJ Kerio, l'illucartiste* » (01/07-31/07) ; Saint-Herblain, Bibliothèque-Médiathèque Hermeland, « *Carl Cneut* » (27/04-27/06). – **45** : Orléans, Médiathèque, « *Les journées du PAEA (Plan d'action et d'éducation artistique de la Ville d'Orléans)* » (18/06-27/06) ; « *Cabu et le jazz* » (06/06-04/07) ; Médiathèque La Source, « *Ce que j'aime à La Source : photographies* » (06/06-20/06). – **49** : Angers, Bibliothèque des Justices, « *L'art postal c'est l'art de rendre son courrier original. Exposition des travaux reçus* » (19/05-30/06). – **51** : Vitry-le-François, Médiathèque Bibliothèque jeunesse, « *L'eau : Source et ressources* » (02/06-27/06) ; Médiathèque François Mitterrand, « *Symphonie métallique, sculptures de Jean-Charles Valley* » (02/06-27/06). – **59** : Lille, Médiathèque Jean Lévy, « *Confrontations. Carte blanche à Antoine Petitprez, exposition photographique* » (9/06-25/07). – **62** : Calais, Médiathèque centrale, « *De la dentelle et des*

hommes de Paul Maurer et Delphine Loez (Ed. Somogy) à l'occasion de l'ouverture de la Cité internationale de la dentelle et de la mode » (15/05-16/06). – **64** : Pau, Médiathèque les Allées, « *Le big bang n'est plus ce qu'il était...* » (16/06-27/06). – **67** : Sélestat, Médiathèque intercommunale, « *La Grèce d'îles en ville, photographies de Bernard Plossu* » (16/05-20/06) ; Strasbourg, Médiathèque Centre ville, « *Amour et désir. Éd. La Boîte à bulles* » (06/05-27/06). – **69** : Lyon, Bibliothèque du 1^{er}, « *NYC, Dead end. NYC, avril 2008. Exposition de photographies de Sébastien Berlendis* » (05/05-05/06) ; Bibliothèque du 7^e, « *L'été en photographies. Palimpsestes asphaltiques, exposition de Didier Nicole* » (16/06-18/07) ; Bibliothèque de la Part-Dieu, « *Beauséjour, inventaire. Photographies de Dominique Mérigard, 2005/2008* » (04/05-04/07). – **72** : Le Mans, Médiathèque Louis Aragon, « *Bâches tziganes. Photographies de Denis Mercier* » (24/04-27/06). – **74** : Annecy, Bibliothèque Bonlieu, Secteur art contemporain, « *Vous marchez d'un tel pas qu'on a peine à vous suivre* » (20/03-06/06). – **75** : Bibliothèque Forney, « *Un ciel, un monde, cerfs-volants* » (12/05-01/08) C ; BnF, Site Arsenal, « *Jeux de princes, jeux de vilains* » (17/03-21/06) P ; BnF, Site François Mitterrand, « *Jean-Michel Alberola, l'œuvre imprimé* » (19/05-23/08) C ; « *Temples du savoir. Photographies de bibliothèques d'Ahmet Ertug* » (12/05-12/07) ; Site Richelieu, « *John Batho. Le champ d'un regard. Photographies* » (23/06-06/09) ; « *Henri Rivière, entre Bretagne et Japon* » (07/04-05/07) C. – **76** : Déville-lès-Rouen, Médiathèque Anne Frank, « *L'univers du blues* » (11/06-30/06). – **78** : Voisins-le-Bretonneux, Médiathèque Antoine de Saint-Exupéry, « *La nébuleuse BD* » (29/04-27/06). – **83** : Vaudouan, Médiathèque, « *La merveilleuse histoire du ver à soie* » (02/06-20/06). – **84** : Avignon, Maison Jean Vilar, « *Craig et la marionnette* » (05/05-29/07) P. – **86** : Poitiers, Médiathèque François Mitterrand, « *La Fanzinothèque fête ses 20 ans, Sideshow Marie Meier* » (14/05-20/06). – **90** : Belfort, Bibliothèque des Quatre As, Bibliothèque La clé des Champs, Bibliothèque des Glacis, « *Eventails : le monde de Benjamin Lacombe, 40 œuvres originales réparties sur les 3 BM* » (02/06-13/06). – **92** : Antony, Bibliothèque et Ludothèque, « *ABC des bestioles* » (09/06-01/07) ; Asnières-sur-Seine, Médiathèque Eugène Flachat, « *Fruits et légumes* » (20/05-27/06) ; Boulogne-Billancourt, Bibliothèque Paul-Marmottan, « *Nicolas-Toussaint Charlet (1792-1845), aux origines de la légende napoléonienne* » (05/03-27/06). – **93** : Noisy-le-Grand, Médiathèque, « *Quand l'art se livre* » (21/04-16/06) ; Stains, Médiathèque du temps libre, « *Exposition interactive d'Hélène Riffen tournée dans les médiathèques* » (03/06-01/07). – **94** : Ivry, Médiathèque, « *Tous urbains ? Ivry et la Seine, exposition photographique. Photographies de Ianna Andréadis et Frank Bordas* » (15/05-09/07).

* : itinérante ; C : catalogue ; P : publication.



Les bibliothèques éditent



René Daumal... L'ascension continue, ss la dir. de Xavier Dandoy de Casabianca, Médiathèque Voyelles Charleville-Mézières, 2008, 192 p., ill., 20,8x15,2 cm, ISBN 978-2-9514431-6-7

Placée tout entière sous le signe de la mort, l'œuvre conjuratoire de René Daumal (1908-1944) se tient dans un demi-jour inquiétant, entre l'appel d'une éblouissante lumière intérieure propre à dissoudre les contours du moi et les ténèbres redoutées, pour cette raison même obstinément courtisées. L'ascèse qui la sous-tend plonge en amont dans le néo-platonisme (la recherche de l'unité) pour tendre en aval vers certaine sagesse de l'Inde (le dépouillement des moi illusoire) que Daumal, initié au sanskrit, a étudiée de près. Son exigence fascine et distille l'effroi. Située en territoire rimbaldien, la médiathèque Voyelles avait en quelque sorte rendez-vous avec Daumal, voisin rémois de naissance, pour célébrer son centenaire. Cette publication, qui prolonge l'exposition éponyme (28/11/08-10/01/09) en donne aussi le catalogue.

Quatre textes rares ou inédits du poète ménagent une percée sur le foyer de cette quête incandescente. Outre une ébauche de traduction du sanskrit, on trouvera tout d'abord le premier jet d'une adresse à André Breton où se résume sa critique fracassante du surréalisme – inconsistance théorique, confusionnisme, méthodes inexploitablement génératrices de poncifs – et qui souligne la nature initiatique du Grand Jeu. Suit une superbe longue lettre à son frère Jack ; elle rappelle quel montagnard fut René Daumal, qui ne se contentait pas de gravir par la pensée les pentes du mont Analogie, mais savait arpenter en son détail le massif de Gavarne, envers-endroit, et jusqu'au Mont-Perdu dont le nom seul est déjà daumalien. L'humour y fait bon ménage et l'homme de langage s'ébroue avec jubilation dans la saveur lexicale de la vallée toy. Une brève missive à Véra, sa femme, lui fait pendant où, en quelques mots, la métaphysique de la montagne est tirée d'une course toute physique : « il faut que l'homme réponde par une décontraction active ». Datée de 1940, cette remarque laisse entrevoir la voie d'un possible apaisement. Car après qu'il eut tenté par tous les moyens d'approcher la mort au plus près – Gilbert-Lecomte son compagnon



Permis de croquer, Un tour du monde du dessin de presse, Paris Bibliothèques/Seuil, 2008, 144 p., 22x29 cm, 138 ill., ISBN 978-2-02-099035-6

S'il ne peut guère être question de « résumer » une anthologie de 138 dessins humoristiques, on peut toutefois retracer l'origine de ce recueil publié dans le cadre de l'exposition du même nom proposée par Forney du 6/12/08 au 9/03/09. Celle-ci célébrait le 60^e

du Grand Jeu y succombera – Daumal infléchit sa trajectoire dans les années Trente (« Je commence à réviser mes valeurs et à remettre de l'ordre dans ma vie ») pour une adopter la voie d'une quête plus spirituelle. Peut-être eût-il fini par trouver le chemin d'un retour au monde. L'excellente étude de Valérie Mirarchi, « L'intelligibilité de la mort dans les écrits de Daumal (de 1925 à 1932) » retrace cette évolution pas à pas, non sans donner de lui le portrait d'un « personnage plutôt rigide » de « posture assez étriquée ».

Le reste du volume, partagé entre études et témoignages, propose un aperçu sur la curieuse postérité de ce poète des confins : un auteur de BD (Benoît Peters), une égérie punk (Patti Smith), un cinéaste (Xavier Durringer), des comédiens (Sylvain Corthay, Valentine Cohen), une géographe jungienne (Chantal Delacotte), des écrivains aux horizons distants, autant de versions d'une influence multiforme. Comme il advint de Rimbaud, le voisin ardennais avec qui il partage plus d'un trait, ses expériences des limites vécues doublement par le corps et par l'esprit font de lui un modèle identificatoire propre à séduire la jeunesse exaltée, les provocateurs nés comme les authentiques aventuriers de l'âme. De l'hommage fluxus de Julien Blaine à la concision pertinente de Hubert Haddad en passant par le survol enthousiaste et dilacéré de Xavier Dandoy de Casabianca trop allusif sans doute pour son rôle introductif, auquel répond un texte de Jean-Louis Vincendeau, esquissant des rapprochements à larges enjambées, l'éventail est donc largement ouvert. Mais la longue analyse par Alessandra Marangoni d'un poème pourtant alerte illustre comiquement le terrible dilemme d'une critique qui, par le recours à des outils inégaux à leur objet, semble vouloir analyser une pièce atonale avec les lois de l'harmonie classique. Empêtrée dans des ratiocinations lourdement causales, l'universitaire multiplie les références sans autre bénéfice que de devoir conclure en citant platement l'auteur : Daumal blâme « nos façons occidentales de philosopher » ! *Le Poème pour désosser les philosophes* a triomphé de l'équarrissage.

Saluons une nouvelle fois l'entreprise de Voyelles qui accompagne par une publication annuelle le parcours de poètes¹ aux enjeux majeurs.

Philippe LEVREAUD

1. Cf. notre note de lecture de *Christian Hubin sans commencement*, in *Bibliothèque(s)*, n°38, mai 2008.

anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (10/12/1948) qui inclut en son art. 19 la garantie de la liberté d'expression. En 2006, Kofi Annan, ancien secrétaire général de l'ONU avait fondé avec Plantu, responsable de la sélection des dessins exposés, *Dessins pour la Paix (Cartooning for Peace)* pour « promouvoir un dessin libre ». L'affaire dite « des caricatures de Mahomet » a récemment rappelé que le maniement de cet art demeure dangereux pour tous ; si les sujets mis en cause s'offusquent de leur nuisance symbolique, les dessinateurs s'exposent, eux, à des représailles qui menacent jusqu'à leur vie. Ainsi, cette

Fondation fonctionne-t-elle comme un bouclier pour les plus exposés d'entre eux. Marqueur de l'intolérance, le dessin de presse peut aussi s'en faire le vecteur mais, comme le pointe Bertrand Delanoë, « la frontière, toujours étroite, entre dérision et stéréotype infamant reste nette ».

Dans son introduction, Frédéric Casiot, conservateur général de la Bibliothèque Forney, souligne que la présente sélection, qui n'est pas un état des lieux, « tend à refléter la diversité des registres et traitements des sujets » tenant compte « des écarts de statut entre les artistes selon les pays et la liberté dont ils disposent ». Sur le plan technique, le tourbillon numérique qui emporte la presse vers un avenir incertain chamboule *ipso facto* le travail des dessinateurs : dictature du « temps réel » et révolution numérique transforment l'ensemble de la chaîne. La palette graphique et les logiciels de traitement de l'image concurrencent les outils traditionnels ; la publication en ligne affecte la mise en page ; les moyens de transmission (fax, courrier électronique) accélèrent les échanges, la communication planétaire fait jouer à plein régime

l'effet papillon et modifie de fond en comble les conditions de réception des dessins. Plantu donne à ces propos leur contrepartie vécue dans un entretien où il déplore la friilosité des rédactions qui, dans une époque « pleine de crispations » où l'inquiétude le dispute à la méfiance, succombent aux images aseptisées – « druckérisées » – et aux discours de bonne conscience.

26 artistes de 18 nationalités ont donc contribué à cet album organisé selon 5 sections thématiques brièvement introduites : Affaires d'États (Proche et Moyen-Orient, Europe, Afrique, Asie, ONU... l'Amérique du Nord n'est pas omise puisqu'elle agit partout), Portraits des puissants, Le choc des cultures, SOS Terre et Délits d'humour. Quelques lignes cernent utilement le contexte de chaque dessin. Les notices biographiques des artistes sont regroupées en fin de volume. Avec à peine une quinzaine de pages de texte, place est faite aux œuvres, le plus largement possible, et à leur muette éloquence.

Philippe LEVREAUD

Histoire de livres, livres d'histoire



Histoire en bibliothèque, collectif dirigé par Valérie Tesnière, avant-propos de Marc-Olivier Baruch, postface de Benoît Yvert, Éd. du Cercle de la Librairie, coll. « Bibliothèques », 2009, 254 p., 17 x 24 cm, ISBN 978-2-7654-0970-0.

En cherchant à explorer les bibliothèques à partir d'une approche disciplinaire (*Science en bibliothèque*, 1994 ; *Littérature contemporaine en bibliothèque*, 2001 ; *Arts en bibliothèque*, 2003), la collection « Bibliothèques » du Cercle de la librairie aura eu le grand mérite de contribuer à refonder la science bibliographique. Dirigé et coordonné par Valérie Tesnière, inspectrice générale des bibliothèques, *Histoire en bibliothèque* ne déroge pas aux allures de cette tradition. Visant à fournir des repères sur les modes de constitution de l'histoire, sur la production éditoriale et sur le contenu des collections et des sources que conservent les bibliothèques, l'ouvrage dépasse en fait cette ambition initiale : il y a fort à parier qu'il soit bientôt une lecture indispensable pour tout étudiant désireux de s'initier à la recherche historique.

Passé un avant-propos malicieux, l'ouvrage s'ouvre, sous la plume de l'historien Patrick Garcia, sur un fort utile panorama de l'historiographie française, depuis les bénédictins de Saint-Maur et les débuts de l'érudition jusqu'à la situation actuelle marquée par la mondialisation et le dynamisme de « l'école » anglo-saxonne en passant par l'événement des *Annales* et le triomphe de l'histoire économique et sociale ; sans oublier, pour le XIX^e siècle, ni les apports des historiens libéraux

(Augustin Thierry d'abord ! Thiers, Guizot, Mignet ensuite...) ni celui, éminemment singulier, de Jules Michelet ni encore les efforts de méthode des grands historiens de la fin du siècle (Charles-Victor Langlois, Charles Seignobos et Ernest Lavisse).

La première partie s'adresse directement au bibliothécaire. Il s'agit, dans un chapitre rédigé par Luc Courtaux, d'apprendre à « constituer et organiser un fonds d'histoire en bibliothèque ». Y sont donnés de multiples et judicieux conseils pratiques (appariement des collections, présentation et classement, réponses aux attentes des utilisateurs). L'auteur aborde aussi la délicate question de l'interférence avec d'autres domaines disciplinaires et celle, parfois polémique, de la place de l'actualité et du statut de la mémoire au sein des collections présentées aux publics. Valérie Tesnière, quant à elle, nous fait pénétrer dans l'univers complexe de la production éditoriale (y compris en ligne) : où l'on voit qu'il convient non de démentir mais de tempérer le « lamento chronique de l'édition française » sur le « reflux des sciences humaines et sociales ».

Une deuxième partie, extrêmement riche, ambitionne – pari gagné, nous semble-t-il – de doter le lecteur d'une connaissance déjà approfondie des sources et ressources qu'offrent archives et bibliothèques (à commencer par la première d'entre elles : la BnF) dans des domaines aussi divers que l'histoire de l'art, l'histoire des sciences, l'histoire politique, économique et sociale ou encore l'histoire locale et régionale (Thierry Claerr), etc. La question des supports est aussi abordée et c'est justice que de mentionner la pertinence des pages consacrées aux ressources photographiques et audiovisuelles (Elisabeth Parinet).

L'ensemble s'achève par un très commode « Répertoire », sorte de boîte à outils méthodologique à laquelle auront recours aussi bien les « Marie-Louise » de l'histoire que des chercheurs plus confirmés.

Tant d'éloges appellent, bien entendu, de menues observations : le panorama des principaux instituts fédératifs français de recherche en histoire aurait mérité d'être rejeté en fin de volume au côté du Répertoire. On aurait souhaité tel

ou tel encadré plus étoffé (celui consacré à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris nous a un peu laissé sur notre faim), etc. Il reste qu'une approche thématique et disciplinaire des bibliothèques se révèle une voie non seulement adaptée mais particulièrement féconde : à quand un « Philosophie en bibliothèque » ?

Benoît LECOQ

Boîte à idées, boîte à outils



Guide de la coopération entre bibliothèques, collectif ss la dir. de Pascal Sanz, Éd. du Cercle de la Librairie, coll. « Bibliothèques », 2008, 320 p., 17 x 24 cm, ISBN 978-2-7654-0952-6.

« La coopération entre bibliothèques n'est pas une idée neuve » écrit Pascal Sanz en ouverture de son introduction. Certes. Mais comme l'ouvrage et ses auteurs s'attachent ensuite à le démontrer, l'évolution des bibliothèques et des problématiques documentaires, financières et technologiques récentes fait aujourd'hui de la coopération entre bibliothèques un instrument majeur de notre activité professionnelle. Ce *Guide*, ancré dans l'actualité, présente et illustre la diversité des aspects de cette coopération. Il pose des questions d'avenir sur les activités de coopération mais aussi, plus largement, sur le métier de bibliothécaire. La coopération en effet prend son sens autour d'un projet : projet d'établissement comme pour le GIP de la Bulac, projet de développement, projet de réseau documentaire local, régional, national, européen, international... La culture de management par projet se développant de manière plus formelle et plus affirmée ces dernières années dans nos institutions, le principe de la coopération nous est désormais familier : restait à faire le point et à mettre en forme une réflexion dynamique sur le sujet. Avec cet ouvrage, on peut estimer que c'est chose faite, sous les angles à la fois institutionnel et fonctionnel.

Dès son ouverture, il trace, sans en masquer les difficultés et/ou les zones de flou, le cadre institutionnel et professionnel de la coopération ; il présente les formes, outils et formules juridiques possibles de la coopération, exemples à l'appui et reproduction de statuts en annexe du premier chapitre ; il examine la part de la coopération dans notre culture professionnelle, en termes par exemple de formation, ou d'organismes de coopération.

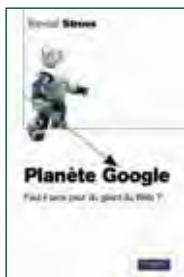
La partie centrale, la plus volumineuse, s'attache ensuite aux principales fonctions de l'activité de coopération. Les auteurs de cette partie abordent la question sous des jours divers, qui recourent nos préoccupations concrètes et quotidiennes : mutualisation du travail et des charges financières, partage

des connaissances par Internet, activités de normalisation de formats, de métadonnées et de Markup Languages, travail en réseau, catalogage collectif national et international, PEB et fourniture de documents à distance, acquisitions et conservation partagées, rôle des Cadist et des pôles associés, consortiums et groupement d'achats, dépôts et réservoirs d'archives ouvertes, logiciels et SIGB libres ou *open source*, coopération écoles-bibliothèques, jumelages entre villes, programmes européens, coopération Nord-Sud, aide au développement, rôle de l'Ifla, francophonie, etc. La question d'un avenir interprofessionnel de la chaîne du livre est également posée.

Enfin, 44 acteurs de la coopération sont présentés sous forme de fiches rédigées selon un modèle unique indiquant les coordonnées, l'historique, les missions et les questions d'actualités propres à chaque organisme (produits et service, problématiques actuelles, publications). Agencées par type d'organisme, ces fiches présentent aussi bien des instances ministérielles qu'associatives, des organismes identifiés (La Joie par les Livres, Images en Bibliothèques...), ou des types de structures coopératives (BMVR, bibliothèque interuniversitaires...). Ces fiches forment un répertoire : elles sont aussi autant de sources d'information sur les réseaux et méthodes de coopération, sur les cadres formels, procédures et conventions, et autant d'expériences à observer et de projets à suivre.

Le *Guide* dessine, au travers et au-delà de la question de la coopération, déjà complexe et multiple, un visage de la bibliothéconomie d'aujourd'hui. Il pose des questions fondamentales sur l'avenir et l'environnement de nos métiers. Plus largement, il se préoccupe du sens de l'engagement du bibliothécaire et du documentaliste, de ses valeurs professionnelles et du rôle de l'activité associative. Malgré l'absence d'index thématique et de noms d'établissements qui le rendrait plus maniable et d'une lecture plus systématique que méthodique, il est enfin en lui-même, par sa forme et sa facture, le recueil de différentes expériences et expertises rédigées par des auteurs divers autant par leur parcours... un bel exemple de coopération.

Cécile SWIATEK



Randall Stross, *Planète Google. Faut-il avoir peur du géant du Web ?*, Pearson, 2009, 324 p., 16x24 cm, ISBN 978-2-7440-6369-5

De nombreux ouvrages sont parus sur Google, relatant l'étonnante histoire des deux étudiants en informatique de l'Université de Stanford, Larry Page et Sergey Brin, créateurs géniaux, en 1998,

d'une nouvelle technique pour seconder les bibliothécaires du campus. Cet ouvrage raconte leur formidable saga reposant sur un credo : conserver toujours un pas d'avance sur les concurrents tout en se développant aux moindres coûts. Il examine les ressorts de l'extension et du développement de Google, les choix technologiques initiaux qui ont permis d'élargir sans limite son emprise, la quête de l'information lui conférant une puissance sans égale, et la manière dont cet empire affecte la vie de chacun pour le meilleur et pour le pire « *la global ubiquity* ».

À l'époque, les objectifs étaient d'organiser les informations mondiales ; mais, à la différence de leurs concurrents, le choix fut fait de s'entourer non de documentalistes chevronnés, mais de micro-ordinateurs équipés d'une machine de guerre révolutionnaire : « *the Algorithm PageRank* » capable de démultiplier le potentiel et de ratisser l'information adéquate à l'échelle du monde. Cette formule mathématique analyse les liens pointant vers une page web pour déterminer la réputation de cette page par rapport aux autres. Elle détermine l'arborescence des réponses à une requête. L'autre trouvaille, introduire de la publicité en texte pur sur ces pages de résultats de recherche, a permis de constituer un trésor de guerre financier. Cette technologie à outrance doublée d'un refus de transparence – refus « d'entrebâiller la porte » – accrut l'inquiétude quant aux données stockées, sources d'un fantasme de « Big brother ».

Cet ouvrage, qui pourrait s'intituler « Google pour les nuls », se lit comme un thriller : bagarre contre Microsoft qui tenta de résister avec son moteur de recherche MSN ; renversement de situation pour Yahoo qui de donneur d'ordre, passa dans l'escarcelle de Google ; lutte avec Facebook pour s'implanter dans les réseaux sociaux... Mais là encore, la célèbre méthode de recherche mathématique est impersonnelle, à la différence de Facebook qui « vend » les données à des utilisateurs potentiels. Tout au long de ce livre, ressort l'aptitude des fondateurs à transformer l'augmentation quantitative de données en augmentation qualitative. Rien n'est oublié. Un chapitre entier est consacré à la naissance de Google Books Search, défini comme « l'objectif Lune » atteint aujourd'hui en partie avec 28 bibliothèques participantes, la collaboration avec les bibliothèques américaines, l'obstacle du droit d'auteur, le fameux « copyright » et la bagarre avec les écrivains américains. Autres expériences : celle de Google Video et la suprématie de YouTube, colosse aux pieds d'argile qui se donnera au plus offrant, soit à... Google, puis la création du logiciel-service ou le remplacement des logiciels de base des ordinateurs individuels par des services logiciels, avant la naissance de l'application au courrier électronique : Gmail, qui ouvrira l'ère de l'analyse sémantique du courrier électronique afin que la publicité des annonceurs soit encore plus ciblée et devienne une nouvelle manne financière.

Il manque à ce livre bien documenté (57 pages de notes, plus un index) un chapitre critique sur la propension de Google à vouloir « organiser toutes les informations du monde ». On sent une certaine admiration de l'auteur envers cette aventure, courant sur les neuf dernières années. À voir pour la suite car le géant Google continue d'évoluer.

Marie-Noëlle LAROUX



Claire Scopsi, Laurent Soual, Jean-François Ferraille et Sylvain Machefert, *Mener un projet Open Source en bibliothèque, documentation et archives*, Éd. du Cercle de la librairie, coll. « Bibliothèques », 2007, 156 p., 17x24 cm, ISBN 978-2-7654-0954-0

À un moment où les logiciels dits « open », ou libres, acquièrent une réelle légitimité dans l'offre informatique, et où les « guides de bonnes pratiques » se multiplient pour conduire l'action des utilisateurs au milieu des ces nouvelles offres, ce livre arrive à point nommé dans un monde de la documentation de plus en plus contraint budgétairement et aussi de plus en plus désireux d'être, non seulement propriétaire, mais surtout maître de ses outils. Le travail des quatre auteurs, venus d'horizon aussi divers (recherche, formation, cabinet de consultants) apparaît donc comme un ouvrage de circonstances, mais de bonnes

circonstances ! Il s'agit donc avant tout d'un outil que tout professionnel de la documentation (archivistes, documentalistes, bibliothécaires) consultera avant de mener un projet de réinformatisation quel qu'il soit (changement de SIGB, mise en place d'un outil de gestion de contenu et édition sur le web, archives ouvertes).

Tout professionnel, car ce livre ne s'adresse pas seulement au webmaster aguerré ou au fêru administrateur de base. Le professionnel néophyte en ce domaine y trouvera dans les quatre premières parties (1. Contexte d'apparition des logiciels Open Source en bibliothèque. – 2. Qu'est qu'un logiciel libre ? – 3. Enjeux des logiciels libres pour le secteur public. – 4. Vers un renouveau des marchés informatiques) un historique concis, des définitions clairement commentées – où le libre (*software*) est nettement différencié du gratuit (*freeware*) –, des descriptions de paysages technologiques, commerciaux, juridiques et institutionnels qui donneront à sa décision une assise stable et à sa réflexion un panorama des enjeux et des

problématiques posés, au-delà de la simple actualité, sur la place à venir des solutions libres et sur leur environnement dans une future société de l'information (il faut d'ailleurs savoir que ce livre a été rédigé avant les débats sur la loi Hadopi).

Un outil, car ce livre dans ses quatre dernières parties, se veut résolument pratique, proposant une démarche de projet pour mener à bien une informatisation en solution libre.

Un outil, car dans les chapitres 5 (La conduite d'un projet Open Source) et 6 (La mise en œuvre d'une solution Open Source), les auteurs s'attachent à la démarche de gestion de projet en soulignant en quoi elle diffère d'une informatisation sur la base d'un logiciel propriétaire. Et il faut rendre grâce aux quatre rédacteurs de ne pas tomber dans un discours parfois convenu sur la météo définitivement azurée du monde du libre. Un projet *open source* se gère, demande des moyens tant budgétaires (appel à des sociétés de service, appel d'offre en direction de ces nouveaux prestataires) qu'humains, et en particulier des compétences internes en informatique plus poussées. Il nécessite surtout un investissement professionnel entier (technique et managérial) à la différence de solutions propriétaires où la compétence purement technique pourrait être laissée à l'éditeur de logiciel et à sa maintenance.

Enfin, ce livre propose dans ses deux dernières parties (7. Les solutions « métiers ». –8. Ressources Web sur les logiciels libres et Open Source) un éventail de ressources pratiques : des tableaux descriptifs (type, nom, adresse web) d'outils

électroniques *open* à la disposition des professionnels pour les différentes facettes de leur activité, de la gestion de contenu (Plone, Spip...) au SIGB en passant par les éditeurs XML (tels Ates, pour l'EAD) ou encore les outils de GED comme Castore. En ce qui concerne les quelques outils plus spécifiques à la profession comme les SIGB, les auteurs nous proposent très utilement des tableaux plus analytiques de chaque grand SIGB libre actuellement disponible, présentant leurs caractéristiques techniques, fonctionnelles, leurs points forts, mais aussi leurs points faibles. L'ouvrage se clôt sur des listes de ressources internet centrées sur le logiciel libre, une « webographie » en quelque sorte, raisonnée et commentée dont les auteurs nous précisent la mise à jour régulière sur Internet.

Ce petit livre qui se lit aisément, pourrait être considéré comme un « guide des bonnes pratiques » et se révèle fort utile à parcourir plus ou moins scrupuleusement : peut-être de loin pour le bibliothécaire peu habitué à l'informatique documentaire pour s'initier à un pan d'activité de sa profession ; certainement de plus près pour qui est en charge d'une réinformatisation et a besoin de faire un point précis avant d'entreprendre une démarche l'engageant lui et son institution pour plusieurs années. Toutefois, le nombre de termes techniques nous fait regretter l'absence d'un index en fin de volume.

Dominique COTTART



David Toscana, *El último lector*, trad. F.-M. Durazzo, Zulma, 2009, 224 p., 19x12,5 cm, ISBN 978-2-84304-467-0

Dans un village perdu et asséché du Mexique, un homme découvre le cadavre d'une fillette dans son puits. Il demande conseil à don Lucio, son père. Celui-ci, devenu bibliothécaire par hasard lorsqu'il fallut trouver un responsable pour s'occuper d'une cargaison de livres envoyée par l'État, s'acquitte de son rôle avec un zèle particulier. Il lit tous les livres, les trie selon les mérites qu'il leur trouve et confie aux blattes le produit de son impitoyable désherbage. Confondant la vie et ses lectures, il trouve en celles-ci toutes les réponses aux questions des uns, des autres, et aux problèmes de l'existence. Don Lucio est à la fois l'idéal du bibliothécaire bien intentionné, exigeant de sa collection qu'elle n'accueille que des livres porteurs de sens et son contraire, érigeant sa passion privée en norme universelle. Figure quichottesque pour qui la mémoire et l'érudition confondent les temps en ordonnant la réalité selon les lois de la fiction, figure borgésienne aussi, parce que la réalité répond à la fiction, semblant en cela lui donner raison, don Lucio, qui fait donc figure d'oracle, s'amuse en

songeant à l'unique réunion professionnelle à laquelle il lui fut donné d'assister à Monterrey : « il se dit qu'il aimerait bien lâcher tous ces bibliothécaires en plein désert, pour voir combien de temps ils survivraient... ». Les principes de bibliothéconomie qui s'y énoncent lui semblent empreints d'une grande absurdité ; par-dessus tout, celui qui fonde la classification sur la séparation *fiction / non-fiction* dont il ne peut croire qu'elle « eut été conçue par des gens qui connaissent les livres ».

Toscana est né en 1961, son très beau livre fait pourtant écho, par-delà les générations, au fameux « réalisme magique » latino-américain contre lequel s'est plutôt bâtie sa génération et celle qui l'a précédée. Le dispositif narratif joue sur le glissement des plans entre les niveaux de réalité : l'élosion des guillemets et la substitution des narrateurs qui sont ici des ressorts de la fiction autorisent des contre-pieds virtuoses et poétiques. *El último lector*, qui semble prolonger notre dossier « Mexique », mais ne fait pas moins écho aux problématiques soulevées par le précédent dossier « Censure », ravira tous les bibliothécaires. Qui sait si certains n'iront pas jusqu'à y assouvir leurs plus secrets fantasmes.

Philippe LEVREAUD



Histoire du livre, Bruno Blasselle, Gallimard « Découvertes », 2008, 320 p., ill., ISBN 978-2-07-012-247-9

Saluons cette reprise en un volume des deux titres de la collection, *À pleine pages* et *Le triomphe de l'édition*, parus il y a plus de dix ans. Véritables classiques, ils livrent ainsi réunis un regard d'ensemble qui permet de saisir l'impressionnante dynamique qui a mis cet objet de luxe à la portée de chacun. Actualisé, il s'achève, bien sûr, sur un point d'interrogation.

Pour la période contemporaine, on peut toutefois regretter la part congrue réservée à la petite édition indépendante (deux lignes et demie), une image un rien figée du livre d'artiste datant d'avant 1950 et un angle de vue strictement occidental sur les phénomènes de concentration ne ménageant pas l'ouverture adéquate à la problématique de la mondialisation. PL



Intrigantes demeures d'écrivains, Izabel Tognarelli, Éd. Déclics, 2008, 160 p., ill., 978-2-84768-159-8

Élégant, assurément, cet ouvrage à l'italienne sous-titré *Les maisons qui ont inspiré les génies de la littérature* fait, dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, le tour de France des maisons d'écrivains en trente et une étapes, à raison de quatre pages chacune. Pour donner

la part belle à l'image dans une mise en page aérée, notices et légendes ont été voulues brèves et suggestives. Mais l'iconographie, pas toujours très significative et la concision des textes qui n'exclut pas même la redondance laissent néanmoins sur leur faim le lecteur comme le touriste. Un *coffee table book*, donc, pas davantage. PL



Qu'est-ce qu'un livre aujourd'hui? Pages, marges, écrans, Les cahiers de la librairie, janvier 2009, SLF/La

Découverte, 112 p., ISBN 978-2-7071-5768-3

De l'évaluation des secousses de la révolution numérique qui redistribue le statut de chacun dans la chaîne du livre, affecte en profondeur le rapport à la lecture et efface la perception des œuvres devenues accessibles sur un unique support, à la lecture politique de ce séisme, contemporain d'un inquiétant raz-de-marée populiste, c'est un sombre regard – lucide, hélas – qui est jeté ici sur l'effrayant tableau du laminoir contemporain. En quelques pages fortes, tout est dit et bien dit. De R. Chartier à M. Gauchet, de J.-Y. Mollier à N. Carr, ces douze contributions montrent comment cette « nouvelle culture » enterre l'humanisme dont on n'oublie pas que le livre fut, sous sa forme actuellement menacée, un vecteur essentiel. La conclusion de P. Bergounioux est sans appel : *liber* désignait aussi « la partie vivante de l'écorce » ; l'horizon de la vie s'éloigne irrémédiablement. PL



Nouvelles technologies, nouvelles pensées? La convergence des NBIC, Jean-

Michel Cornu Fyp éditions, 2008, 336 p., ISBN 978-2-916571-03-4

Consacré à ce qu'il est désormais convenu d'appeler la « convergence » bio-technologique – à quoi l'on peut préférer les notions de croisement et de complexité, faisant l'économie de l'idée d'un horizon unifiant –, ce livre brosse un tableau d'ensemble des recherches et des démarches qui esquissent la physionomie du monde futur. Présenté de façon très systématique, cet ouvrage de vulgarisation fort réussi sur les NBIC – nano (N) et biotechnologies (B), travaux sur l'information (I) et la cognition (C) – et les multiples carrefours engendrés par les recherches en cours, forme un parfait pendant au livre chroniqué ci-avant : les questions éthiques sont balisées mais la perspective est résolument tournée vers le futur, animé par une intense curiosité pour ce monde qui vient et son programme pragmatique substituant au « Connais-toi toi-même » et à la recherche de la vérité, celle de l'amélioration de la *performance* humaine. Et la bibliothèque dans tout ça ? Reflet possiblement solidaire de ce meilleur des mondes en devenir – où l'on confond allègrement « information » et « savoir », où l'intelligence ne se conçoit que « collective » –, elle pourrait aussi bien en être la victime, le socle « humaniste » sur lequel elle repose encore

semblant désormais appartenir à une forme historique de l'humanité en voie d'obsolescence. Le débat est ouvert, mais on ne saurait faire l'économie de tendre l'oreille à ces perspectives-là. PL



Art et argent. Les liaisons dangereuses, François Bourguineau, Hugo & Cie, 2009, 224 p.,

ISBN 978-2-75560235-7

L'auteur, architecte urbaniste, a restreint son propos au contexte de grands projets de musées en cours dans le monde (Dubai, Abu-Dhabi) et en France. L'art apparaît comme un prétexte pour produire de l'image à l'usage des tycoons devenus collectionneurs, des honoraires pour les architectes, des mandats pour les politiques, du béton pour les entreprises, des touristes pour les commerçants, et redorer le blason de régions ruinées par la désindustrialisation, la crise et la mondialisation. « L'image prédomine, la réalité suivra et l'argent avec. » Prenant place en réalité dans une « négociation politique, militaire et économique » dont le véritable enjeu est la vente d'avions de combat, l'unique œuvre qui compte, c'est le musée lui-même. Si le sujet est survolé, sans références précises et ses finalités ambiguës – l'ouvrage se conclut sur un hommage à Haussmann et une apologie de l'ordre – il stigmatise l'oubli du bien commun en montrant comment l'art n'est que le dindon d'une farce que joue aux contribuables une petite oligarchie internationale. PL

Études, métiers, emploi...

Des thèmes essentiels qui intéressent les jeunes et leurs familles. Pour répondre à leurs attentes et leur permettre de faire les bons choix d'orientation : proposez les collections de l'Onisep



Infosup

Prix unitaire
11€

Une collection pour découvrir les filières d'études supérieures.

Les titres de la collection :

- > Après le Bac S
- > Après le Bac ES
- > Après le Bac STG
- > Après un BTS ou un DUT
- > Après le Bac L
- > Les études de sciences humaines
- > Après les Bacs STI, spécialités industrielles et STL

Parcours

114€
Abonnement
10 numéros
Prix unitaire
12€

La collection indispensable pour découvrir les métiers, leur environnement professionnel et les formations qui y conduisent.

Derniers titres :

- > Les métiers de la chimie, industrie et recherche
- > Les métiers du marketing, de la vente et de la pub
- > Les métiers de l'informatique
- > Les métiers des armées et de la gendarmerie
- > Les métiers du social
- > Les métiers de l'internet



Les Dossiers

34,20€
Abonnement
4 numéros
Prix unitaire
9€

Des titres de référence pour faire le point sur les grandes filières d'études, les métiers et les formations.

Derniers titres :

- > Après le bac 2009
- > Le Dico des Métiers
- > Les écoles de commerce
- > Les classes préparatoires
- > Les écoles d'ingénieurs



Réadaptation

70€
Abonnement
10 numéros
Prix unitaire
9€

La revue mensuelle sur les handicaps et les personnes handicapées.

Derniers titres :

- > Dossier handicap moteur
- > Les traumatisés crâniens
- > Les IMC - Infirmités motrices cérébrales



Les Fiches Métiers

209,30€
Collection complète
23 titres + l'index
Prix unitaire
10€

Le principe de base : 1 fiche = 1 métier

Les 23 titres se présentent sous forme de fascicules classés par secteurs avec les métiers correspondants.

Derniers titres :

- > Information, communication
- > Lettres, sciences humaines
- > Multimédia, audiovisuel, Internet, image et son



Commandez en ligne sur notre librairie web !

onisep.fr/lalibrairie

Règlement par chèque ou carte bancaire

catalogue général sur simple demande



meublement accessoires
informatique



conception et photos Jean Lavigne



BORGEAUD BIBLIOTHÈQUES

Siège social : 1 / 3 Allée du Parc de Garlande - 92220 Bagneux - Tél : (33) 01 41 17 49 00
Fax : (33) 01 41 17 49 29 - Site : www.borbib.com - E-mail: info@borgeaudbibliotheques.com